UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DU DISCOURS TRAITANT DE L'INCOMPATIBILITÉ DE LA DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES DEMANDES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE DANS DEUX QUOTIDIENS FRANCOPHONES MONTRÉALAIS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

LYNE DESCHÂTELETS

JANVIER 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Allison Harell, professeure au département de science politique de l'UQAM, pour son travail remarquable de direction. Sa disponibilité, sa rigueur et ses conseils judicieux ont été essentiels à la réalisation de ce mémoire. Je souhaite aussi remercier mon époux, Philippe, pour son soutien quotidien et sa confiance en moi. Je remercie enfin ma famille et ma bellefamille pour leurs encouragements.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE	DES FIGURES	iv
LISTE	DES SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSU!	мÉ	vi
INTRO	DDUCTION	1
СНАР	ITRE I	
LE FÉ	MINISME COLONIALISTE ET LE POUVOIR MÉDIATIQUE HÉGÉMONIQUE	5
1.1.	Entre égalité sexuelle et égalité culturelle	5
1.2	Médias et représentations	11
1.3	Problématique, cadre théorique et concepts	14
	1.3.1 L'intersectionnalité et le féminisme postcolonial	15
	1.3.2 Les médias comme outil hégémonique et comme producteur de sens	20
	1.3.3 Les mécanismes racistes et sexistes et le cadrage féministe colonialiste	24
1.4	Hypothèses	26
1.5	Méthodologie	27
	1.5.1 Le corpus	28
	1.5.2 Le cadre méthodologique	29
CHAP	ITRE II	
	YSE QUANTITATIVE DES TEXTES SUR LES ACCOMMODEMENTS	
	ONNABLES Impleur des thèmes liés aux femmes	
	3. Line M. Cristing (3. J. 1995)	
2.2 Le	s différents thèmes liés aux femmes et leur évolution au fil des mois	
	2.2.1 Le voile	
	2.2.2 L'égalité sexuelle	
	2.2.3 La ségrégation sexuelle	45
	2.2.4 Le voile intégral	
	2.2.5 Les vêtements et le corps	
2.3 Sy	nthèse de l'axe de l'objet	
	2.3.1 Les logiques de captation et de crédibilité	48
	2.3.2 L'objectivation, la dichotomisation et la stigmatisation liées au voile	
2.4 Co	nclusion	54
CHAP	ITRE III	

ANALY	SE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU VOILE5	6
3.1	L'axe du sujet : Objectivation et subjectivation	7
	3.1.1 L'appartenance culturelle des sujets	7
	3.1.2 Le type de prise de parole des sujets	9
	3.1.3 L'assertion des propos des sources ou acteurs	9
	3.1.4 Le positionnement des sujets dans le débat	2
	3.1.5 Synthèse de l'axe du sujet	4
3.2	L'axe de la mise en contexte médiatique : Égalité sexuelle et racisme	6
	3.2.1 Les contextes historiques, sociaux et politiques	6
	3.2.2 Les emprunts aux discours racistes	4
	3.2.3 Les shifters de dichotomisation	1
	3.2.4 Synthèse de l'axe de la mise en contexte médiatique	2
3.3	L'axe de la rationalisation : Perspectives majoritaires ou minoritaires?	4
	3.3.1 Les buts et stratégies	4
	3.3.2 Les conclusions sur l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle	8
	3.3.3 Les interprétations des pratiques culturelles	0
	3.3.4 Synthèse de l'axe de la rationalisation	2
3.4	Conclusion 9	4
CONCL	USION9	5
APPEN	DICE A	
TABLE	AU RÉFÉRÉ AU CHAPITRE I	04
APPEN	DICE B	
FIGURE	ES RÉFÉRÉES AU CHAPITRE II	06
APPEN	DICE C	
FIGURE	ES RÉFÉRÉES AU CHAPITRE III	20
BIBLIO	GRAPHIE1	14

LISTE DES FIGURES

Figure	P	age
2.1	Pourcentage de textes traitant de thèmes liés aux femmes selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008	34
2.2	Fréquences mensuelles des textes traitant des « accommodements raisonnables » et des textes liant ceux-ci à des thèmes de femmes	35
2.3	Pourcentage des différents thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des thèmes liés aux femmes, de mars 2006 à mai 2008	39
2.4	Évolution des fréquences des principaux thèmes liés aux femmes, de mars 2006 à mai 2008	41
2.5	Pourcentage de textes traitant du voile et des « accommodements raisonnables » en fonction de l'emplacement du voile dans les textes, de mars 2006 à mai 2008	42
2.6	Pourcentage de textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau en fonction de l'importance narrative du voile, de mars 2006 à mai 2008	43
2.7	Pourcentage des principaux thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des thèmes liés aux femmes présents dans les textes traitant du voile, de mars 2006 à mai 2008	44
3.1	Pourcentage des catégories de sujets présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008	
3.2	Pourcentage d'assertion des propos des sujets dans les textes traitant du voile dans le titrou le chapeau en fonction de leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008	
3.3	Pourcentage des positionnements des sujets dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau en fonction de leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008	63
3.4	Pourcentage des différents contextes sur l'ensemble des contextes présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, de mars 2006 à mai 2008	66
3.5	Pourcentage de textes contenant des mécanismes racistes sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008	
3.6	Pourcentage des différents mécanismes racistes sur l'ensemble des fréquences de mécanismes racistes présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, de mars 2006 à mai 2008	76

3.7	Pourcentage de textes contenant des <i>shifters</i> de dichotomisation sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008	1
3.8	Pourcentage de textes concluant à l'opposition entre les égalités sexuelle et culturelle sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008	9

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCIQ Centre culturel islamique de Québec

CDPDJ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CSF Conseil du statut de la femme

CSN Confédération des syndicats nationaux

DGE Directeur général des élections

GAP-QI Groupe d'action politique des Québécoises et Québécois issus de l'immigration du Parti

Québécois

PQ Parti Québécois

SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec

SPVM Service de police de la Ville de Montréal

SSJB Société Saint-Jean-Baptiste

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif d'analyser la circulation d'un discours féministe colonialiste dans la presse écrite francophone montréalaise, plus particulièrement dans les articles, chroniques, éditoriaux et lettres des lecteurs de *La Presse* et du *Devoir* parus entre mars 2006 et mai 2008, au plus fort de la « crise des accommodements raisonnables ». Quelques études ont soulevé la présence d'un discours raciste dans les médias québécois ayant contribué à délégitimer les « accommodements raisonnables », mais ceux-ci ont aussi été délégitimés par une argumentation féministe masquant des logiques colonialistes. Nous soutenons que le cadrage médiatique opposant l'égalité sexuelle à l'égalité culturelle relève du féminisme colonialiste, car il tend à séparer l'expérience du genre et de la « race », à stigmatiser certaines communautés ethnoculturelles et à victimiser les femmes de ces communautés. De plus, la couverture intensive du voile musulman, représenté à tort comme un accommodement raisonnable, a pu mener à la stigmatisation, dichotomisation et objectivation des femmes musulmanes vivant au Québec. Enfin, nous soutenons que la faible présence des femmes des minorités ethnoculturelles en tant que sujets énonciateurs ainsi que l'évaluation de leurs expériences à l'aulne des valeurs et des buts des femmes de la majorité ethnoculturelle ont suscité l'objectivation des premières et la subjectivation des secondes.

Nous chercherons à comprendre la présence du discours féministe colonialiste par l'articulation de concepts féministes postcoloniaux avec des notions portant sur le rôle culturel hégémonique des médias et sur leurs logiques internes de captation et de crédibilité. Le mémoire est structuré selon la méthode OSCaR visant à faire ressortir la production de sens d'un discours à l'aide de quatre axes : l'objet, le sujet, la contextualisation et la rationalisation.

Mots-clés : accommodements raisonnables, féminisme colonialiste, féminisme postcolonial, *La Presse*, *Le Devoir*, égalité sexuelle, égalité culturelle, voile musulman.

INTRODUCTION

Depuis les années 1980, plusieurs controverses ont été soulevées par des revendications ou des pratiques religieuses de minorités ethnoculturelles ayant été associées à tort ou à raison au principe de l'accommodement raisonnable. Bien que le principe attestant la liberté religieuse remonte en quelque sorte aussi loin qu'à l'Acte de Québec de 1774¹, c'est surtout avec l'augmentation de l'immigration en provenance de pays non occidentaux que sont apparues les controverses sur les « accommodements raisonnables ». Après plus de trente ans de débat, la question des « accommodements raisonnables » est toujours d'actualité et fait notamment surface dans des projets d'amendement de la Charte québécoise des droits et libertés ou de création d'une charte de la laïcité.

Cependant, il faut retourner en 2006 pour bien apprécier l'ampleur des controverses, année durant laquelle la couverture médiatique des demandes d'« accommodement raisonnable » a connu une période d'« ébullition »². Dans la presse écrite québécoise, le débat sur les « accommodements raisonnables » a été associé à plusieurs enjeux sociaux, notamment l'immigration, l'efficacité et le bien-fondé des modèles d'intégration québécois et canadien³, la défense des droits des femmes et la protection des femmes issues des minorités ethnoculturelles.⁴ Ces deux derniers enjeux reflètent un débat plus large, relevé tant par des féministes que par des théoriciens du pluralisme normatif, sur la compatibilité de la défense de l'égalité sexuelle et de l'égalité culturelle. Dans les médias québécois, selon Bilge, l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle a été légitimée par un discours féministe, discréditant de fait l'ensemble des demandes d'« accommodement raisonnable ». ⁵ Ce discours réfèrerait à un récit identitaire québécois lié aux luttes féministes et à l'émancipation de l'obscurantisme religieux, émancipation aujourd'hui menacée par l'intégrisme religieux de certaines

¹ Voir à ce sujet Kymlicka dans Stein (2007) et Juteau (2008).

² Québec. « Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation », Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 53.

³ Dans ce mémoire, nous nous intéresserons principalement à l'interculturalisme, puisqu'il s'agit du modèle d'intégration propre au Québec, où se situe notre démarche empirique. Pour apprécier les nuances entre le multiculturalisme et l'interculturalisme, voir entre autres Gagnon (2000) et Rocher et al. (2007).

⁴ Les termes de majorité et minorités ethnoculturelles sont employés dans ce mémoire, car ils sont récurrents dans la littérature du pluralisme normatif. Néanmoins, ils soulèvent plusieurs problèmes, dont l'aspect généralisant et dichotomisant n'est pas le moindre. Pour connaître les débats entourant ces termes, voir entre autres Chouakri (2001) et Brah (2003).

⁵ Sirma Bilge. « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi" : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté », Sociologie et sociétés, vol. 42, no 1 (2010), pp. 197-226.

minorités ethnoculturelles. De ce discours féministe ethnocentriste, voire raciste et colonialiste, résulterait la stigmatisation de certaines cultures en fonction de stéréotypes de genre et la victimisation et la marginalisation des femmes minoritaires.

Malgré le nombre important d'études sur le racisme dans les médias⁶, notamment dans le cadre de la « crise des accommodements raisonnables », la question de l'investissement du racisme par une argumentation d'inspiration féministe n'est généralement pas traitée. De même, les études de l'intersection du racisme et du sexisme dans le cadre de la « crise des accommodements raisonnables » n'abordent pas le rôle de la dynamique médiatique dans cette crise. Ainsi, aucun lien clair ne peut être établi entre le rôle des médias québécois et la délégitimation des « accommodements raisonnables » par l'utilisation d'une argumentation féministe.

Compte tenu de l'importance des médias dans la création de la « crise des accommodements raisonnables » et de son articulation avec les égalités sexuelle et culturelle, ce mémoire propose d'analyser la circulation d'un féminisme colonialiste dans la presse écrite montréalaise francophone. Le féminisme colonialiste se caractérise principalement par l'objectivation des femmes non blanches ou non occidentales et par un mélange paradoxal de rejet (en tant qu'altérité culturelle) et d'appropriation (en tant que soi féminin) de leurs expériences particulières, expériences évaluées selon une perspective historiciste, à l'aulne des valeurs et des buts des féministes blanches ou occidentales. C'est en ce sens que l'opposition à des pratiques culturelles et religieuses aussi diverses que le port du voile ou la ségrégation sexuelle dans le but de protéger les femmes des minorités ethnoculturelles ou de défendre le principe d'égalité sexuelle peut masquer des logiques racistes et sexistes constitutives du féminisme colonialiste. Précisons néanmoins que pour les fins de l'analyse, nous incluons dans le discours féministe colonialiste toute affirmation qui, sans être nécessairement féministe, cherche à défendre les droits des femmes et reproduit, consciemment ou non, des logiques racistes et sexistes. En d'autres mots, nous ne chercherons pas à faire des procès d'intention aux auteurs et aux acteurs présentés dans les textes médiatiques dans le but de distinguer ceux qui sont véritablement féministes et ceux qui instrumentalisent des arguments féministes à des fins racistes ou colonialistes.

Ce mémoire sera guidé par la question de recherche suivante : Comment les pratiques discursives féministes colonialistes sont-elles véhiculées dans la presse écrite montréalaise francophone afin de délégitimer les demandes d'« accommodement raisonnable »? Découlent de cette question de recherche quelques questions secondaires : Quelle est l'ampleur de ce discours féministe colonialiste dans la presse écrite à l'étude et quels enjeux concernant les femmes sont articulés avec les

⁶ Par exemple, voir Potvin (2008), Henry et Tator (2002) et van Dijk (1991).

« accommodements raisonnables »? Qui sont les acteurs sociaux mis en scène? À quels contextes sociaux est rattachée l'articulation des « accommodements raisonnables » avec les enjeux liés aux femmes? Quelles conclusions la presse tire-t-elle de cette articulation?

Le mémoire aura pour cadre théorique le féminisme postcolonial et prendra la forme d'une analyse discursive axée sur les articles, éditoriaux, chroniques et lettres des lecteurs de *La Presse* et du *Devoir* articulant des enjeux liés aux femmes avec les demandes d'« accommodements raisonnables », de mars 2006 à mai 2008. Nous avons retenu le féminisme postcolonial puisqu'il s'intéresse à la marginalisation de certaines voix de femmes et de certaines approches féministes par les mouvements féministes occidentaux, voire à la perpétuation du racisme et du colonialisme dans et par ceux-ci. Plutôt que de considérer les femmes comme appartenant à une catégorie universelle et anhistorique, le féminisme postcolonial s'intéresse à la façon dont certaines femmes, particulièrement les femmes non blanches ou non occidentales, sont construites en altérité en fonction de critères sexuels et culturels, religieux ou raciaux. De ce fait, il dévoile les rapports de pouvoir qui existent entre les femmes, notamment le rapport savoir-pouvoir qui s'incarne dans la déconsidération des significations que donnent les femmes non blanches ou non occidentales à leurs propres expériences.

Le premier chapitre du mémoire débutera avec une revue de la littérature adressant l'opposition entre les égalités sexuelle et culturelle, puis avec la littérature abordant l'implication des médias dans la « crise des accommodements raisonnables » et la production et reproduction du racisme par les médias. Le cadre théorique féministe postcolonial sera ensuite présenté pour éclairer le débat entre les égalités sexuelle et culturelle. Il sera complété par quelques théories sur les médias, notamment sur le pouvoir hégémonique des médias et sur le champ journalistique, permettant d'interpréter la présence du féminisme colonialiste dans les discours médiatiques. Le premier chapitre fera également état des hypothèses découlant du cadre théorique. Enfin, le cadre méthodologique circonscrira le corpus à l'étude et présentera la méthode OSCaR et ses quatre axes (objet, sujet, contextualisation ou mise en contexte médiatique et rationalisation) permettant de mettre en relief la production de sens d'un discours. À travers chacun des axes seront utilisés différents indicateurs déclinés de notre cadre théorique féministe postcolonial.

⁷ Marnia Lazreg. « Decolonizing Feminism », pp. 281-296, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 286.

 $^{^{8}}$ Natalie Benelli et al. « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste », NQF, vol. 25, no 3 (2006), p. 6.

⁹ Chandra Talpade Mohanty. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », pp. 49-74, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). *Feminism Postcolonial Theory: A Reader*, New York, Routledge, 2003, pp. 67-68.

Le deuxième chapitre, consacré à une analyse quantitative de l'axe de l'objet, abordera les questions de l'ampleur du discours féministe colonialiste, de son évolution au fil des mois, de mars 2006 à mai 2008, des principaux enjeux concernant les femmes qu'il articule avec les « accommodements raisonnables » et de l'importance de ces enjeux dans la compréhension de la « crise des accommodements raisonnables ». Nous discuterons ensuite des logiques médiatiques permettant de comprendre les résultats, notamment les exigences de captation et de crédibilité, ainsi que des effets d'objectivation, de dichotomisation et de stigmatisation engendrés par la présence d'un discours féministe colonialiste dans *La Presse* et *Le Devoir*.

Le troisième chapitre de ce mémoire traitera plus spécifiquement la couverture médiatique du voile musulman, car il s'agit du thème le plus récurrent de notre corpus, bien qu'il soit associé à tort aux « accommodements raisonnables ». Pour ce faire, nous aborderons les axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation. Ce chapitre répondra aux questions de la représentation et du positionnement sur les « accommodements raisonnables » des acteurs sociaux sélectionnés comme sujets énonciateurs, des contextes et des mécanismes racisants superposés à l'articulation des enjeux liés aux femmes avec les « accommodements raisonnables » et des conclusions, propositions et interprétations des enjeux liés aux femmes avancées dans la presse écrite francophone montréalaise.

CHAPITRE I

LE FÉMINISME COLONIALISTE ET LE POUVOIR MÉDIATIQUE HÉGÉMONIQUE

Pour bien saisir notre sujet de recherche, il importe d'abord de traiter brièvement du débat concernant l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle qui, par sa tendance à séparer l'expérience du genre et de la « race », à stigmatiser certaines communautés ethnoculturelles et à victimiser certaines femmes, renvoie à des considérations féministes colonialistes. Nous aborderons ensuite la littérature concernant le rôle des médias dans la création de la « crise des accommodements raisonnables » et dans la production et la reproduction du racisme.

1.1. Entre égalité sexuelle et égalité culturelle

Le débat entre égalités sexuelle et culturelle oppose généralement une vision libérale du genre et de la culture à une vision multiculturelle. La vision libérale, défendue par des auteurs comme Okin, prône l'assimilation des immigrants aux valeurs soi-disant neutres et universelles – car s'adressant à tous les individus indépendamment de leur genre, « race », religion, etc. – de l'État libéral. ¹⁰ L'octroi de droits collectifs à des communautés ethnoculturelles non libérales est prohibé, car il nuit au respect des droits individuels et à la capacité pour leurs membres d'exercer leur autonomie en remettant en question certaines traditions et croyances.

Ce faisant, le libéralisme conçoit l'égalité sexuelle et l'autonomie comme des principes universels et s'oppose, du moins en principe, au particularisme et au relativisme auxquels conduirait l'égalité culturelle. Selon Okin, les défenseurs du multiculturalisme méprennent les minorités ethnoculturelles pour des groupes monolithiques, de sorte qu'ils s'allient aux hommes les plus puissants de ces groupes, ceux voulant maintenir l'unicité de leur communauté et promouvant des pratiques patriarcales. Même lorsque les femmes des minorités ethnoculturelles se prononcent en faveur de traditions patriarcales, ces traditions doivent être bannies, selon Okin, car ces femmes n'y consentent peut-être pas librement ou en pleine connaissance des enjeux qui en découlent. Consciente que bien peu de femmes doivent correspondre à ses critères d'autonomie, Okin émet tout de même

¹⁰ Susan Moller Okin (sous la dir.). Is Multiculturalism Bad for Women?, Princeton, Princeton University Press, 1999, pp. 22-23.

trois conditions permettant de prendre au sérieux les revendications des femmes minoritaires pour la conservation de leurs cultures :

The women must be able to choose among a significant and morally acceptable array of alternatives; they must be able to make their choices relatively free of coercion, manipulation, and deception; and they must have been able to develop, earlier in life, the capacities needed to reflect on their situations and make decisions about them. 11

De plus, selon Okin, les multiculturalistes omettraient les discriminations ayant lieu dans la sphère privée et négligeraient le rôle que joue la culture dans l'oppression des femmes. Okin vise particulièrement les marqueurs culturels religieux, car selon elle, l'un des buts premiers de toutes les religions serait le contrôle de l'homme sur la femme et l'appropriation de leur pouvoir reproductif. De nombreuses pratiques patriarcales violant les droits des femmes (par exemple le droit de disposer de leur corps ou de se déplacer librement) se trouveraient légitimées par la religion et perpétuées dans des minorités ethnoculturelles réclamant des droits collectifs sous prétexte de préserver leurs particularités culturelles et religieuses. Les sociétés occidentales, quant à elles, se seraient départies de plusieurs pratiques patriarcales et assurent en principe aux femmes des droits et libertés dont seraient privées les femmes des minorités ethnoculturelles. Dans de telles conditions, ces femmes ont peu d'intérêt dans la préservation de leurs cultures et religions :

Indeed, they might be much better off if the culture into which they were born were either to become extinct (so that its members would become integrated into the less sexist surrounding culture) or, preferably, to be encouraged to alter itself so as to reinforce the equality of women—at least to the degree to which this value is upheld in the majority culture. 13

Ainsi, pour Okin, si les femmes des minorités ethnoculturelles recherchent une quelconque reconnaissance de leur égalité ou de leurs droits, celle-ci ne s'exprime généralement pas en termes culturels, mais en termes d'égalité sexuelle.

Les auteures féministes ne voient pas toutes une opposition entre l'égalité culturelle et l'égalité sexuelle. 14 Certaines refusent même dans cette opposition simpliste entre féminisme et multiculturalisme, car elle suppose en quelque sorte que les femmes ne font que subir leur milieu culturel et qu'elles ne peuvent agir de façon autonome sur celui-ci ou qu'elles ne peuvent en tirer

¹¹ Susan Moller Okin. « Multiculturalism and Feminism: No Simple Question, No Simple Answers » dans Avigail Eisenberg et Jeff Spinner-Halev (sous la dir.). Minorities within Minorities. Equality, Rights and Diversity, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 77.

Susan Moller Okin. (sous la dir.). Is Multiculturalism Bad for Women?, Princeton, Princeton University Press, 1999, p. 13.
 Ibid. pp. 22-23.

¹⁴ Anne Phillips. « Dilemmas of Gender and Culture: The Judge, the Democrat and the Political Activist », pp. 113-134, dans Avigail Eisenberg et Jeff Spinner-Halev. *Minorities within Minorities. Equality, Rights and Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 116.

partie. Plutôt que de regarder seulement les structures culturelles potentiellement oppressantes, les auteures féministes sensibles au multiculturalisme font plutôt valoir l'agentivité des femmes de diverses origines – c'est-à-dire leur autonomie dans un milieu ou leur capacité d'influencer ce milieu – et l'importance pour elles de leurs pratiques culturelles et religieuses. Ainsi, Bunting et Mokhtari soulèvent la capacité des femmes musulmanes à faire valoir leurs intérêts à l'intérieur du modèle religieux et familial qui leur est imposé et leur esprit critique face à certaines pratiques patriarcales, qu'elles adoptent et rejettent à tour de rôle. Il ne convient donc pas de définir l'agentivité des femmes uniquement en termes juridiques, issus d'une perspective occidentale. Néanmoins, la reconnaissance de l'agentivité de ces femmes et la dénonciation du paternalisme d'organisations féministes occidentales ne doit pas obscurcir les discriminations qu'elles éprouvent.¹⁵

Vatz Laaroussi dénote elle aussi le prisme culturel à travers lequel les femmes occidentales évaluent l'autonomie des femmes immigrantes. Selon elle, ce prisme est exacerbé par la croyance implicite en la supériorité des femmes occidentales, justifiant ainsi un certain paternalisme :

Les femmes occidentales des sociétés dites démocratiques et évoluées auraient, par leurs luttes et au travers du mouvement féministe, atteint une indépendance et une émancipation non encore acquises par les femmes d'autres contextes socio-politiques. [...] De ce fait, la tendance serait d'amener les femmes d'autres cultures à suivre les mêmes voies que les femmes des pays riches occidentaux pour acquérir leur émancipation. 16

Ce qui constitue des stratégies d'adaptation à la société d'accueil pour les femmes immigrantes, comme la présence du mari lors de contacts publics, est alors souvent interprété comme la manifestation du contrôle de l'homme sur la femme.

L'argument clé en faveur de l'égalité culturelle, toutefois, est l'accommodation d'une minorité ethnoculturelle afin de redresser des injustices actuelles ou passées ou d'éviter que la majorité leur impose ses valeurs — valeurs nécessairement situées et culturelles. Il s'agit ainsi de reconnaître les rapports de pouvoir existant entre la culture majoritaire et celles minoritaires. Bilge dénonce ainsi cette stigmatisation des minorités ethnoculturelles servant de prétexte à l'homogénéisation culturelle et au resserrement des frontières nationales, ce qu'elle nomme la « patrouille des frontières » :

¹⁵ Annie Bunting et Shadi Mokhtari. « Migrant Muslim Women's Interests and the Case of 'Shari'a' Tribunals in Ontario », pp. 232-264, dans Vijay Agnew (sous la dir.). *Racialized Migrant Women in Canada: Essays on Health, Violence and Equity*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 246.

Michèle Vatz Laaroussi. « La tension tradition-modernité chez les femmes immigrantes : un construit ethnocentrique excluant? », pp. 99-112, dans Andrea Martinez et Michèle Ollivier. La tension tradition-modernité : Construits socioculturels de femmes autochtones, francophones et migrantes, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 104.

Ce phénomène implique, dans le contexte où le discours de l'égalité de genre est employé de manière tendancieuse, des pratiques symboliques qui déprécient les relations de genre et les relations intergénérationnelles associées aux groupes minoritaires, par exemple en ravalant leurs conceptions et normes sur la féminité, la masculinité, le mariage ou la sexualité, au rang d'archaïsmes ou de pathologies (marqués par la dépravation, la violence, la soumission, etc.).

En tenant l'égalité sexuelle comme un trait national et un principe non négociable, arraché de peine et de misère par des luttes féministes et anticléricales, la société québécoise se permet de discréditer les demandes d'« accommodement raisonnable » en provenance de communautés ethnoculturelles jugées patriarcales et religieuses. Dans cette perspective, celles-ci ne sont pas seulement les instigatrices d'un conflit culturel, mais deviennent une menace à l'identité nationale, justifiant ainsi des programmes anti-immigration et assimilationnistes et des mesures de contrôle gestionnaires de la population. ¹⁸

Juteau condamne comme Bilge l'instrumentalisation de l'égalité sexuelle à des fins politiques. Elle précise que le multiculturalisme n'est pas à l'origine des conflits entre égalités sexuelle et culturelle, puisque la reconnaissance de droits et d'accommodements religieux au Québec remonte aussi loin qu'au XVIII^e siècle. En fait, l'opposition féminisme/multiculturalisme s'inscrit dans la vague actuelle de remise en question du pluralisme normatif et engendre un faux dilemme nuisant à la cause des femmes :

Taire un rapport inégal (de sexe ou ethnique) pour enrayer l'autre rapport produit inévitablement des injustices. Défendre l'égalité sexuelle peut servir à stigmatiser les minoritaires, à lutter contre le pluralisme, à justifier les agressions militaires et autres, à masquer les inégalités de sexe à l'intérieur du groupe majoritaire. Mais occulter l'inégalité sexuelle chez les minoritaires pour protéger ces derniers se fait au détriment des femmes. 19

Le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliés aux différences culturelles, dite Commission Bouchard-Taylor, récuse également l'idée que le multiculturalisme ou l'interculturalisme puisse être une menace directe à l'égalité sexuelle, puisque l'État québécois dispose de moyens pour protéger les droits des femmes : « les tribunaux ont déjà élaboré des critères qui leur permettent de refuser une demande d'accommodement raisonnable fondée sur des motifs religieux qui porterait indûment atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes. »²⁰ Selon le rapport de la Commission, si en général les femmes immigrées sont effectivement plus

¹⁷ Sirma Bilge. « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi": la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté », Sociologie et sociétés, vol. 42, no 1 (2010), p. 200.
¹⁸ Ibid., p. 222.

¹⁹ Danielle Juteau. « Rapports de sexe, frontières ethniques et identités nationales », Rapport final préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, décembre 2007, revue et corrigée le 15 mars 2008, p. 57.

²⁰ Québec. « Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation », Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 175.

susceptibles de subir de la violence familiale ou conjugale, elles sont néanmoins surtout touchées par la pauvreté, le sous-emploi, de faibles salaires et la déqualification professionnelle. La majorité ethnoculturelle a donc un rôle considérable, peut-être plus que les minorités, à jouer dans l'oppression des femmes immigrantes.

Dans le même ordre d'idée, Spinner-Halev défend la thèse que la protection des droits individuels doit être nuancée par l'injustice que peut causer un État en imposant des réformes à un groupe qu'il réprime politiquement, économiquement ou culturellement :

The feminist critique assumes a normal model of liberal citizenship: the citizen votes and has certain other rights, and the state then has full authority over the citizen. This model, however, is blind to the possibility of a state marking out and oppressing a particular group. When this happens, the assumption of an unmediated relationship between state and citizen that is normally made needs to be questioned.²¹

Par ailleurs, la discrimination sexuelle se déroulant dans la sphère privée n'est pas un problème limité aux minorités ethnoculturelles. Au reste, lorsqu'il y a de graves atteintes à la sécurité physique et à la subsistance de membres de minorités ethnoculturelles, le respect du principe de multiculturalisme n'enjoint pas l'État à y demeurer indifférent.

Selon Phillips, l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle ne résulte pas tant d'un conflit de valeurs entre deux cultures irréconciliables que dans l'imposition à un groupe minoritaire par un groupe dominant de ses valeurs culturelles. Cette imposition se trouve légitimée par le fait que la dichotomie égalité sexuelle/égalité culturelle entraine une compréhension « asexuelle » de la culture et « aculturelle » du genre, de sorte que les valeurs sexuelles de la majorité passent pour universelles :

setting up gender as distinct from culture encourages the belief that there is a culture-neutral set of values that provides us with the principles for equality between women and men. And where do we find these? Usually in the dominant, therefore less visible culture, which has become such a taken-for-granted background that its members no longer think of themselves as sharing any particular cultural traditions or beliefs.²²

Ce faisant, le principal défi posé par le conflit entre égalités sexuelle et culturelle est la formulation de politiques d'égalité sexuelle détachées de tout projet de supériorité culturelle et dénuées de stéréotypes culturels.

²¹ Jeff Spinner-Halev. « Feminism, Multiculturalism, Oppression, and the State », Ethics, vol. 112, no 1 (octobre 2001), p. 85.

²² Anne Phillips. « Dilemmas of Gender and Culture: The Judge, the Democrat and the Political Activist », pp. 113-134, dans Avigail Eisenberg et Jeff Spinner-Halev. *Minorities within Minorities. Equality, Rights and Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 124.

Il résulte de l'opposition entre féminisme et multiculturalisme une dichotomisation entre la culture majoritaire qui serait plus égalitaire, car aculturelle et universelle, et les cultures minoritaires jugées plus patriarcales et archaïques. Cette dichotomisation est ce que nous appellerons le féminisme colonialiste. Un des principaux traits du féminisme colonialiste est l'objectivation des femmes non blanches ou non occidentales et, en contrepartie, la subjectivation des femmes blanches ou occidentales par l'évaluation des expériences des premières à partir des valeurs et des buts des secondes, selon une perspective historiciste.

L'autre caractéristique centrale du féminisme colonialiste est le mélange paradoxal de rejet (en tant qu'altérité culturelle) et d'appropriation (en tant que soi féminin) des expériences des femmes non blanches ou non occidentales. Ce faisant, le féminisme colonialiste se trouve à exploiter les enjeux liés aux femmes afin de légitimer des entreprises néocoloniales dans des pays du tiers-monde ou encore l'assimilation des minorités ethnoculturelles dans les sociétés occidentales. De plus, en défendant une égalité sexuelle abstraite et universelle, qui serait pratiquement atteinte par les sociétés occidentales, le féminisme colonialiste sépare l'expérience du genre de celle de la culture, en même temps qu'il attribue les inégalités sexuelles à des déviances culturelles. Cette dissonance n'est possible que si les sociétés occidentales s'estiment aculturelles, mais considèrent les groupes minoritaires comme étant culturels et ses membres comme étant dominés par des normes culturelles.

Le racisme culturel auquel procède le féminisme colonialiste « se fonde non pas tant sur l'opposition entre des cultures mais sur l'opposition entre des catégories d'humains : ceux qui le sont pleinement, sans culture, et ceux ou celles qui obéissent à la tradition comme des animaux à l'instinct. »²³ Toutefois, les arguments biologiques et raciaux, désormais délégitimés, ont cédé leur place à des arguments d'apparence culturelle, dont les différences qu'ils établissent entre les gens semblent pourtant tout aussi irréconciliables que des différences biologiques. Le marqueur culturel le plus visé par le féminisme colonialiste est sans doute la religion, qui est à la fois considérée comme un système d'oppression inégalitaire envers les femmes et comme étant opposé à un autre idéal occidental : la laïcité.

À l'inverse, le féminisme postcolonial cherche à révéler les interactions du racisme et du sexisme en tant que structures d'oppression. Il conçoit donc que l'expérience du genre est investie par celle de la race et que cette dernière l'est par le genre. Il cherche aussi à dénoncer les pratiques colonialistes présentes dans certains discours féministes occidentaux, notamment l'imposition de

²³ Natalie Benelli et al. « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste », NQF, vol. 25, no 3 (2006), p. 9.

valeurs et de normes structurant la féminité et la sexualité qui sont présentés comme étant neutres et universels ou comme étant culturellement supérieurs, ce qui serait appuyé par la plus grande émancipation des femmes en Occident.

Comme nous le verrons plus en détail, le féminisme postcolonial vise la réappropriation par les femmes non occidentales ou les femmes issues de minorités ethnoculturelles de leurs expériences en réponse au processus d'appropriation et d'objectivation amorcé par certains discours féministes occidentaux. Pour ce faire, il met l'emphase sur l'agentivité des femmes non occidentales plutôt que sur leur victimisation et le paternalisme pouvant être présents dans certains discours féministes. Il dénonce aussi le rapport savoir-pouvoir qu'entretient le féminisme colonialiste en Occident en imposant une lecture patriarcale, unidimensionnelle, des pratiques sexuées qui lui sont étrangères.

Comme en témoigne Bilge, la dichotomisation entre le féminisme et l'interculturalisme, caractérisant selon nous le féminisme colonialiste, a été fortement relayée par les médias québécois, permettant l'instrumentalisation des droits des femmes pour rejeter les demandes culturelles. Il convient donc d'étudier le rôle qu'ont pu jouer les médias québécois dans la circulation d'un discours féministe colonialiste et, de façon plus générale, le lien entre les discours médiatiques et le racisme culturel.

1.2. Médias et représentations

Les demandes d'« accommodement raisonnable » ont été fortement médiatisées ces dernières années et ont été articulées avec plusieurs enjeux, notamment l'interculturalisme, l'immigration et, ce qui nous intéresse particulièrement, l'égalité sexuelle. Plusieurs auteurs, dont Potvin et Giasson, Brin et Sauvageau, ont étudié le rôle des médias québécois dans la création de la « crise des accommodements raisonnables » et ont noté la circulation de certains mécanismes discursifs racisants ou exclusifs dans le traitement de la crise. D'autres, comme van Dijk, ont analysé de façon plus large le rôle des discours médiatiques dans la production et la reproduction sociale du racisme. Plus spécifiquement, Gusse a analysé la reproduction du complexe de l'immigration et du racisme différentialiste par *La Presse* et *Le Devoir*. Certains, notamment Charaudeau, n'accordent cependant pas autant de pouvoir aux médias. En plus de cette tension quant à l'évaluation du pouvoir social qu'exercent les médias, les auteurs sont divisés sur le rôle du public vis-à-vis des médias.

Dans son rapport sur la couverture médiatique québécoise de la « crise des accommodements raisonnables », Potvin définit les mécanismes discursifs racisants comme des modalités d'expression souvent inconscientes, émotives et réactionnelles, parfois explicites ou implicites, contrairement aux

stratégies discursives qui sont planifiées et organisées. Les mécanismes racisants sont socio-cognitifs au sens où « ils réfèrent à la fois aux éléments (sociaux, politiques, culturels) du contexte sociohistorique et temporel sur lesquels se construisent des représentations symboliques et au raisonnement ou au sens donné par les individus en vertu de leurs émotions, situations ou conditions. »²⁴ Dans son analyse, Potvin réfère au huit mécanisme racisants suivants : dichotomisation négative, infériorisation, généralisation, victimisation (de la majorité), catastrophisme, diabolisation, légitimation politique au racisme et désir d'expulser l'Autre.

Potvin déclare que la « crise des accommodements raisonnables » a été créée par les médias à travers plusieurs processus : la mésinformation des enjeux liés à l'immigration et l'intégration; la mise en récit d'un problème de société trouvant écho dans l'agenda public; et la dramatisation à des fins commerciales. Bien plus, plusieurs médias ont véhiculé une représentation négative, voire raciste des minorités ethnoculturelles, ce qui a pu contribuer à « exacerber les préjugés populaires envers certaines minorités, dont les demandes ont été désignées, dans plusieurs discours d'opinion, comme étant les principales responsables des diverses turbulences identitaires et économiques que vit la société québécoise. »25 Parmi les représentations racistes relevées par Potvin dans son analyse, on retrouve l'infériorité des minorités ethnoculturelles, leur retard culturel ou encore leur aspect menaçant. Les médias détiennent donc un rôle social considérable dans la formation de l'opinion publique et de l'ordre du jour politique.

Giasson, Brin et Sauvageau appuient également la thèse de la création médiatique d'une crise sociétale par l'entremise d'un tsunami médiatique ou media-hype, soit la couverture intense et étendue d'un événement, au point où un décalage se crée entre la réalité et sa médiatisation, où la nouvelle crée la nouvelle - le tout à des fins concurrentielles. À travers une couverture négative, homogène et intensifiée des « accommodements raisonnables », les médias ont pu contribuer à les discréditer aux yeux de l'opinion publique et à créer un fossé entre la majorité ethnoculturelle et les minorités :

²⁴ Maryse Potvin (sous la dir.), « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 213.

les journaux ont mis l'accent sur l'évaluation du malaise des répondants envers l'immigration et la diversité religieuse plutôt que sur l'ouverture de la population québécoise envers la diversité et sur l'apport social de l'immigration, renforçant ainsi davantage l'impression populaire qu'une crise sociale majeure se déroule et qu'un fossé existe entre les Québécois «de souche», les Québécois issus de l'immigration et les autres Canadiens.²⁶

Puisqu'ils n'ont généralement pas le temps, les compétences ou les ressources nécessaires pour s'informer sur les enjeux sociaux ou pour évaluer la qualité des informations qui leur sont présentées, Giasson Brin et Sauvageau soutiennent que les citoyens sont vulnérables à ce genre de discours dominants circulant dans les médias.

Cette littérature concernant la « crise des accommodements raisonnables » reflète un point de vue que l'on retrouve plus généralement dans la littérature sur le rôle des médias sur l'imaginaire collectif. Dans son mémoire portant sur le racisme dans la presse écrite, Gusse atteste le rôle crucial des médias dans la reproduction des rapports de domination, ainsi que dans la construction de représentations sociales dénigrant l'immigration et les immigrants, les posant comme un problème ou une menace. Comme les membres des minorités ethnoculturelles sont peu présents dans la machine médiatique, Gusse souligne que la reconstruction des représentations de ces minorités se fait « à partir des modèles mentaux, des scripts, des opinions des membres du groupe dominant, qui dirigent ces médias, dont le point de vue est dominant, et qui définissent quotidiennement ce qui est une nouvelle et ce qui ne l'est pas. »²⁷ Il existe donc un relais indéniable entre la majorité ethnoculturelle et les médias.

Les médias jouent ainsi un rôle considérable dans la création de l'opinion publique. L'accès privilégié qu'ont les médias à l'information, comprise par van Dijk comme une ressource sociale limitée permettant d'influencer, voire contrôler, l'opinion publique et, par extension, les actions sociales, leur confère un pouvoir social considérable. ²⁸ Les individus auraient tendance à faire confiance aux savoirs, croyances et opinions en provenance de sources reconnues comme crédibles et fiables. Sans déterminer l'opinion publique, les médias contribueraient à fixer les limites idéologiques d'un débat:

²⁶ Thierry Giasson, Colette Brin et Marie-Michèle Sauvageau. « Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la "crise" des accommodements raisonnables au Québec », Revue canadienne de science politique, vol. 43, no 2 (2010), p. 1.

²⁷ Isabelle Gusse. « Le racisme dans la presse écrite : analyses des pratiques discursives à partir desquelles La Presse et Le Devoir construisent leurs récits journalistiques sur l'immigration et les immigrants : de janvier 1987 à juin 1989 ».
Mémoire, Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991, p. 24.

²⁸ Teun A. van Dijk. « Critical Discourse Analysis », pp. 352-371, dans Deborah Schiffrin et Deborah Tannen (sous la dir.). *The Handbook of Discourse Analysis*, Malden, Blackwell Publishers, 2001, p. 355.

the media as a whole define the internal structures, the points of relevance, and especially the ideological boundaries of social representations. They provide the ready-made models, that is, the facts and opinions, that people use partly in what to think, but more important which they also use in devising how to think about ethnic affairs.²⁹

Ceci dit, le pouvoir social des médias est limité. Pour Charaudeau, malgré leur savoir et leur « pouvoir dire » les médias ne constituent pas pour autant une instance de pouvoir : « Les médias constituent une instance qui n'édicte aucune règle de comportement, aucune loi de conformité, aucune sanction. Bien plus, les médias et la figure du journaliste n'ont aucune volonté d'orientation ni de contrainte, se déclarant au contraire instance de dénonciation du pouvoir. » En fait, si Charaudeau reconnait que les médias participent à une construction de sens de la réalité, cette construction n'a pas tant un fondement politique ou sociologique qu'organisationnel, du fait d'une tension entre une logique commerciale de captation et symbolique de crédibilité. De plus, Charaudeau insiste sur l'importance du public dans le processus médiatique. Le public, en tant qu'interprétateur, serait autant responsable de la construction de sens que l'instance médiatique.

Néanmoins, comme le démontrent les analyses médiatiques précédentes sur le cas de la « crise des accommodements raisonnables », les médias jouent un rôle non négligeable dans la formation de l'opinion publique et de l'ordre du jour politique, en plus de servir de relais aux valeurs et intérêts de la majorité ethnoculturelle. La circulation d'un discours opposant le féminisme au multiculturalisme dans les médias risque donc de justifier aux yeux du public l'incompatibilité des demandes d'« accommodement raisonnable » avec la défense de l'égalité sexuelle. De plus, elle risque de renforcer la marginalisation des femmes racisées.

1.3 Problématique, cadre théorique et concepts

La littérature portant sur l'intersection du racisme et du sexisme dans les médias est plutôt rare, tout particulièrement au Québec. Or, lors de la « crise des accommodements raisonnables », la presse écrite québécoise a donné voix à un discours d'inspiration féministe dénonçant les pratiques culturelles sexistes et « déraisonnables », voire la menace que constitueraient certains immigrants pour les acquis féministes québécois. Bien que référant à une argumentation féministe, ce discours masque des mécanismes à la fois racistes et sexistes sous une opposition entre égalités sexuelle et culturelle. Pour déceler les mécanismes discursifs reproduisant le racisme et le sexisme et pour comprendre leur

²⁹ Id. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, p. 244.

³⁰ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 11.

utilisation dans la presse écrite montréalaise francophone, nous devrons articuler des concepts issus du féminisme postcolonial avec quelques théories des médias.

1.3.1 L'intersectionnalité et le féminisme postcolonial

De façon générale, le féminisme occidental a théorisé l'oppression des femmes en termes binaires, mettant en opposition la subordination sociale, politique, légale ou économique des femmes aux institutions masculines ou au patriarcat.³¹ Cette dichotomisation des rapports sociaux en fonction des sexes féminin et masculin, en plus de supposer une similarité d'oppression entre toutes les femmes et de les essentialiser dans une catégorie d'« opprimées » en fonction de leur sexe biologique, a évacué les autres formes d'oppression engendrées par la « race », l'appartenance nationale ou religieuse, entre autres.³²

C'est ce que tente de redresser le concept d'intersectionnalité en interrogeant la jonction et l'interaction entre les identités et les systèmes d'oppression de genre, de « race » et de classe. L'intersectionnalité incite non seulement à la reconnaissance de la différence entre les femmes, mais décloisonne et déhiérarchise les différents systèmes d'oppression de sexe, de « race » et de classe qui façonnent les inégalités sociales. Ce concept a connu un développement important avec les écrits de Crenshaw. Cette dernière soutient que les féministes blanches ignorent comment leur « race » peut atténuer leur expérience de la discrimination sexuelle et comment les privilèges qui y sont associés participent à la domination des autres femmes :

Not only are women of color in fact overlooked, but their exclusion is reinforced when white women speak for and as women. The authoritative universal voice—usually white male subjectivity masquerading as non-racial, non-gendered objectivity—is merely transferred to those who, but for gender, share many of the same cultural, economic and social characteristics. 33

En fait, les femmes de couleur sont effacées tant des discours féministes qu'antiracistes, puisque ceuxci mettent chacun l'emphase sur un seul aspect de l'identité des femmes de couleur.³⁴ Or, l'identité de celles-ci est autant formée par leur genre que par leur « race », et les oppressions sexuelles et raciales

³¹ Voir, entre autres, de Beauvoir (2000) et Pateman (1988).

³² Kimberle Crenshaw. « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color », Stanford Law Review, vol. 43, no 6 (juillet 1991), pp. 1243-1244.

³³ Id. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », University of Chicago Legal Forum (1989), p. 154.

³⁴ Ibid.

qu'elles expérimentent se renforcent mutuellement pour créer une forme d'oppression qui leur est particulière.

Le concept d'intersectionnalité permet de dépasser l'analyse « arithmétique » ou « additive » du genre et de la « race » qui ne fait qu'ajouter les femmes de couleur à un cadre analytique qui ne conçoit qu'une forme de féminité. ³⁵ Bhavnani et Coulson dénoncent cette féminité qui suppose l'existence d'une sororité automatique et qui est construite seulement en opposition à la masculinité. En d'autres mots, cette féminité ne tient pas compte des différences entre les femmes et des conflits d'intérêts qui y en découlent.

S'il est central à la théorie féministe postcoloniale, le concept d'intersectionnalité a par la suite été repris par le féminisme postmoderne. Celui-ci cherche à déconstruire les identités et les altérités en tant que catégories façonnées et essentialisées par des structures de pouvoir. Bref, il cherche à décloisonner les catégories de genre et de « race », à reconnaître la différence et à décentraliser le sujet masculin de l'Histoire et de la Raison. Pour Bilge, la critique épistémologique postmoderne et sa remise en question des identités essentialisées et réifiées a encouragé la popularisation de l'intersectionnalité:

la montée de l'intersectionnalité a été facilitée par la mise en doute des vérités scientifiques et les critiques du positivisme encouragés par le postmodernisme, ce qui, dans la sociologie contemporaine, a conduit à l'abandon des explications unidimensionnelles de l'inégalité sociale, qui la réduisaient aux rapports de classe, et à un gain d'intérêt pour les questions de l'inégalité complexe et des discriminations multiples.³⁶

Ainsi, le postmodernisme a brisé la tradition épistémologique occidentale qui ne s'intéressait qu'aux structures « concrètes » de pouvoir. Il a mis la lumière sur l'importance du savoir, du discours et des représentations dans la création et la perpétuation des rapports de pouvoir. Il a dévoilé la façon dont des théories, comme le féminisme, produisent et reproduisent les rapports de pouvoir à travers l'essentialisme, la réification et la création de l'altérité.

Le postmodernisme a également repris le concept de genre dévoilant le caractère socialement construit et changeant de la féminité et de la masculinité³⁷, refusant de saisir l'ensemble des femmes dans une catégorie analytique prédéfinie. Il a insisté sur la déconstruction de la catégorie « femmes » et son opposition binaire à celle d'« hommes », afin de dépasser l'exclusion à laquelle mène la

³⁵ Kum-Kum Bhavnani et Margaret Coulson. « Transforming Socialist Feminism: The Challenge of Racism », pp. 65-73, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 69.

³⁶ Sirma Bilge. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », Diogène, no 225 (janvier-mars 2009), p. 76.

³⁷ Simone de Beauvoir. Le deuxième sexe II, L'expérience vécue, Paris, Gallimard, 2000, p. 13.

généralisation et d'ouvrir la voie à la reconnaissance de multiples formes d'identités et d'oppression chez les femmes. En ce sens, et comme le souligne Bilge, il a facilité la montée du concept d'intersectionnalité – qui démontre la complexité et l'enchevêtrement des identités et des discriminations qui y sont liées – et l'essor du féminisme postcolonial – qui révèle entre autres le rapport savoir-pouvoir au sein du féminisme.

En effet, le féminisme postcolonial incorpore la critique épistémologique du postmodernisme sur le rapport savoir-pouvoir par sa dénonciation du colonialisme au sein du féminisme et par sa remise en question des catégories essentialistes (comme « femmes ») et des métarécits ou explications unidimensionnelles de l'oppression (comme le patriarcat universel). Certaines féministes postcoloniales proposent ainsi de radicaliser le concept de différence. Pour elles, la différence ne doit pas être comprise comme une diversité des expériences, mais comme le résultat de rapports de pouvoir coloniaux. La différence est donc incommensurable, irréductible à l'oppression que partageraient toutes les femmes.

Mohanty se penche tout particulièrement sur le discours colonial que produit le féminisme occidental en supposant la primauté des identités sexuelles sur celles ethniques ou socio-économiques et en victimisant les femmes du tiers-monde en les présentant comme plus opprimées que les femmes occidentales :

third-world women as a group or category are automatically and necessary defined as: religious (read "not progressive"), family oriented (read "traditional"), legal minors (read "they-are-still-not-conscious-of-their-rights"), illiterate (read "ignorant"), domestic (read "backward") and sometimes revolutionary (read "their-country-is-in-a-state-of-war; they-must-fight!"). 38

Non seulement cette catégorisation justifie un paternalisme envers les femmes du tiers-monde, mais elle évite aux femmes occidentales de questionner leur propre implication dans l'oppression de ces femmes, tout en s'appropriant leurs expériences en les essentialisant en tant que « femmes » :

It is in the production of this "third-world difference" that western feminisms appropriate and colonize the constitutive complexities which characterize the lives of women in these countries. It is in the process of discursive homogenization and systemization of the oppression of women in the third world that power is exercised in much recent western feminist writing and this power needs to be defined and named.³⁹

³⁸ Chandra Talpade Mohanty. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », pp. 49-74, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, p. 68.

³⁹ Ibid., p. 51.

Bref, même si les femmes occidentales ne vivent pas « autant » d'oppression que les femmes du tiersmonde, elles peuvent tout de même prétendre partager la même oppression qu'elles. C'est en ce sens que Mohanty critique la catégorie « femmes » qu'elle juge préanalytique et détachée de tout contexte politique, historique et culturel.

Pour sa part, Ong souligne que, tout comme le colonialisme, le féminisme impose ses standards rationalistes et individualistes dans l'étude des femmes du tiers-monde, celles-ci étant construites comme une altérité. Ong ajoute que les définitions indigènes de la sexualité et du genre ne sont pas prises en compte par le féminisme : « There is a scientific tendency to treat gender and sexuality as categories that are measurable, and to ignore indigenous meanings which may conceive of them as ideas inseparable from moral values. »⁴⁰ De plus, les inégalités vécues par les femmes du tiers-monde sont interprétées comme la conséquence de la persistance de modes de vie traditionnels. En étudiant l'Autre et en lui imposant leurs buts modernes, les féministes occidentales réaffirment leur subjectivité tout en déniant celle de l'Autre et confortent la croyance en leur propre supériorité culturelle. Pour Dayan-Herzbrun, la subjectivité féministe occidentale est surtout dévoilée dans l'interprétation qu'elle fait du voile musulman qui incarne à la fois un symbole traditionnel patriarcal et une menace intégriste que doivent éradiquer les sociétés occidentales.⁴¹ Françoise Lionnet souligne le rapport savoir-pouvoir qu'exerce un pays d'accueil comme la France lorsqu'il impose sa conception du genre et de l'intégrité corporelle en condamnant les pratiques traditionnelles jugées exotiques sans questionner les pratiques occidentales sexistes et violentes.⁴²

Marnia Lazreg établit elle aussi une continuité entre le colonialisme et le féminisme, qu'elle juge même impérialiste et totalitaire. Tout comme Ong et Mohanty, Lazreg affirme que le féminisme conçoit les femmes « différentes » comme étant une altérité objectivée personnifiant des cultures et des religions traditionnelles et patriarcales ou en étant des victimes. En conséquence, les féministes du tiers-monde se retrouvent face au dilemme de défendre leur culture contre les représentations trompeuses qui en sont faites par le féminisme occidental ou de conforter la suprématie du féminisme occidental en adhérant à ses interprétations de leurs cultures.⁴³

⁴⁰ Aihwa Ong. « Colonialism and Modernity: Feminist Re-presentations of Women in Non-Western Societies », pp. 108-120, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 113.

⁴¹ Sonia Dayan-Herzbrun. « Cheveux coupés, cheveux voilés », Communications, no 60 (1995) pp. 165-183.

⁴² Françoise Lionnet. « Feminism and Universalism: "Universal Rights" and the Legal Debate Around the Practice of Female Excision in France" », pp. 368-380, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, pp. 373-374.

⁴³ Marnia Lazreg. « Decolonizing Feminism », pp. 281-296, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). *Feminism and Race*, New York, Oxford University Press, 2001, p. 286.

Ang rajoute que le féminisme doit cesser de se concevoir comme une désignation politique naturelle et inclusive pour toutes les femmes et reconnaître la partialité de son discours : « (white/Western) feminism's assumption of a "master discourse position" can only be interpreted as an act of violence which disguises the fundamental structural divisions created by historical processes such as colonialism, imperialism and nationalism. »⁴⁴ Tout comme Mohanty, Ang soutient que la différence n'est pas une simple diversité, mais peut être synonyme de conflits d'intérêts et d'identités, de sorte que les expériences différentes ne peuvent être totalisées en une seule vérité féministe.

Enfin, certains auteurs révèlent le rôle clé du nationalisme dans l'élaboration de frontières ethnosexuelles. Pettman et Steans démontrent comment les femmes incarnent les frontières à travers les récits nationalistes, comment leurs corps deviennent le territoire à défendre contre les menaces extérieures. 45 Elles affirment également que leur rôle de gardienne de la culture les soumet à différents contrôles de la part de leur communauté et de l'État. Anand, quant à lui, énumère cinq rôles symboliques auxquels sont astreintes les femmes au nom du nationalisme : reproductrices biologiques de l'ethnie; reproductrices des frontières ethnonationales; reproductrices culturelles et idéologiques; signifiants de la différence ethnonationale; et participantes actives dans les conflits. 46 Peterson ajoute que les rapports de sexes ne font pas qu'assurer la cohésion à l'intérieur d'un groupe ethnonational, mais que des hiérarchies de genre et de sexe s'instaurent également entre les groupes pour justifier l'accès au pouvoir, en ce ses qu'on leur attribue des stéréotypes féminins tels que la passivité ou l'irrationalité. 47 Tant les femmes de la majorité culturelle que celles des minorités peuvent ainsi se retrouver prisonnières des significations identitaires apposées à leurs corps. De même, l'ensemble des membres des minorités culturelles peuvent être visées par des stéréotypes sexistes dans le processus d'édification des frontières ethnosexuelles.

Ainsi, le féminisme postcolonial éclaire les rapports de pouvoir entre les femmes et les significations différentes que peuvent prendre les rôles et les actions des femmes selon les cultures. Il relève donc justement l'importance de mener des analyses plus historiques et locales pour comprendre

⁴⁴ Ien Ang. « I'm a Feminist but... "Other" Women and Postnational Feminism », pp. 190-206, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, p. 204.

⁴⁵ Jindy Pettman. « Migration », pp. 251-264, dans Laura J. Shepherd (sous la dir.). Gender Matters in Global Politics: A Feminist Introduction to International Relations, New York, Routledge, 2010, p. 259. et Jill Steans. « Gender in the Theory and Practice of "State-Making" », pp. 33-46, dans Gender and International Relations: Issues, Debates and Future Directions, Malden, Polity Press, 2006, p. 40.

⁴⁶ Dibyesh Anand. « Nationalism », pp. 280-291, dans Laura J. Shepherd (sous la dir.). Gender Matters in Global Politics: A Feminist Introduction to International Relations, New York, Routledge, 2010, p. 285.

⁴⁷ Spike V. Peterson. « Sexing political Identities. Nationalism as Heterosexism », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 1, no 1 (1999, June), p. 41.

les différentes formes que prend l'oppression, plutôt que de chercher à l'expliquer par des théories (généralement occidentales) transculturelles et transhistoriques. Plus près de nous, il nous met en garde contre la conséquence paradoxale de certains discours féministes qui suscite la victimisation des femmes des minorités ethnoculturelles et tend à dicter leurs besoins. Il nous rappelle également que la question du féminisme au Québec est indissociable des questions culturelles, ethniques ou nationalistes et, conséquemment, qu'il ne peut prétendre être un terrain neutre rassemblant toutes les femmes vivant au Québec. Il éclaire également la question de l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle, en démontrant que la défense d'une égalité sexuelle abstraite primant sur l'égalité culturelle implique nécessairement la séparation entre l'expérience du genre et de la « race » et, de ce fait, occulte le vécu particulier des femmes de diverses origines et les obstacles (racisme, préjugés, etc.) issus de la société d'accueil qu'elles rencontrent.

1.3.2 Les médias comme outil hégémonique et comme producteur de sens

La présence des mécanismes racistes et sexistes dans les médias révélée peut s'expliquer en partie par le lien privilégié qu'entretiennent généralement les majorités ethnoculturelles avec les médias. Dans leur analyse du racisme dans les médias canadiens, Henry et Tator affirment comme Gusse que les membres des minorités sont très peu représentés dans les médias canadiens et sont victimes de discrimination à l'embauche :

the media in Canada do not reflect the growing diversity of this country, either in their hiring practices or in their journalistic practices. Nowhere is this better demonstrated than in the employment arena; hardly any minority journalists are employed in the print and electronic media, and their representation does not reflect their numbers in society.⁴⁸

En ce sens, les médias préservent l'hégémonie culturelle et le choix des événements de même que leur angle d'analyse reflètent les intérêts de la culture majoritaire. ⁴⁹ Le recours aux sondages et aux commentaires de figures culturelles importantes servirait ainsi à consolider les points de vue dominants et à étouffer les voix des minorités. La sous-représentation et la déformation des minorités ethnoculturelles dans les médias aboutissent en un manque de légitimité pour l'avancement de mesures antiracistes. D'après Henry et Tator, lorsqu'interrogés sur la représentation des minorités dans les médias, les membres de la majorité en dressent un portrait plutôt positif. Pourtant, plusieurs membres

⁴⁸ Frances Henry et Carol Tator. Discourses of domination, Racial Bias in the Canadian English-Language Press, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 55.

⁴⁹ Agnew définit l'hégémonie comme n'étant pas une simple domination, mais le pouvoir de convaincre : « l'hégémonie forge des liens entre les gens, les objets et les institutions autour des normes et standards culturels qui émanent, par-delà le temps et l'espace, des sièges du pouvoir (dont les lieux sont distincts) occupés par les acteurs autorisés. » (Agnew cité par O'Meara, 2010, p. 218)

des minorités affirment y être traités comme des étrangers et dénoncent les biais dans le traitement de leurs communautés et leur quasi-invisibilité.⁵⁰

En faisant référence à la « spirale du silence » de Noëlle-Neumann, Potvin démontre elle aussi les conséquences de la surreprésentation des voix et opinions jugées majoritaires et légitimes dans les médias :

Face à ce phénomène, ceux qui s'estiment minoritaires se sentent dès lors illégitimes et préfèrent se taire. Par ce silence, ils aggravent l'impression factice d'un consensus et renforcent l'opinion majoritaire, ce qui entraîne la disparition de toute opinion minoritaire. Ainsi, les médias auraient un rôle d'intimidation et une influence coercitive sur l'opinion publique.⁵¹

La présence marquée d'opinions défavorables aux « accommodements raisonnables » et de mécanismes raciste repérée dans les lettres de lecteurs par l'étude de Potvin, sans refléter fidèlement l'opinion publique, a néanmoins pu intimider l'expression d'opinions favorables aux « accommodements raisonnables ».

Au-delà de ces considérations idéologiques, plusieurs auteurs soutiennent l'importance d'observer les logiques organisationnelles des médias de masse pour comprendre la production médiatique. Ainsi, pour Charadeau, la production de sens des médias est le résultat d'une tension organisationnelle. En effet, malgré leur pouvoir social limité, Charaudeau reconnait une responsabilité des médias vis-à-vis certains procédés sémio-discursifs qu'ils emploient pour surmonter les contraintes organisationnelles contradictoires qui les tiraillent : celle de la crédibilité et celle de la captation. La crédibilité tente de répondre à la logique symbolique que se donnent les médias en tant qu'informateur de la société civile. Pour ce faire, les médias tentent de préserver leur image d'objectivité et d'indépendance auprès du public. Quant à la captation, elle renvoie plutôt à la logique économique des médias qui les pousse à étendre leur public :

Dans la tension entre ces deux pôles de crédibilité et de captation, plus les médias tendent vers le premier, dont les exigences sont d'austérité rationalisante, moins ils touchent un grand public ; plus ils tendent vers le second, dont les exigences sont d'imagination dramatisante, moins ils sont crédibles. Les médias savent cela, et leur jeu consiste à naviguer entre ces deux pôles au gré de leur idéologie et de la nature des événements.⁵²

⁵⁰ Ibid., p. 46.

⁵¹ Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 18.

⁵² Patrick Charaudeau. Les médias et l'information: l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 75.

Ainsi, à des fins de captation, explique Charaudeau, les médias tendent à reprendre des jugements stéréotypés et des lieux communs dans leur explication des événements pour s'assurer la compréhension du plus grand nombre, voire pour établir une relation de complicité avec leur public. Suivant la même logique, les médias insèrent les événements dans un cadre dramatique susceptible de rejoindre les affects du public. La mise en spectacle de l'actualité s'effectue également à travers la sélection d'événements inattendus (rompant les habitudes), répétitifs (produisant un effet de pathologie ou de fatalité), insolites (transgressant les normes sociales), inouïs (confrontant le bien et le mal), énormes (impressionnant) et tragiques (opposant passion et raison), le tout s'attachant à exprimer le désordre social et, parfois, le triomphe de l'ordre social.

Pour satisfaire à l'exigence de crédibilité, les médias doivent justifier leur sélection des événements qui seront médiatisés par un processus de verrouillage thématique :

Ils le font de diverses façons, mais il en est une qui consiste à provoquer l'événement par la mise en évidence de certaines questions, dans les gros titres de la *Une* des quotidiens, les titres des couvertures de magazines, les tribunes d'opinion, l'organisation d'interviews et de débats. En décidant de ce qui doit être discuté, les médias du même coup persuadent l'opinion publique que le débat social est bien là. ⁵³

L'exigence de crédibilité fait aussi en sorte que les médias mettront principalement en scène des acteurs de notoriété publique, ce qui aura pour double effet, selon Charaudeau, de transformer les médias en « réceptacle de la parole de l'establishment »⁵⁴ et de limiter considérablement l'accès aux médias des minorités. Lorsque les minorités y sont représentées, elles font « souvent office d'alibi, étant utilisée[s] par les médias pour justifier qu'est bien traité cet espace de la démocratie civile où se confrontent des opinions contraires »⁵⁵. De même, les médias tenteront de multiplier les points de vue lors de débats ou de commentaires d'événement à des fins d'impartialité. Toutefois, la contrainte de captation pousse souvent les médias à transformer la diversité argumentaire en polémicité, de sorte que seules les opinions fermement opposées et les déclarations fortes soient retenues, tandis que les points de vue plus mitigés et plus analytiques sont marginalisés.

Bourdieu observe lui aussi une contradiction entre deux logiques médiatiques, soit la reconnaissance par les pairs passant par la déontologie et la reconnaissance par le plus grand nombre passant par le marché. Alors que la déontologie n'exerce que peu de contraintes sur le champ journalistique, ce dernier dépend au contraire du marché pour sa survie et en subit grandement les

⁵³ Ibid., p.160.

⁵⁴ Ibid., p. 139.

⁵⁵ Ibid., p. 162.

influences. Ces influences se font sentir au niveau de la nouvelle, périssable et homogénéisée, et au niveau du travail du journaliste, dont l'autonomie est limitée par les effets de la concentration médiatique sur sa sécurité d'emploi et son salaire, sur sa position institutionnelle dans son organisation de presse et sur sa notoriété.

La dépendance des médias envers le marché entraine ce que Bourdieu nomme la dictature de l'Audimat, par laquelle les médias se conforment aux désirs des consommateurs et attisent les passions populaires. L'explication et le commentaire cèdent aux émotions, conflits, prénotions et stéréotypes auxquels le public peut facilement s'identifier :

ce sont des idées reçues par tout le monde, banales, convenues, communes; mais ce sont aussi des idées qui, quand vous les recevez, sont déjà reçues, en sorte que le problème de la réception ne se pose pas. [...] La communication est instantanée, parce que, en un sens, elle n'est pas. Ou elle n'est qu'apparente.⁵⁶

D'ailleurs, bien avant l'ouvrage de Bourdieu, Lippmann expliquait lui aussi le rôle cible des consommateurs de classe moyenne – et, pouvons-nous ajouter, des membres de la majorité ethnoculturelle –, car il forme la plus grande proportion du public sur lequel reposent les revenus publicitaires dont dépend la survie des médias. De fait, ceux-ci voudront s'assurer l'approbation de leur public-consommateur et traiteront l'information sous un angle susceptible d'attiser leur intérêt :

It is a problem of provoking feeling in the reader, of inducing him to feel a sense of personal identification with the stories he is reading. News which does not offer this opportunity to introduce oneself into the struggle which depicts cannot appeal to a wide audience. The audience must participate in the news, much as it participates in the drama, by personal identification. [...] In order that he shall enter he must find a familiar foothold in the story, and this is supplied to him by the use of stereotypes.⁵⁷

Sur le plan québécois, Potvin qualifie le système médiatique d'hyperconcurrentiel. ⁵⁸ De fait, en dépit de leur statut économique différent, *La Presse* appartenant au conglomérat Gesca et *Le Devoir* étant indépendant, les deux quotidiens n'échappent pas à la logique marchande du système médiatique québécois. D'une part, la concentration des médias, à laquelle est particulièrement assujettie *La Presse* mais dont *Le Devoir* n'en ressent pas moins la pression, et les exigences publicitaires entrainent

⁵⁶ Pierre Bourdieu. Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme, Paris, Raisons d'agir, 1996, p. 30.

⁵⁷ Walter Lippmann. Public Opinion, New York, Free Press Paperbacks, 1997, pp. 223-224.

⁵⁸ Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 14.

l'homogénéisation des contenus médiatiques. D'autre part, la logique commerciale de captation favorise le traitement dramatique de l'information, comme le souligne Potvin :

La logique de recherche de profits les a conduits à distordre la réalité et à amplifier le nombre d'« affaires », les scoops, les litiges, les conflits et les histoires spectaculaires pour augmenter leur auditoire. [...] Le tout pour répondre à l'exigence de contenu divertissant, choquant ou émouvant doté d'un grand potentiel de rentabilité. ⁵⁹

Enfin, Bourdieu souligne la dépendance des journalistes envers les sources officielles (notamment le gouvernement et la police) et autres organisations possédant des services professionnels de relations publiques. Tandis que les médias tentent de manipuler ces sources pour obtenir l'exclusivité de l'information, ces mêmes sources manipulent à leur tour les médias en imposant l'ordre du jour et la hiérarchie des événements qui y sont présentés, en plus de contrôler l'information qu'elles transmettent aux médias. ⁶⁰ Par manque de temps, entre autres choses, les journalistes reproduisent les informations fournies par ces sources sans les critiquer, tandis que les mouvements sociaux ou autres acteurs opposés à ces sources voient leur accès aux médias réduit.

En extrapolant les conclusions des auteurs précédents à notre analyse, nous pouvons supposer que les pratiques discursives féministes colonialistes trouvent écho dans les médias pour des raisons tant idéologiques, soit pour maintenir l'hégémonie de la majorité ethnoculturelle, que pour des raisons organisationnelles et commerciales. Ainsi, nous devrons tenir compte du fait que les deux médias montréalais francophones étudiés, plus exactement les deux quotidiens montréalais francophones étudiés, ne sont pas que le simple miroir déformant de la société québécoise. Si, comme l'ont démontré plusieurs auteurs, la majorité ethnoculturelle possède un accès privilégié aux médias, il n'en demeure pas moins que les médias possèdent leurs propres logiques internes en tant qu'organisation commerciale. Lorsque nous tenterons de repérer des mécanismes racistes et sexistes propres au féminisme colonialiste, tels qu'ils sont présentés dans les médias, nous devrons donc tenter de les resituer tant dans le contexte social et politique québécois que par rapport aux logiques médiatiques internes.

1.3.3 Les mécanismes racistes et sexistes et le cadrage féministe colonialiste

À la lumière de notre cadre théorique, nous somme en mesure de définir plus précisément les concepts de mécanismes racistes et sexistes et de cadrage féministe colonialiste qui constituent le fondement de notre analyse.

Oans la littérature sur les théories médiatiques, l'ordre du jour et l'hiérarchie des événements réfèrent respectivement à l'agenda setting (voir entre autres Soroka (2002)) et l'agenda priming (voir entre autres Iyengar et Kinder (2010)).

⁵⁹ Ibid., pp. 196-197.

Comme détaillé précédemment, par mécanismes racistes, nous entendons les modalités d'expressions suivantes: la dichotomisation négative, l'infériorisation, la généralisation, la victimisation (de la majorité), le catastrophisme, la diabolisation, la légitimation politique au racisme et le désir d'expulser l'Autre.

Nous considérons que ces mécanismes acquièrent un caractère sexiste lorsqu'ils sont doublés de stéréotypes de sexes visant spécifiquement les femmes issues de certaines minorités ethnoculturelles et lorsqu'ils ont pour conséquence particulière de marginaliser, stigmatiser et victimiser les femmes de ces minorités. Par ailleurs, nous entendons également comme étant sexistes des mécanismes racistes ayant pour conséquence paradoxale d'exploiter les caractéristiques sexuelles des femmes issues de la majorité culturelle ou d'occulter les oppressions qui ont cours chez la culture majoritaire. L'ensemble de ces mécanismes racistes et sexistes forment ce que nous définissons comme un cadrage féministe colonialiste des « accommodements raisonnables »

Nous retenons d'abord comme mécanisme sexiste la victimisation qui consiste en la présentation des femmes des minorités ethnoculturelles comme étant plus opprimées que les femmes de la majorité, justifiant le paternalisme de celles-ci et éclipsant les rapports de pouvoir existant entre les minorités ethnoculturelles et la majorité.

Nous retenons ensuite l'objectivation qui peut prendre plusieurs formes, notamment l'étude des femmes de diverses origines par les femmes occidentales en fonction des critères, buts et standards de ces dernières et de la dévalorisation des significations particulières que prennent certaines pratiques sexuées pour les femmes de diverses origines. L'objectivation peut aussi se manifester dans la réduction des femmes, tant celles issues de la majorité ethnoculturelle que celles des minorités, à leur corporalité et aux rôles ethnonationaux que celle-ci incarne.

La stigmatisation est un autre mécanisme sexiste observé, se manifestant par la transformation de certaines pratiques sexuées des minorités ethnoculturelles en problème de société, voire en une menace pour l'intégrité de la majorité ehtnoculturelle. Nous retenons aussi la dichotomisation en lien au mécanisme de stigmatisation, car celui-ci implique une opposition entre les femmes issues de la majorité souscrivant aux normes sociales de la féminité et de la sexualité véhiculées par la majorité et les femmes issues des minorités qui sont soumises à d'autres normes ou qui les rejettent.

Nous observerons aussi l'intérêt pour les pratiques sexuées exotiques, au sens où elles sont étrangères à l'Occident, car ce sont ces pratiques qui sont le plus susceptibles d'être qualifiés de déviances ou de pathologies culturelles. Ces pratiques recoupent également une autre caractéristique

observée des mécanismes racistes, soit l'orientalisme. En effet, ce sont ces pratiques qui sont visées par les stéréotypes orientalistes dépeignant, entre autres, le manque d'autonomie des femmes, la violence envers elles et l'oppression religieuse.

1.4 Hypothèses

À la lumière des lectures précédentes sur le racisme dans les médias et sur la couverture des « accommodements raisonnables » dans les médias québécois, nous pouvons supposer que la présence d'un certain discours féministe discréditant les « accommodements raisonnables » dans la presse écrite montréalaise a renforcé la perception négative de la majorité ethnoculturelle envers les minorités et les a réinscrites dans un rapport raciste, colonialiste et sexiste. Compte tenu du nombre important d'« accommodements raisonnables » liés à enjeux ou thèmes concernant les femmes, notre objectif principal est d'examiner si ces thèmes occupent un emplacement important dans les textes et s'ils sont un élément clé de la structure narrative des textes. Nous avons, en particulier, quatre attentes :

D'abord, nous pensons qu'une proportion non négligeable de textes instrumentalise des thèmes féministes colonialistes. À l'instar de la thèse du *media-hype*, nous supposons aussi que plus la « crise des accommodements raisonnables » progresse, plus les textes seront susceptibles de contenir des thèmes liés aux femmes. Étant donnée leur visibilité, nous pouvons nous attendre à ce que les textes se rapportant aux thèmes du voile et autres vêtements religieux féminins soient particulièrement investis par le féminisme colonialiste.

Deuxièmement, nous nous attendons à ce que les principaux sujets et acteurs mis en scène dans la couverture des « accommodements raisonnables » soient des membres de la majorité ethnoculturelle, tout particulièrement des représentants d'une forme d'autorité, comme des membres du gouvernement ou des forces de l'ordre. Par conséquence, nous supposons que les membres des minorités ethnoculturelles, surtout les femmes, n'auront que rarement accès aux médias et seront présentés négativement ou de façon stéréotypée.

Troisièmement, nous estimons que la mise en contexte médiatique des « accommodements raisonnables » sera surtout celle d'une crise sociale où les acquis féministes de la majorité québécoise, comme l'égalité sexuelle et la liberté sexuelle, sont menacés. Nous supposons également que les points de vue et les buts féministes de la majorité, notamment la perception du voile comme un symbole de soumission à l'homme et son interdiction dans la fonction publique, seront privilégiés comme angle d'analyse des événements. Aussi, nous suggérons que la généralisation et la dichotomisation négative

seront particulièrement présentes comme mécanismes racisants, puisqu'elles font échos aux mécanismes féministes occidentaux rapportés par les féministes postcoloniales.

Finalement, nous examinerons les différences entre les formats médiatiques et les organisations médiatiques, car hormis les articles, les éditoriaux, les chroniques et les lettres des lecteurs ne sont pas tenus à l'objectivité médiatique. Nous supposons donc que les lieux d'opinions exprimeront davantage des mécanismes racistes et sexistes, comme ce fut le cas dans l'étude de Potvin. Plus précisément, les lettres des lecteurs, écrites en réaction aux propos tenus par les journalistes, éditorialistes et chroniqueurs, seront davantage investies par le féminisme colonialiste que les articles, éditoriaux et chroniques. Par contre, nous pensons que le féminisme colonialiste sera autant présent dans les deux quotidiens, puisqu'ils sont soumis à la même logique de captation dictée par des impératifs commerciaux.

1.5 Méthodologie

Afin d'opérationnaliser notre cadre d'analyse, nous avons procédé à une analyse discursive quantitative faisant le survol de l'ensemble du corpus puis à une analyse discursive plus en profondeur sur une partie réduite du corpus. Nous avons structuré notre recherche à l'aide de la méthode OSCaR. Il s'agit d'une méthode d'analyse discursive développée par Boyer et reprise entre autres dans le mémoire de Gusse. Cette méthode s'inspire des systèmes ou règles de formation du discours formulés par Foucault et visant à faire ressortir la production de sens d'un discours. Ces systèmes ou règles prennent la forme de quatre axes dans la méthode OSCaR: l'axe de l'objet (définissant les thèmes, les enjeux et autres détails factuels d'une nouvelle); l'axe du sujet (définissant l'instance énonciative d'une nouvelle, soit les sources, les acteurs sociaux protagonistes et antagonistes autorisés à prendre parole, ainsi que les informations concernant leur statut social ou institutionnel et leur expertise); l'axe de la mise en contexte médiatique (renvoyant au contexte plus large dans lequel est insérée la nouvelle, qu'il s'agisse explicitement d'un contexte historique, social ou politique ou qu'il s'agisse de formulations non questionnées, de lieux communs empruntés à d'autres discours); et l'axe de la rationalisation (référant aux interprétations faites de la nouvelle, aux conclusions qui en sont tirées et aux projections et suggestions qui s'y rapportent).

D'une part, l'analyse quantitative de l'axe de l'objet menée dans le deuxième chapitre sur l'ensemble du corpus nous permet d'évaluer l'ampleur du discours féministe colonialiste dans la presse écrite montréalaise et de repérer les principaux thèmes concernant les femmes (par exemple, le voile,

⁶¹ Michel Foucault. L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 2008, 288 p.

l'excision ou la ségrégation sexuelle) associés aux « accommodement raisonnable ». Comme le mentionnent Henry et Tator, ce type d'analyse est essentiel pour dévoiler les préoccupations, priorités et l'agenda de la presse écrite. D'autre part, l'analyse quantitative et qualitative des axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation dans le troisième chapitre sur un corpus réduit nous permet d'étudier plus en profondeur le thème lié aux femmes le plus récurrent. En effet, nous entendons dégager de nos observations et de notre analyse comment le contexte politique québécois influence le discours médiatique et comment ce dernier peut, à son tour, contribuer à façonner la société. S

1.5.1 Le corpus

Pour relever la présence ou non d'un féminisme colonialiste dans les médias, nous nous sommes limités à l'étude de deux organes de presse écrite francophone montréalaise, soit *La Presse* et *Le Devoir*. Nous avons retenu ces deux quotidiens en raison de leur popularité et de leur notoriété, ainsi que leur accessibilité via Eureka. ⁶⁴ Plus précisément, nous avons étudié les articles, éditoriaux, chroniques et lettres des lecteurs parus dans *La Presse* et *Le Devoir* de mars 2006 à mai 2008. Nous avons regroupé dans le format « article » tous les textes d'information écrits par des journalistes ou des agenciers ayant une certaine prétention à l'objectivité, notamment les nouvelles (qui mettent en scène les faits entourant un événement), les enquêtes, les reportages et les dossiers. Les éditoriaux concernent les textes présentant une opinion personnelle et signée, mais qui engage le quotidien en tant qu'opinion de l'éditeur. Les chroniques sont des textes d'opinion sur des sujets particuliers ou diversifiés qui n'engagent que ses auteurs et qui regroupent un amalgame de genre médiatique, comme la nouvelle, l'analyse, le commentaire ou le reportage. Leur principale caractéristique est, selon Sormany, leur personnalité et leur but est de permette aux lecteurs de confronter leurs opinions à ceux du quotidien. ⁶⁵ Enfin, pour les lettres de lecteurs, nous avons retenus les lettres d'opinion écrites par le lectorat, mais aussi par des personnalités publiques et des experts de divers horizons. Notons néanmoins que bien

⁶² Frances Henry et Carol Tator. Discourses of domination, Racial Bias in the Canadian English-Language Press, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 74.

⁶³ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, p. 45.

La Presse a rejoint en moyenne 810 000 lecteurs par semaine en 2010, dont 68% lui est exclusif, en plus d'être le quotidien d'information le plus cité à la radio et à la télévision. (La Presse. « Profil des lecteurs », en ligne, http://pdf.cyberpresse.ca/ventes/Profil%20La%20Presse%20fr.pdf, page consultée le 24 octobre 2011.) Du printemps 2011 au printemps 2012, Le Devoir déclare avoir rejoint 394 000 lecteurs. Il est le troisième quotidien le plus cité à la radio et à la télévision, derrière le Journal de Montréal. (Le Devoir. « Kit Média Le Devoir 2012 », en ligne, http://www.ledevoir.com/documents/pdf/mediakitfr.pdf, page consultée le 12 septembre 2012.) La Presse appartient à Power Corporation, tandis que Le Devoir n'appartient à aucun des conglomérats détenant les plus grandes parts du marché médiatique et se considère donc comme un journal indépendant.

⁶⁵ Pierre Sormany. Le métier de journaliste. Guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec, Montréal, Boréal, 2000, p. 130.

que les articles sont généralement traversés par un souci d'objectivité, la frontière est plutôt floue entre les commentaires d'information et les commentaires d'opinion.

Pour ce qui est de la période retenue, l'analyse débute avec la période dite d'« ébullition » ⁶⁶ et se termine avec la date de remise du Rapport Bouchard-Taylor. En utilisant les mots clés « accommodement raisonnable » au singulier et au pluriel dans la base de données Eureka, nous avons pu obtenir un corpus de 1659 textes pour cette période. De ce nombre, nous avons retiré sept doublons, pour un total de 1652 textes. Après une lecture rapide de ces textes en entier, nous avons classé tous ces textes dans un fichier Excel par date, quotidien, auteur, format (article, éditorial, chronique ou lettre) et thèmes principaux, afin de faciliter par la suite l'analyse discursive. L'ensemble des variables utilisées pour analyser le corpus sont détaillées dans le tableau A.1 en appendice. Ces différentes variables ont servies à l'analyse thématique que l'on retrouve dans le deuxième chapitre. Pour le troisième chapitre, nous avons procédé à une lecture plus en profondeur des textes afin de dégager les éléments composant les axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation. Pour ce faire, cependant, nous n'avons retenu que les 102 textes traitant du thème du voile dans leur titre ou leur chapeau. Le chapeau est un texte court à la suite du titre d'un article et présentant le contenu de celui-ci. Il est généralement écrit par la rédaction plutôt que par son auteur, comme c'est aussi souvent le cas pour les titres. Nous supposons que la présence du thème du voile dans ces parties de texte rend notre corpus réduit plus susceptible de traiter du voile en profondeur.

1.5.2 Le cadre méthodologique

Dans le deuxième chapitre, nous tentons d'évaluer l'ampleur du discours féministe colonialiste dans la presse écrite à l'aide de l'analyse quantitative de l'axe de l'objet. Après avoir évalué la proportion de textes comportant comme objet des thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des textes portant sur les « accommodements raisonnables », nous ferons ressortir ces différents thèmes et leur importance relative. Pour le thème le plus récurrent, nous tenterons d'évaluer s'il se pose comme un élément central des textes, en fonction de son importance dans la structure narrative des nouvelles. L'axe de l'objet servira également à déterminer si les thèmes mis de l'avant correspondent à des préoccupations féministes colonialistes. Nous considérons comme colonialistes des thèmes établissant un lien systématique entre la religion et l'oppression des femmes ou des thèmes suggérant un lien entre la violence faite aux femmes et des pratiques sexuées exotiques, ou tout autres références à des stéréotypes orientalistes visant les femmes. De plus, l'intérêt pour des thèmes exotiques est considéré

⁶⁶ Québec. « Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation », Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 53.

comme étant colonialiste, du moment qu'il oblitère les préoccupations des femmes des minorités ethnoculturelles en matière d'égalités culturelle et sexuelle pour laisser place aux préoccupations des femmes de la majorité ethnoculturelle.

Aussi, nous étudierons l'évolution des différents thèmes à travers les mois, afin d'observer que les thèmes liés aux femmes gagnent en importance au fur et à mesure que progresse la « crise des accommodements raisonnable ». Une telle évolution pourrait démontrer que le féminisme est devenu un cadrage incontournable dans notre compréhension de l'interculturalisme et qu'il y a une escalade dans l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle. De plus, nous essaierons de déterminer s'il existe ou non une continuité discursive entre les articles, les éditoriaux, les chroniques et les lettres des lecteurs, de même qu'entre les deux quotidiens. Une telle continuité pourrait signifier l'existence d'un consensus sur la façon de traiter du sujet des « accommodements raisonnables », en plus de confirmer une certaine réception de ce traitement chez le lectorat.

Pour ce qui est des analyses quantitative et qualitative faisant l'objet du troisième chapitre, nous avons réduit notre corpus aux textes se rapportant au thème concernant les femmes le plus récurrent selon notre analyse en chapitre 2, soit le voile musulman. Par conséquent, dans le troisième chapitre, nous analysons les textes référant au thème du voile dans leur titre ou leur chapeau, afin de ne conserver que les textes étant les plus susceptibles d'avoir le voile musulman comme thème principal. Van Dijk accorde aux titres et aux chapeaux un rôle essentiel et constitutif de la compréhension et de la mémorisation de la nouvelle par le lecteur. Un total de 102 textes constitue donc ce corpus faisant l'objet de l'analyse discursive du troisième chapitre.

Pour cette partie, il s'agira de mesurer, de décrire plus en profondeur et de comprendre l'intersection des mécanismes racistes et sexistes à l'œuvre dans ce corpus. Les mécanismes racistes et sexistes propres au féminisme colonialiste seront superposés aux trois derniers éléments de la grille OSCaR, soit les axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation. L'axe du sujet nous permettra de confirmer ou d'infirmer la thèse féministe postcoloniale de la subjectivation des femmes et féministes occidentales et de l'objectivation des femmes et féministes non occidentales. En plus d'observer les sources et acteurs sociaux autorisés à prendre la parole, nous analyserons les différentes modélisations liées à leur prise de parole. Les modélisations peuvent prendre diverses formes (notamment, un nom, adjectif, verbe, temps de verbe, adverbe ou expression) et relèvent l'assertion, c'est-à-dire l'engagement ou l'évaluation de l'énonciateur envers le sens d'un énoncé :

⁶⁷ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, pp. 50-51.

« Un énoncé joue simultanément sur deux registres étroitement liés : d'un côté il dit quelque chose de quelque chose, de l'autre cette relation fait l'objet d'une prise en charge par l'énonciateur. En aucun cas on ne peut séparer ce qui est dit de la manière dont il est posé. » 68 Ainsi, l'assertion peut poser un énoncé comme étant vrai ou faux, certain ou non, ou encore exprimer un jugement de valeur. Nous observons aussi si les propos des sources et acteurs sont rapportés directement (sous forme d'une citation) ou indirectement et leurs positionnements dans le débat sur les « accommodements raisonnables ».

Ensuite, l'axe de la mise en contexte médiatique nous permettra d'observer si les thèmes concernant les femmes sont présentés en opposition à l'interculturalisme ou même à l'immigration, voire s'ils sont ramenés à des considérations nationalistes ou à une crise sociétale. Nous pourrons ainsi déterminer s'il y a édification de frontières ethnosexuelles entre la majorité et les minorités ethnoculturelles. En outre, nous pourrons établir si la mise en contexte médiatique des nouvelles emprunte des formules à des discours racistes grâce aux mécanismes racisants suivants répertoriés par Potvin : dichotomisation négative, infériorisation, généralisation, victimisation (de la majorité), catastrophisme, diabolisation, légitimation politique au racisme et désir d'expulser l'Autre. ⁶⁹ Par ailleurs, pour nous aider à déceler ces mécanismes, nous aurons recours aux *shifters* ou embrayeurs *je*, nous, eux et on, qui selon les contextes peuvent suggérer une dichotomisation, une relation de complicité entre l'énonciateur et le lecteur (co-énonciateur) et l'exclusion :

Au-delà des valeurs singulières du *nous*, des relations qu'il définit selon les textes avec *vous*, on, je, il existe un lien crucial entre l'identité énonciative collective du *nous* et la définition même d'une archive qui, en tant que telle, définit le territoire d'une collectivité et se trouve constamment habité par un Sujet collectif qui la surplombe.⁷⁰

Le nous peut ainsi suggérer, voire commander, l'identification du co-énonciateur à l'énonciateur et peut même renvoyer à une communauté sociale plus large : nous, les Québécois, nous les Occidentaux, nous les femmes, etc. Dès lors, qu'il soit implicite ou explicite, le eux symbolise l'envers du nous et peut mener sinon au désir d'expulser l'autre, à l'infériorisation et à la généralisation. Comme nous l'avons vu, ces deux derniers éléments sont parties intégrantes du féminisme colonialiste.

⁶⁸ Dominique Maingueneau. L'analyse du discours : Introduction aux lectures de l'archive, Paris, Hachette, 1991, p.

Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, pp. 33-34.

⁷⁰ Dominique Maingueneau. « Énonciation », in L'analyse du discours, Paris, Hachette, 1991, p. 112.

Les mécanismes racisants expriment généralement une réaction motivée par la peur de perdre un privilège ou un statut face à une altérité, selon Potvin. Or, cette réaction est nourrie par notre compréhension du contexte social et par l'intériorisation de l'idéologie raciste, laquelle peut passer par les médias, du moins par le discours : « Le discours constitue une *interface* entre la dimension sociale du racisme et les structures cognitives individuelles qui résultent de l'intériorisation de l'idéologie, de manière souvent inconsciente. » ⁷¹ En ce sens, l'insertion par les médias des demandes d'« accommodement raisonnable » dans un contexte de crise sociétale où les valeurs et les acquis québécois sont menacés par les minorités ethnoculturelles contribueraient non seulement à délégitimer ces demandes, mais à légitimer des réactions racistes chez les lecteurs.

Le dernier axe, celui de la rationalisation, nous permettra d'analyser quels buts, quelles stratégies sont mis de l'avant pour régler les enjeux liés aux femmes et quelles conclusions sont tirées du dilemme entre égalités sexuelle et culturelle. En d'autres mots, les préoccupations, les buts et les représentations symboliques que se donnent les femmes des minorités ethnoculturelles sont-ils pris en compte dans les nouvelles ou sont-ils étouffés par les buts et les préoccupations des femmes (et des hommes) de la majorité? Évidemment, cet axe vient renforcer celui du sujet où sont observées l'objectivation et la subjectivation. Toutefois, il s'agit ici de dépasser le cadre de la prise de parole pour étudier l'interprétation générale issue d'une nouvelle.

Enfin, dans le cadre des analyses des deuxième et troisième chapitres, nous ferons ressortir les divergences significatives entre les quotidiens et entre les formats médiatiques, d'une part parce que les différences entre les structures économiques des deux quotidiens peuvent influencer le cadrage des nouvelles et, d'autre part, parce que les textes à visées argumentatives, comme les éditoriaux, les chroniques et les lettres des lecteurs, peuvent être plus perméables au féminisme colonialiste. Aussi, nous tenons à nous assurer que s'il y a présence d'un féminisme colonialiste, celle-ci n'est pas limitée à un seul quotidien ou à un seul format médiatique.

Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 27.

CHAPITRE II

ANALYSE QUANTITATIVE DES TEXTES SUR LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

L'analyse quantitative de l'axe de l'objet menée dans ce chapitre a pour but de mesurer l'ampleur du discours féministe colonialiste dans La Presse et Le Devoir et de déterminer quels sont les principaux thèmes concernant les femmes associés aux « accommodements raisonnables ». Bien que nous puissions tirer des conclusions sur l'ampleur du discours et l'importance relative de certains thèmes, le but de cette analyse n'est pas tant de vérifier comment sont traités les thèmes liés aux femmes, mais simplement s'ils constituent un cadrage important de la couverture des « accommodements raisonnables » et si les thèmes féministes colonialistes et les pratiques sexuées exotiques sont une préoccupation importante de cette couverture. Pour le thème qui se révèlera être le plus important, le voile, nous considérerons aussi son emplacement dans les textes et son importance pour la compréhension du schéma narratif des textes. Tout au long de cette analyse, les différences entre les deux quotidiens et entre les différents formats médiatiques seront notées lorsqu'elles sont significatives. De plus, nous observerons l'évolution dans le temps du discours d'inspiration féministe et des thèmes qui y sont rattachés.

2.1 L'ampleur des thèmes liés aux femmes

L'analyse quantitative de l'ensemble de notre corpus, soit 1652 textes, révèle que plus du tiers (39 % ou 646 des 1652 textes) des textes traitant des « accommodements raisonnables » comportent des thèmes liés aux femmes. Cette proportion est sensiblement la même pour *La Presse* (38 %) et *Le Devoir* (40 %), bien qu'en ce qui concerne les fréquences absolues, *La Presse* ait publié 82 textes de plus que *Le Devoir*.

Les proportions varient toutefois en fonction du format de textes. La figure 2.1 démontre le pourcentage de chaque format de textes qui traite de thèmes liés aux femmes, parmi tous les textes sur les accommodements raisonnables. Ainsi, si l'on tient compte du nombre de textes appartenant à chaque format, ce sont les éditoriaux qui possèdent le plus grand pourcentage de thèmes concernant les femmes, et ce, pour les deux quotidiens. Cependant, les éditoriaux du *Devoir* sont de loin plus

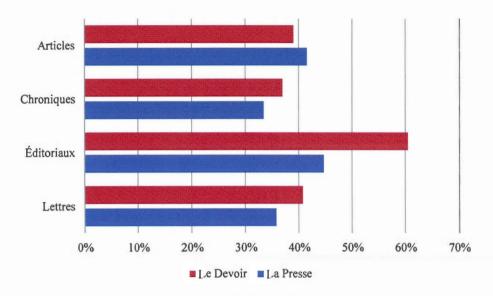


Figure 2.1 Pourcentage de textes traitant de thèmes liés aux femmes selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008

nombreux à lier des thèmes liés aux femmes aux débats des « accommodements raisonnables » que ceux de *La Presse* avec une proportion de 61 % contre 45 %. Les autres formats, par contre, ne démontrent pas beaucoup de différences selon le quotidien avec des écarts de 2 à 5 points de pourcentage. En général, les thèmes liés aux femmes apparaissent souvent dans la couverture de la « crise », surtout dans les éditoriaux.

Les résultats varient aussi en fonction de la période observée. L'ensemble de la période étudiée comporte 27 mois répartis inégalement en trois années, dont 10 mois pour l'année 2006, 12 pour 2007 et 5 pour 2008. Durant l'ensemble de la période étudiée, une moyenne mensuelle de 61.2 textes traitant des « accommodements raisonnables » a été publiée par La Presse et Le Devoir, dont une moyenne mensuelle de 23.9 contient des thèmes liés aux femmes. Plus précisément, l'année la plus prolifique en termes de textes comportant des thèmes liés aux femmes est 2007, avec une moyenne mensuelle de 40.8 textes, quoiqu'il s'agit également de l'année ayant vu le plus grand nombre de textes traitant des « accommodements raisonnables ». Vient ensuite l'année 2008 avec une moyenne mensuelle de 11.6 textes traitant de thèmes liés aux femmes, puis l'année 2006 avec une moyenne de 9.9. La figure 2.2 illustre les variations de ces fréquences absolues par mois. Selon ces fréquences absolues, il semble donc y avoir eu de 2006 à 2007 un media-hype axé sur l'articulation de thèmes concernant les femmes avec les demandes d'« accommodements raisonnables ».

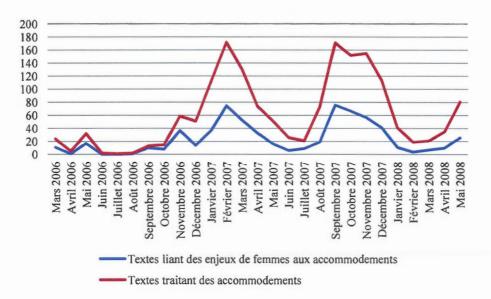


Figure 2.2 Fréquences mensuelles des textes traitant des « accommodements raisonnables » et des textes liant ceux-ci à des thèmes de femmes

Si nous calculons plutôt la proportion de textes comportant des thèmes concernant les femmes sur l'ensemble des textes traitant des « accommodements raisonnables » publiés par année, nous pouvons constater que l'année 2007 contient en fait une plus faible proportion de textes traitant de thèmes concernant les femmes que l'année 2006. En effet, 49 % des textes publiés en 2006 traitent de thèmes concernant les femmes, alors que ce pourcentage diminue à 39 % pour 2007 et à 29 % pour 2008.

Ces variations entre les années peuvent s'expliquer par l'apparition de quelques cas d'« accommodements raisonnables » touchant des questions liées aux femmes au cours des années 2006 et 2007. Ainsi, au-delà des textes traitant de sujets généraux comme l'immigration, l'intégration et la tolérance, les dossiers des fenêtres givrées du YMCA⁷² et de la consigne du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)⁷³ concernant l'interaction avec les juifs hassidiques ont fait couler beaucoup d'encre en 2006. L'année 2007 a vu l'apparition d'autres cas touchant des thèmes liés aux

⁷² En novembre 2006, lorsque le YMCA du Parc à Montréal remplace des fenêtres munies de stores par des fenêtres givrées dans une salle d'entrainement, en partie à la demande de la congrégation juive orthodoxe qui leur est voisine et dont les enfants pouvaient voir des femmes en tenues sportives, des clients du centre font circuler une pétition. Pour connaître les détails de la médiatisation de ce cas, voir Potvin (2008, pp. 112-113).

⁷³ En novembre 2006, la Fraternité des policiers de Montréal dénonce une publication de sensibilisation culturelle du SPVM qui suggère aux policières de faire intervenir leur collègues masculins auprès des juifs hassidiques qui ne veulent pas s'adresser aux femmes. (Potvin, 2008, p. 124)

femmes, notamment ceux du port du voile au soccer, du port du voile au taekwondo⁷⁴ et du vote à visage voilé⁷⁵. Elle a également vu l'apparition du dossier du code de vie d'Hérouxville, qui recouvre plusieurs questions liées aux femmes, et celui concernant l'amendement de la Charte québécoise pour réitérer la primauté de l'égalité sexuelle sur les autres droits. Néanmoins, ces dossiers ont été quelque peu éclipsés par d'autres : les élections provinciales, le sondage Léger-Marketing sur le racisme des Québécois (publié par le *Journal de Montréal*), le lancement de la Commission Bouchard-Taylor — dont la question de l'intégrité des membres de la commission et les diverses séances à travers la province —, le projet de loi sur les nouveaux arrivants du Parti Québécois (PQ) et la question linguistique au Québec. Durant l'année 2008, aucun cas d'« accommodements raisonnables » touchant des questions liés aux femmes n'est paru dans *La Presse* et *Le Devoir*. En fait, il a surtout été question de la remise du rapport de la Commission Bouchard-Taylor et de ses recommandations générales, d'où la plus faible proportion de textes traitant de thèmes liés aux femmes pour cette année.

Nous pouvons retenir de cette première étape de l'analyse quantitative que tous les formats médiatiques présentent des thèmes concernant les femmes. Les éditoriaux sont le format médiatique le plus investi, mais les chroniques sont celui qui l'est le moins. Hormis les articles, chaque format médiatique du *Devoir* réfère plus à des thèmes concernant les femmes que ceux de *La Presse*. De plus, bien que la plupart des textes contenant des thèmes liés aux femmes aient été publiés en 2007, la plus grande concentration de textes contenant des thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des textes publiés en une année se retrouve en 2006.

Enfin, à cette étape-ci de l'analyse, nous pouvons déjà constater que les thèmes concernant les femmes mentionnés dans les cas d'« accommodements raisonnables » rapportés par les deux quotidiens comportent une importante connotation exotique. Ces cas d'« accommodements raisonnables », s'ils en sont, renvoient entre autres au voile couvrant les cheveux et au voile intégral, au corps (pensons aux fenêtres givrées du YMCA, mais aussi aux différents voiles) et à la ségrégation sexuelle (notamment avec la consigne du SPVM). L'analyse thématique qui suit permettra de confirmer s'il y a bien une prépondérance de thèmes exotiques liés aux femmes dans notre corpus.

⁷⁴ En février 2007, une jeune fille voilée dans un tournoi de soccer et, en avril 2007, cinq jeunes filles voilées dans un tournoi de taekwondo se font expulser pour avoir refusé de retirer leurs voiles à la demande des arbitres pour des raisons de sécurité. Dans les deux cas, les jeunes filles avaient participé à d'autres tournois auparavant avec leurs voiles. (Potvin, 2008, p. 154 et p. 186)

The 22 mars 2007, le Journal de Montréal publie un article affirmant que le Directeur général des éléctions (DGE) autorisera des femmes complètement voilées à voter sans se découvrir après déclaration sous serment, selon l'article 335.2 de la loi électorale. Le 24 mars 2007, le DGE cède aux contestations fusant de toute part, amende cet article et déclare que tous les électeurs doivent avoir le visage découvert. (Potvin, 2008, p. 175)

2.2 Les différents thèmes liés aux femmes et leur évolution au fil des mois

Pour la période étudiée, nous avons répertorié 1526 mentions des 37 différents thèmes liés aux femmes dégagés de notre corpus, compte tenu du fait que plusieurs textes contiennent plus d'un thème lié aux femmes. Pour repérer ces thèmes, nous avons d'abord procédé à une lecture rapide de l'ensemble du corpus. Nous avons ensuite regroupé les thèmes s'apparentant ou constituant les deux faces d'un même problème. Ainsi les couples suivants ont chacun été réduits à un seul thème : l'antiféminisme et le masculinisme ; l'avortement et la contraception ; la représentation et l'expression politique ; ainsi que le sexisme et la misogynie. L'autonomie et l'oppression ont aussi été regroupées, de même que les questions qui s'y rapportent, comme la soumission, l'accès à l'éducation ou à l'emploi et la liberté de déplacement. Aussi, les différents aspects de l'égalité sexuelle, comme l'égalité juridique ou socioéconomique, de même que la question générale de la condition des femmes, ont été regroupés sous le thème de l'égalité sexuelle. Le thème du genre regroupe les questions de l'identité ou des rôles sexuels et la féminité. La liberté sexuelle s'intéresse quant à elle à la révolution sexuelle, à la virginité et au plaisir sexuel. Le mariage, en tant qu'institution patriarcale ou sociale, le divorce et la question de la chute des mariages se retrouvent sous le thème mariage/divorce. Comme pour le mariage, le thème maternité s'intéresse à la maternité en tant qu'institution patriarcale ou sociale. Le thème des politiques féministes regroupe les politiques d'action-positive, d'équité salariale et de conciliation travail-famille, tandis que celui de la violence faite aux femmes inclut la lapidation, l'immolation, la défiguration et le crime d'honneur. Le thème du voile inclut ses différentes déclinaisons, soit le foulard musulman, l'hidjab et le tchador, ainsi que la question des cheveux chez la femme, alors que le thème du voile intégral regroupe le nigab et la burga. Enfin, puisqu'il s'agit d'un enjeu intéressant les féministes et puisqu'il peut aussi référer au lesbianisme, nous avons considéré l'homosexualité comme un thème lié aux femmes, regroupant également l'homophobie et le mariage gai. La fréquence relative de chacun de ces thèmes par rapport à l'ensemble des fréquences des thèmes liés aux femmes contenus dans les textes traitant des « accommodements raisonnables » est répertoriée dans la figure 2.3.

Comme l'indique cette figure, le voile est le thème le plus important, car il constitue 19 % des fréquences des thèmes liés aux femmes. Vient ensuite le thème de l'égalité sexuelle qui correspond à 16 % des mentions de thèmes concernant les femmes, puis la ségrégation sexuelle constituant le troisième thème en importance, avec 9 % des fréquences des thèmes liés aux femmes. Suivent le voile intégral et le thème des vêtements et du corps avec respectivement 7 % et 6 % des fréquences des thèmes liés aux femmes. Les thèmes se rapportant à l'autonomie et l'oppression, à la violence faite aux femmes, aux associations féministes de la majorité culturelle, aux femmes des minorités culturelles, à

l'homosexualité, à la charia, à la natalité, à la représentation ou l'expression politique des femmes, au sexisme et aux mutilations génitales sont récurrents, mais aucun d'eux ne constitue plus de 5 % des fréquences des thèmes liés aux femmes. Les thèmes de l'avortement et de la contraception et de l'hypersexualisation ne sont pas mentionnés plus d'une vingtaine de fois chacun, tandis que ceux du genre, de la polygamie, du mariage et du divorce, du patriarcat, du mariage arrangé ou forcé, des politiques féministes, de l'accès à la prêtrise, du viol, du paternalisme, des événements féministes, de la prostitution, de l'antiféminisme ou du masculinisme, des associations féministes minoritaires, de la liberté sexuelle, de la maternité, du matriarcat, de la pornographie, de l'intersectionnalité et de la sororité ne sont pas mentionnés plus qu'une dizaine de fois chacun.

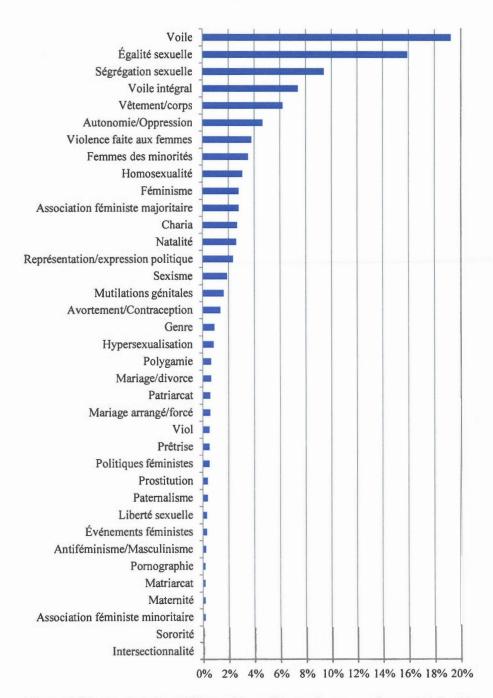


Figure 2.3 Pourcentage des différents thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des thèmes liés aux femmes, de mars 2006 à mai 2008

Afin de déterminer si les thèmes concernant les femmes sont couverts par les deux quotidiens et présents dans les différents formats médiatiques et s'ils prennent de l'ampleur avec le développement de la crise, nous avons dressé un portrait plus détaillé des cinq premiers thèmes les plus récurrents, soit le voile, l'égalité sexuelle, la ségrégation sexuelle, le voile intégral et les vêtements et le corps. Pour le principal thème, le voile, nous avons aussi observé l'emplacement de ses mentions dans les textes et son importance dans la structure narrative des textes, dans le but d'observer si le voile est un thème essentiel à la compréhension des textes portant sur les « accommodements raisonnables ».

2.2.1 Le voile

Sur l'ensemble du corpus, qui est majoritairement composé de textes de *La Presse*, le voile constitue le thème concernant les femmes le plus présent, bien qu'il n'arrive que deuxième derrière l'égalité sexuelle pour *Le Devoir*. En effet, 16 % des 702 textes du *Devoir* mentionnent le voile, tandis que cette proportion s'élève à 19 % des 950 textes de *La Presse*. À l'image de l'ensemble des thèmes liés aux femmes du corpus, le voile a une présence légèrement plus marquée dans les éditoriaux. Tout comme pour le portrait d'ensemble, les lettres des lecteurs du *Devoir* sont davantage investies par le thème du voile que ne le sont ses articles. Quant à *La Presse*, ces lettres sont le format médiatique référant le moins au voile, alors que les articles se placent deuxièmes derrière les éditoriaux. ⁷⁶

Comme pour l'ensemble des thèmes concernant les femmes, le voile est proportionnellement plus présent durant l'année 2006 : 23 % de ses textes en font mention. Bien qu'il n'y ait pas eu de cas d'« accommodement raisonnable » touchant la question du port du voile durant cette année, la majorité des mentions du voile proviennent des textes traitant du port du kirpan à l'école, de la prière musulmane à l'ETS⁷⁷ et des fenêtres givrées au YMCA. Septembre et octobre 2007 sont néanmoins les mois où le plus de textes abordant le voile ont été publiés, avec respectivement 40 et 34 textes. Les mois de février, mars, novembre et décembre 2007 ont également vu une parution importante de textes traitant du voile. Pourtant, un seul cas d'« accommodement raisonnable » est médiatisé en septembre, soit le vote à visage voilé (qui d'ailleurs n'est pas directement lié au voile couvrant les cheveux), tandis que durant le mois de février 2007 sont médiatisés le code de vie d'Hérouxville et le port du

⁷⁶ Ces variations entre les quotidiens et les formats médiatiques sont détaillées dans la figure B.1 en appendice.

⁷⁷ En mars 2006, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) rend une décision à l'effet que l'ETS doit accommoder les étudiants musulmans désirant prier, suite à une plainte datant de 2003 après que l'ETS ait refusé de fournir un local de prière et les ait empêchés de prier dans les escaliers ou de conserver un tapis de prière dans un casier. En réponse à la décision, l'ETS refuse toujours de fournir un local de prière mais autorise le recueillement partout. (Potvin, 2008, p. 102)

⁷⁸ Voir la figure 2.4.

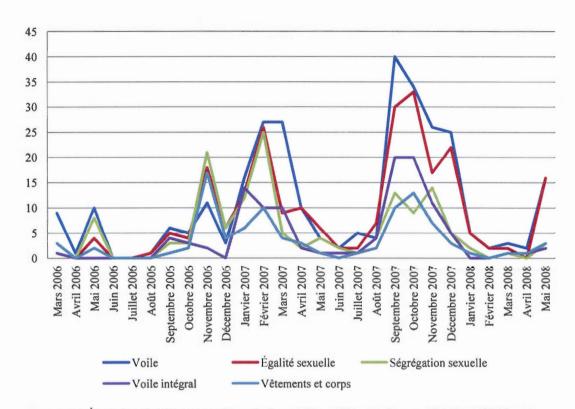


Figure 2.4 Évolution des fréquences des principaux thèmes liés aux femmes de mars 2006 à mai 2008

voile au soccer et que durant celui de mars 2007 le sont aussi le voile au soccer, en plus du vote à visage voilé. Lors des mois d'octobre, de novembre et de décembre de cette même année, aucun dossier en particulier n'est couvert, mais les mentions du thème du voile proviennent surtout de textes traitant de la laïcité ou des séances de la Commission Bouchard-Taylor où il est question des musulmans. La recrudescence d'intérêt pour le voile que l'on peut constater dans la presse en mai 2008 n'est attribuable encore une fois à aucun dossier d'« accommodement raisonnable », mais à quelques textes traitant, entre autres, des recommandations de la Commission Bouchard-Taylor.

L'analyse de l'emplacement du voile dans les textes nous a permis de constater que sur les 294 textes en traitant, 10 % l'abordent dès le titre, 25 % dès le chapeau et 65 % uniquement dans le corps du texte. ⁷⁹ En tout, donc, 102 textes sur les 1652 textes traitant des « accommodements raisonnables » mentionnent le voile dans leur titre ou leur chapeau.

⁷⁹ Illustré à la figure 2.5.

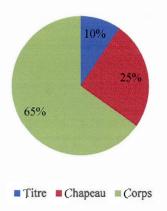


Figure 2.5 Pourcentage de textes traitant du voile et des « accommodements raisonnables » en fonction de l'emplacement du voile dans les textes, de mars 2006 à mai 2008

Une lecture plus en profondeur des 102 textes traitant du voile dans le titre ou dans le chapeau nous a permis d'évaluer le niveau d'importance de le thème du voile pour la compréhension du schéma narratif rapporté dans ces textes. Nous avons identifié le thème du voile comme étant un objet important lorsqu'il constitue le principal objet d'une nouvelle ou lorsqu'il fait l'objet d'un débat et qu'il est de ce fait essentiel à la compréhension narrative d'un texte. Le thème du voile est un objet secondaire lorsqu'il ne constitue pas un objet en soi, sur lequel on débat ou que l'on détaille. Enfin, nous le considérons comme un objet non pertinent lorsqu'il est employé de façon complètement anecdotique, comme un détail superflu. Comme le démontre la figure 2.6, la majorité de ces textes, soit 51 %, font un emploi secondaire de le thème du voile, tandis que 45 % en font un emploi primaire et 4 % en font un objet sans pertinence. En d'autres mots, le thème du voile, quoique d'une présence marquée, n'est généralement pas essentiel à la compréhension narrative des textes sur les « accommodements raisonnables ». Il ne constitue généralement pas l'objet du débat. Il est plutôt souvent inséré dans une énumération ou utilisé comme un exemple d'« accommodement raisonnable » (ou « déraisonnable »). Néanmoins, 45 % des textes abordent le voile comme un objet d'importance, voire comme objet principal. Cela est surtout vrai pour les textes traitant du port du voile dans le sport, mais aussi pour ceux abordant le voile en général, tentant de le démystifier, de le dédramatiser ou d'en faire un enjeu incontournable de l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle. Le 4 % d'utilisation non pertinente du thème du voile renvoie à des détails superflus sur les sources ou les acteurs, comme la mention que telle femme musulmane porte le voile ou non.80

⁸⁰ Si l'on observe les proportions par quotidien, comme le fait la figure B.2 en appendice, on remarque que seule *La Presse* comporte ces mentions non pertinentes du voile. Par ailleurs, les proportions de textes employant le voile de façon

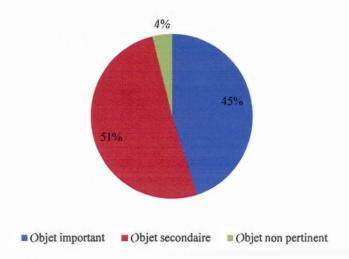


Figure 2.6 Pourcentage de textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau en fonction de l'importance narrative du voile, de mars 2006 à mai 2008

Enfin, parmi les thèmes concernant les femmes les plus associés au voile, nous avons retenus ceux qui apparaissant dans environ 10 % et plus des textes du corpus réduit sur le voile. On retrouve donc l'égalité et le voile intégral, apparaissant tous deux dans 31 % des textes traitant du voile dans leurs titres ou chapeaux. Viennent ensuite l'autonomie et l'oppression (28 %) les vêtements et le corps (25 %), les femmes des minorités et la ségrégation sexuelle (21 %), la violence faite aux femmes (12 %) et la charia (10 %). Ces différents thèmes sont représentés dans la figure ci-dessous.

Trois conclusions peuvent être tirées de ce portrait du voile pour les 102 textes abordant le voile dans leurs titres ou leurs chapeaux. Premièrement, étant donné que la majorité des apparitions du thème du voile se situent uniquement dans le corps des textes et étant donné que ceux-ci emploient surtout le thème du voile comme objet secondaire, nous pouvons conclure que ce thème n'est généralement pas l'objet principal des différents textes. Il apparait néanmoins comme un objet important dans près de la moitié des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau. Or, on peut aussi voir la chose autrement : même s'il n'est pas l'objet principal de plusieurs textes, 35 % des textes mentionnant le voile le font dès le titre ou le chapeau.

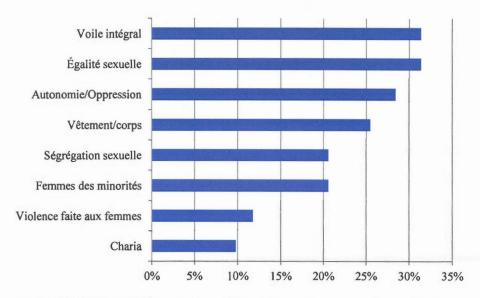


Figure 2.7 Pourcentage des principaux thèmes liés aux femmes sur l'ensemble des thèmes liés aux femmes présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, de mars 2006 à mai 2008

Deuxièmement, ensemble, les questions d'égalité sexuelle et d'autonomie ou d'oppression apparaissent dans 59 % des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, ce qui indique que le voile est souvent jaugé à l'aune de ces enjeux, que le rapport qu'il entretient avec l'égalité sexuelle, l'autonomie et l'oppression doit être constamment évalué ou remis en question.

Troisièmement, la présence marquée des thèmes du voile intégral, des vêtements et du corps, de la ségrégation sexuelle et de la charia renforce l'exotisme du thème du voile, au sens où l'entendent les féministes postcoloniales, en plus de l'associer à un thème intrinsèquement négatif, celui de la violence faite aux femmes.

2.2.2 L'égalité sexuelle

Comme nous l'avons mentionné, l'égalité sexuelle constitue le thème le plus important pour Le Devoir, surtout pour ses éditoriaux dont 37 % des textes traitant des « accommodements raisonnables » en font mention. En comparaison, 21 % des éditoriaux de La Presse contiennent le thème de l'égalité sexuelle, ce qui en fait tout de même, pour les deux quotidiens, le format médiatique le plus investi par ce thème. Pour les deux quotidiens, donc, l'égalité sexuelle constitue un angle important de couverture pour la « crise ».⁸¹

En observant la figure 2.4, nous pouvons constater que l'année 2006 est encore une fois celle qui, proportionnellement, aborde le plus le thème de l'égalité sexuelle. De plus, ce sont aussi les mois de septembre et d'octobre 2007 qui contiennent le plus de références à ce thème, ce qui est principalement dû aux textes traitant de la Commission Bouchard-Taylor, sur le vote à visage voilé, sur la déclaration du Conseil de statut de la femme (CSF) sur la primauté de l'égalité sexuelle et sur le projet de loi du PQ, alors dans l'opposition au gouvernement, sur les nouveaux arrivants. L'ampleur que prend le thème en novembre 2006 par rapport aux autres mois de cette année est surtout imputable aux affrontements entre les chefs des trois principaux partis au Québec, alors que celle de mai 2008 repose encore une fois sur les recommandations de la Commission Bouchard-Taylor.

2.2.3 La ségrégation sexuelle

La ségrégation sexuelle est référée dans environ 18 % des éditoriaux. Tant pour *La Presse* que pour *Le Devoir*, ce thème est moins présent dans les chroniques. La ségrégation sexuelle est davantage mentionnée dans les lettres des lecteurs du *Devoir* que dans ses articles, tandis que l'inverse se produit pour *La Presse*.⁸²

Comme l'indique la figure 2.4, la question de la ségrégation sexuelle est quasiment absente de la couverture des « accommodements raisonnables » par *La Presse* et *Le Devoir* en 2008, mais elle est mentionnée dans 21 % des textes en 2006, notamment en raison du dossier des fenêtres givrées du YMCA et les interventions des trois principaux partis politiques québécois à ce sujet. D'autre part, le dossier des juifs hassidiques ayant demandé d'être servis par des employés masculins à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et celui du code de vie d'Hérouxville contribuent à l'importance de du thème en février 2007.

⁸¹ Comme l'illustre la figure B.3 en appendice, la proportion de textes traitant de l'égalité sexuelle est sensiblement la même pour les articles, chroniques et lettres du *Devoir*, mais les proportions varient pour *La Presse*, dont seulement 7 % des chroniques s'intéressent à ce thème, contre 15 % de ses lettres et 14 % de ses articles.

⁸² La figure B.4 en appendice décrit ces différences entre les formats médiatiques et les quotidiens.

2.2.4 Le voile intégral

Ce sont les chroniques de *La Presse* qui mentionnent le plus souvent le voile intégral. ⁸³ En ce qui concerne *Le Devoir*, ce sont plutôt les éditoriaux qui y réfèrent le plus. En raison du dossier sur le vote à visage voilé en septembre 2007, en plus des mentions liées aux séances de la Commission Bouchard-Taylor et à la sortie du Conseil du statut de la femme sur l'égalité sexuelle en octobre 2007, l'année 2007 contient 99 références au voile intégral. Ce thème reste marginal en 2006 et en 2008, comme il est précisé dans la figure 2.4.

2.2.5 Les vêtements et le corps

Pour ce qui est du thème des vêtements et du corps, ce sont les lettres des lecteurs de *La Presse* et du *Devoir* qui en sont le plus investies. ⁸⁴ La figure 2.4 nous démontre que le thème des vêtements et du corps est proportionnellement plus présent durant le mois de novembre 2006, ce qui est attribuable au dossier des fenêtres givrées du YMCA. Le thème est également récurrent en 2007, mais il est quasiment absent de la couverture en 2008.

Pour résumer, cette analyse thématique confirme la prépondérance des thèmes liés aux femmes dans les éditoriaux, déjà observée dans l'analyse précédente. De même, les chroniques sont le format médiatique le moins investi par la plupart des thèmes. De plus, c'est encore l'année 2007 qui présente les plus grandes moyennes mensuelles de textes contenant un des cinq thèmes étudiés. Par contre, comme pour le portrait de l'ensemble du corpus, c'est l'année 2006 qui connait la proportion la plus élevée de textes traitant de la plupart des thèmes étudiés. Seul le thème du voile intégral est proportionnellement plus présent en 2007.

Quelques remarques peuvent être faites à l'égard de certains thèmes. Ainsi, malgré l'importante proportion de textes traitant du voile en 2006, aucun cas d'« accommodement raisonnable » ne s'y rapporte directement. En fait, le thème du voile apparait principalement dans des textes traitant du port du kirpan à l'école, de la prière musulmane à l'ETS et de la pose de fenêtres givrées dans un YMCA à Montréal. Durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2007, qui démontrent de hautes fréquences absolues de textes traitant du voile, il n'est pas plus question d'accommodements ou de conflits liés directement au voile. Seuls les mois de février et de mars 2007, qui présentent eux aussi des fréquences absolues élevées de textes traitant du voile, ont vu

⁸³ Voir la figure B.5 en appendice.

⁸⁴ Voir la figure B.6 en appendice.

la médiatisation d'un cas d'« accommodement raisonnable » lié au port du voile au soccer. Bref, même si le voile a été l'objet d'aucun conflit durant l'année 2006 et l'a été d'un seul conflit durant les mois de couverture sur le voile les plus importants en 2007 et même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'accommodement raisonnable, il demeure un thème récurrent dans la couverture de la crise des « accommodements raisonnables ».

De son côté, l'égalité sexuelle est confirmée comme thème par la sortie médiatique en octobre 2007 du CSF sur la hiérarchisation des droits de la Charte québécoise pour faire primer les droits des femmes. Il est aussi présent dans les textes rapportant la campagne électorale de 2006. Il est également un thème central des recommandations que la Commission Bouchard-Taylor émet dans son rapport paru en 2008.

2.3 Synthèse de l'axe de l'objet

À la lumière de cette analyse quantitative, nous pouvons confirmer l'importance des thèmes liés aux femmes dans la couverture des « accommodements raisonnables » par La Presse et Le Devoir. Bien que les préoccupations autour de l'égalité des sexes ne se retrouvent pas dans la majorité des textes traitant des « accommodements raisonnables », il n'en demeure pas moins qu'elles ont été repérées dans 39 % des 1652 textes de notre corpus. Si l'on ne peut affirmer que les thèmes liés aux femmes constituent le principal cadrage de la couverture médiatique des « accommodements raisonnables », il s'agit néanmoins d'une préoccupation centrale qui traverse l'ensemble des quotidiens, des formats médiatiques et de la période qui sont à l'étude. D'autre part, l'analyse thématique a permis de confirmer la prédominance du thème du voile, de même que l'importance des thèmes du voile intégral et des vêtements et du corps.

Nous avons vu, cependant, que *Le Devoir* est légèrement plus touché par les thèmes concernant les femmes que ne l'est *La Presse*. De façon générale, toutefois, il existe peu de différence entre l'ampleur du discours liés aux thèmes des femmes dans *La Presse* et dans *Le Devoir*, ce qui peut s'expliquer par le fait que malgré leur différente structure économique, les deux quotidiens souscrivent à la logique commerciale du système médiatique québécois. Nous avons vu aussi qu'il existe une continuité discursive entre les articles, éditoriaux, chroniques et lettres des lecteurs qui confirme, entre autres, la réception de ce cadrage axé sur des thèmes liés aux femmes chez le lectorat. Bien que la prépondérance de ce cadrage dans les éditoriaux suggère que les lieux d'opinion sont effectivement plus susceptibles d'opposer l'égalité sexuelle à l'égalité culturelle, le fait que les chroniques soient moins affectées par ce cadrage que ne le sont les articles met en doute cette hypothèse, du moins dans

cette analyse quantitative. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'usage de la dramatisation et de stéréotypes n'est pas limité aux textes à visée argumentative, car la logique de captation affecte aussi les textes informatifs.

Ensuite, contrairement à ce que nous avions supposé, l'importance des thèmes liés aux femmes n'augmente pas au fur et à mesure que progresse la « crise des accommodements raisonnables ». Leur importance semble plutôt évoluer en fonction de certains dossiers couverts par les quotidiens. Ainsi, la couverture de la pose de fenêtres givrées au YMCA ou du vote à visage voilé a pu susciter la référence à des thèmes liés aux femmes, à moins que l'intérêt pour des thèmes liés aux femmes n'ait encouragé la couverture d'événements qui, comme nous le verrons, ne sont généralement pas des accommodements raisonnables dans leur acception juridique. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une équation parfaite, puisque certains dossiers ne se rapportant aucunement à des enjeux concernant les femmes en ont tout de même fait mention. C'est notamment le cas de la couverture de port du kirpan à l'école et de la prière musulmane à l'ETS.

Conformément à notre positionnement théorique, nous allons tenter de faire ressortir tant les éléments idéologiques que les éléments organisationnels pouvant expliquer l'importance des thèmes concernant les femmes lors de la couverture des « accommodements raisonnables » dans la presse écrite étudiée. Nous chercherons aussi à comprendre plus en détail en quoi la présence de ces thèmes peut signifier la présence d'un féministe colonialiste dans la presse. Pour ce faire, nous expliquerons d'abord la relation entre nos résultats et la logique commerciale des médias et les théories de l'agenda-framing, de l'agenda-setting et du media-hype. Nous aurons ensuite recours aux concepts d'exotisme, d'orientalisme, d'objectivation et de dichotomisation comme indicateurs de la présence d'un féminisme colonialiste dans la couverture de presse des « accommodements raisonnables ».

2.3.1 Les logiques de captation et de crédibilité

Comme le soutiennent Giasson, Brin et Sauvageau et Maryse Potvin, la logique commerciale des quotidiens La Presse et Le Devoir, par son recours à un cadrage dramatique manipulant et amplifiant la réalité à des fins de captation, a pu mener à la médiatisation à outrance d'incidents administratifs privés et isolés. Ceux-ci ont été confondus avec le principe juridique de l'accommodement raisonnable, qui se définit ainsi : « arrangement qui relève de la sphère juridique, plus précisément de la jurisprudence; il vise à assouplir l'application d'une norme en faveur d'une

personne menacée de discrimination en raison de particularités individuelles protégées par la loi »85. Selon Giasson, Brin et Sauvageau, les *media-hype* ont pour cible des enjeux d'actualité qui bouleversent les conventions sociales et l'ordre établi. En ce sens, la mise en relation de thèmes concernant les femmes avec les demandes des minorités ethnoculturelles, soulevant notamment des questions légales et identitaires, correspond bien à cette exigence. D'ailleurs, deux éléments suggèrent l'imposition d'un cadrage d'inspiration féministe, ou du moins d'un cadrage axé sur des thèmes se rapportant aux femmes, ayant homogénéisé le traitement médiatique de la « crise des accommodements raisonnables » et amplifié les thèmes concernant les femmes liés aux incidents médiatisés. D'une part, certains faits anecdotiques se rapportant à des thèmes liés aux femmes ont été médiatisés comme des exemples d'« accomodements raisonnables », bien qu'ils n'aient pourtant rien à voir à la notion légale d'« accommodements raisonnables », comme le port du voile dans des tournois sportifs. D'autre part, la couverture médiatique comporte plusieurs références à des thèmes concernant les femmes dans la couverture d'incidents n'ayant aucunement pour objet des enjeux liés aux femmes

C'est notamment le cas de la médiatisation du voile, référé dans plusieurs des textes où il n'est ni l'objet principal, ni un objet secondaire, mais plutôt mentionné de façon anecdotique, et où il est souvent considéré à tort comme un exemple d'accommodement raisonnable. Par cette médiatisation démesurée du voile, les quotidiens auraient davantage tenté d'accroître ou de conforter leur public, conçu une cible affective plutôt qu'intellective, en misant sur des « catégories socialement codées de représentation des émotions » comme le répétitif, l'insolite et le tragique. En couvrant divers litiges engendrés par la présence du voile dans un tournoi sportif, les quotidiens ont donné l'impression que le voile était un problème récurrent et potentiellement générateur de conflits. L'insolite s'est quant à lui exprimé avec la couverture du vote à visage voilé, de la ségrégation sexuelle ou de la charia, pratiques qui transgressent les normes sociales. Enfin, la violence et l'oppression associées au voile ont permis aux quotidiens d'exploiter une approche tragique.

Si des auteurs comme Potvin et Brin, Giasson et Sauvageau s'accordent sur le fait que l'amplification et la déformation qu'ont pratiquées les médias à l'égard des « accommodements raisonnables » a pu créé un climat de tension et d'intolérance⁸⁷ envers des minorités ethnoculturelles

⁸⁵ Québec. « Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation », Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 285.

⁸⁶ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 65.

⁸⁷ Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles

ou une immigration menaçante⁸⁸, nous pouvons avancer que le cadrage thématique opéré dans les deux quotidiens et axé sur des thèmes liés aux femmes a pu entrainer la perception d'une menace portée contre les droits des femmes. Du moins, les quotidiens ont fait de cette perception leur ordre du jour politique. Non seulement la couverture intensive d'incidents amalgamés aux dossiers d'accommodements raisonnables a suscité la création de la Commission Bouchard-Taylor, mais son cadrage impliquant une menace contre l'égalité sexuelle a eu des répercussions sur la scène politique. En effet, la protection de l'égalité sexuelle contre les « accommodements raisonnables » est devenue un enjeu électoral médiatisé en novembre 2006. Toutefois, ces répercutions se sont particulièrement manifestées en septembre et octobre 2007, avec les déclarations du CSF et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le projet de loi du PQ sur les nouveaux arrivants portant sur la nécessité d'amender la Charte québécoise des droits et libertés afin d'y faire primer l'égalité sexuelle sur l'égalité culturelle.

Bien que l'exigence de captation dictée par la concurrence semble en grande partie responsable du *media-hype* sur les « accommodements raisonnables » et du cadrage thématique teinté de féminisme, le critère de crédibilité pourrait aussi en être imputable. Par le double verrouillage qu'ils ont fait en confondant des événements anecdotiques avec le principe d'accommodement raisonnable et en imposant une interprétation féministe à des incidents n'y cadrant pas, les quotidiens ont pu assurer l'intérêt social et politique de leurs choix événementiels. De ce fait, ils ont exagéré l'ampleur et l'importance réelles des demandes d'« accommodements raisonnables », de même que leurs implications avec des enjeux liés aux femmes. Citons à cet effet l'importance indûment accordée au thème du voile musulman et à d'autres thèmes exotiques concernant les femmes comme la ségrégation sexuelle, le voile intégral et les vêtements et le corps.

2.3.2 L'objectivation, la dichotomisation et la stigmatisation liées au voile

Le fait que le voile apparaisse dans le titre et le chapeau de 35 % des textes mentionnant le voile, alors même qu'il est le sujet principal de moins que la moitié de cette proportion suggère que le voile est une préoccupation importante de la majorité culturelle. En effet, selon Henry et Tator, le choix des sujets auquel procèdent les médias reproduit les préoccupations, priorités et intérêts de la

Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 199.

⁸⁸ Thierry Giasson, Colette Brin et Marie-Michèle Sauvageau. « Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la "crise" des accommodements raisonnables au Québec », *Revue canadienne de science politique*, vol. 43, no 2 (2010) p. 7.

culture dominante. ⁸⁹ Bref, même si peu d'événements se produisent au Québec suscitant la couverture du thème du voile musulman, ce thème est souvent mis de l'avant dans les titres et les chapeaux des textes. Van Dijk nomme ce procédé discursif « *upgrading* », lequel, selon lui, entraine un changement de sens important dans la lecture d'un événement médiatique :

Headline information signals the reader how to "define" the situation or the event. This "top-level" information of the text will therefore often also serves as the top level of the mental model the readers build of that event. [...] Thus, journalists may "upgrade" a less important topic by expressing it in the headline, thereby "downgrading" the importance of the main topic. In other words, headlines are a subjective definition of the situation, which influences the interpretation made by the readers. 90

Ainsi, le titre d'une nouvelle et, dans une moindre mesure, le chapeau sont censés résumer l'objet principal d'un texte, mais le journaliste peut décider de mettre l'emphase sur un thème, comme le voile, qui est pourtant secondaire dans la structure narrative de l'événement. Dès lors, le voile peut devenir un enjeu auquel les lecteurs se réfèrent pour comprendre et mémoriser un événement ou un contexte social comme celui qui prévaut au moment de la « crise des accommodements raisonnables ».

Dans les études précédentes sur le traitement médiatique des communautés ethnoculturelles, plusieurs auteurs soulignent la fixation des médias sur des caractéristiques ethniques exotiques et stéréotypées. Par exemple, dans une étude menée à Toronto de 1997 à 1998, Bullock et Jafri révèlent que 87 % des articles portant sur les femmes musulmanes canadiennes avaient pour objet le port du voile. Priori, l'intérêt que portent La Presse et Le Devoir pour le voile et surtout ce qu'il cache, le corps, peut sembler rompre avec la tradition somatophobique (la peur ou le dégoût du corps menant à la valorisation de l'esprit, de l'intellect) du féminisme occidental, voulant que le concept de la femme soit désincarné, en raison des significations négatives et handicapantes qui ont été assignées au corps féminin. Or, comme Spellman l'indique, le sexisme n'est pas la seule idéologie consacrant la supériorité de l'esprit sur le corps :

Certain kinds, or "races", of people have been held to be more body-like than others, and this has meant that they are perceived as more animal-like and less god-like. [...] We need to examine and understand somatophobia and look for it in our own thinking, for the idea that the work of the body and for the body has no part in real human dignity has been part of racist as well as sexist ideology. 92

⁸⁹ Frances Henry et Carol Tator. Discourses of Domination, Racial Bias in the Canadian English-Language Press, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 74.

⁹⁰ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, p. 51.

⁹¹ Katherine H. Bullock et Gul Joya Jafri. « Media (Mis)Representations: Muslim Women in the Canadian Nation. » Canadian Woman Studies, vol. 20, no 2 (2001), p. 36.

⁹² Elizabeth V. Spelman. « Gender and Race: The Ampersand Problem in Feminist Thought », pp. 74-88, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 83.

Ainsi les femmes musulmanes sont-elles constamment réinscrites dans leur corporalité par la fixation des médias sur le voile, même s'il est traité sous un angle féministe. De fait, le cadrage thématique d'inspiration féministe du voile dans les médias n'échappe pas au constat de van Dijk à l'effet que les immigrants d'origine non occidentale sont souvent évalués dans les médias en fonction de leur apparence physique et autres aspects permettant de distinguer le « nous » du « eux ». 93

D'autre part, la visibilité du voile dans la sphère publique (ainsi que la mise en évidence quelque peu paradoxale de ce qui doit être caché) et son inusité dans une société occidentale en font une cible concrète et spectaculaire sur laquelle peuvent s'exprimer des considérations féministes. Néanmoins, le caractère exotique du voile ne peut se comprendre en dehors des significations orientalistes qui lui sont apposées. S'il a longtemps été synonyme d'érotisme pour la culture européenne, le voile véhicule désormais les passions islamophobes en tant que symbole visible de l'islam. L'intérêt médiatique pour le voile trahirait donc les préoccupations des médias concernant à la fois les conflits ou litiges liés à l'islam sur la scène internationale et les revendications de groupes islamistes au Québec. Selon Antonius, le schème dominant de la couverture médiatique québécoise traitant des communautés arabo-musulmanes a été celui de l'orientalisme, concept de Saïd qu'il définit ainsi:

[...] prisme à travers lequel l'Europe coloniale a observé le monde «oriental » de l'islam. Ce prisme fait percevoir les comportements politiques des peuples arabes et musulmans comme étant profondément déterminés par des caractéristiques immuables de leur culture, où l'islam joue un rôle prépondérant, plutôt que par les rapports de pouvoir propres aux situations qu'ils vivent. Ces caractéristiques incluent l'irrationalité, le fanatisme, le machisme, la haine et la propension à l'usage de la violence, avec des spécificités en ce qui concerne les femmes : la soumission et le manque d'autonomie, par exemple. 95

Considérant la visibilité du voile en tant que symbole islamique ainsi que les connotations sexistes qu'il acquière à travers le prisme de l'orientalisme, il n'est pas surprenant que le voile musulman constitue le principal thème du cadrage médiatique et axés sur les thèmes féministe des « accommodements raisonnables ».

⁹³ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, p. 26.

⁹⁴ Sonia Dayan-Herzbrun. « Cheveux coupés, cheveux voilés », Communications, no 60 (1995) p. 180.

⁹⁵ Rachad Antonius. « Les représentations médiatiques des Arabes et des musulmans au Québec », pp. 254-259, dans Michel Venne et Miriam Fahmy (sous la dir.). L'annuaire du Québec 2007, Montréal, Éditions Fides, 2007, p. 256.

La récurrence du thème du voile dans notre corpus insinue que le port du voile est un cas d'accommodement raisonnable (ce qui est problématique en soi si l'on tient compte de la définition juridique de l'accommodement raisonnable) sur lequel tous peuvent émettre une opinion, éditorialistes, chroniqueurs et lecteurs compris. Une telle position implique l'objectivation et la stigmatisation des femmes portant le voile, d'une part, et la dichotomisation de la société québécoise entre les femmes ne portant pas le voile et celle le portant, d'autre part.

La présence du voile dans les lieux d'opinion renforce le postulat du féminisme postcolonial sur l'objectivation des femmes de diverses origines, car à travers des quotidiens comme La Presse et Le Devoir, ce sont généralement des membres de la majorité culturelle qui détiennent le pouvoir de dire l'Autre, Autre dont l'identité sera principalement circonscrite à son voile. Même si l'espace réservé aux lettres de lecteurs dans ces quotidiens permet aux femmes musulmanes de se dire ellesmêmes, Bullock et Jafri nous rappellent que cette expression est délimitée par les paramètres choisis par ces quotidiens: « It is a positive sign that media space is being given to the voices of Muslim Canadian women, though giving them space to discuss the veil is not much of a departure from the reductive notion that a Muslim woman's essence is her veil, or that all Muslim women are veiled. »96. De surcroît, même si le cadrage d'inspiration féministe des « accommodements raisonnables » laisse présumer une opposition entre l'égalité sexuelle et l'égalité culturelle, c'est sur le corps des femmes musulmanes (caché par le voile) que se joue la promotion des droits des femmes, comme l'a constaté Sauer dans son analyse comparative du débat sur le voile en Europe : « The bodies of Muslim women became a battlefield of conflicts over values and identity politics. Liberal norms and values such as religious freedom, state neutrality and gender equality are not only challenged, but also re-negotiated and reassured in these debates. ». 97 L'objectivation se transforme alors en stigmatisation, puisque le port du voile peut être construit comme un problème social synonyme d'inégalités sexuelles et potentiellement menaçant pour les droits ou l'identité de la majorité culturelle.

De cette perspective découle nécessairement une dichotomisation entre les femmes portant le voile et celle ne le portant pas ou, en d'autres mots, les femmes musulmanes opprimées par les hommes de leur communauté et les femmes de la majorité culturelle n'étant pas visés par les stéréotypes orientalistes de l'être opprimé, mais dont les acquis féministes sont ébranlés par les femmes musulmanes. Bref, une conception du voile comme étant opposé à l'égalité sexuelle ne peut

⁹⁶ Katherine H. Bullock et Gul Joya Jafri. « Media (Mis)Representations: Muslim Women in the Canadian Nation. » Canadian Woman Studies, vol. 20, no 2 (2001), p. 37.

⁹⁷ Brigit Sauer. « Headscarf Regimes in Europe: Diversity Policies at the Intersection of Gender, Culture and Religion », Comparative European Politics, no 7 (2009), p. 76.

admettre les femmes musulmanes le portant comme des membres à part entière de la société québécoise, car soit elles appartiennent à une communauté qui les domine, soit elles ne souscrivent pas aux valeurs québécoises. Par ailleurs, l'opposition entre l'égalité sexuelle et l'égalité culturelle ignore l'intersectionnalité caractérisant l'expérience des femmes musulmanes au Québec. En suggérant que les femmes musulmanes portant le voile sont plus opprimées que les femmes québécoises, on suppose qu'elles vivent la même forme d'oppression que les femmes québécoises, mais de façon plus intense, ce qui a pour conséquence d'éclipser comment leur rattachement à une minorité ethnoculturelle les soumet à des stéréotypes sexistes et racistes qui leur sont particuliers. Parmi ceux-ci, Bullock et Jafri en ont répertorié trois dans leur étude des médias canadiens qui confirment les postulats orientalistes sur l'exotisme des sociétés musulmanes, leur retard culturel et leur barbarisme : la femme orientale mystérieuse et sexualisée ; la musulmane opprimée ; et la musulmane militante. De plus, la primauté du voile comme thème lié aux femmes dans la couverture des « accommodements raisonnables » éclipse les discriminations très concrètes que doivent affronter les femmes musulmanes, comme le chômage et la déqualification professionnelle.

2.4 Conclusion

Pour conclure, l'analyse de l'axe de l'objet sur l'ensemble de notre corpus révèle que les thèmes liés aux femmes, dont des thèmes féministes colonialistes comme le voile, constituent un cadrage central des « accommodements raisonnables ». En fait, ces thèmes ont généralement été associés à des incidents de nature privée, confondus avec le principe d'accommodement raisonnable et ont souvent été référés dans des cas d'« accommodements raisonnables » ne concernant pourtant pas des enjeux liés aux femmes. L'imposition d'un cadrage axé sur des thèmes liés aux femmes à la couverture des « accommodements raisonnables » a possiblement contribué à la perception d'une menace dirigée contre l'égalité sexuelle, ce qui pourra être confirmé dans l'étude des axes de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation présentée dans le prochain chapitre.

Ensuite, bien que le voile ne soit pas le sujet principal de plusieurs textes, sa récurrence dans les titres et les chapeaux trahit qu'il s'agit d'une préoccupation de la majorité culturelle. De surcroît, son croisement avec des thèmes exotiques liés aux femmes et la violence envers les femmes en fait une préoccupation plutôt orientaliste. En fait, les connotations sexistes qui lui sont accolés à travers le prisme de l'orientalisme, ainsi que sa visibilité sur la scène publique en tant que symbole de l'islam – souvent percu comme une menace sur la scène internationale et pour les sociétés d'accueils laïques –

⁹⁸ Katherine H. Bullock et Gul Joya Jafri. « Media (Mis)Representations: Muslim Women in the Canadian Nation. » Canadian Woman Studies, vol. 20, no 2 (2001), p. 36.

en ont fait un objet central du cadrage axé sur des thèmes liés aux femmes de la couverture des « accommodements raisonnables ».

Comme nous l'avons vu, trois conséquences principales ressortent de la fixation des médias sur le voile : l'objectivation des femmes musulmanes, la dichotomisation entre les femmes portant le voile et celles ne le portant pas et la stigmatisation des femmes musulmanes. Premièrement, elle implique la réduction de l'identité des femmes musulmanes à leur corporalité. C'est de plus sur cette corporalité qu'est débattue l'égalité sexuelle, puisque le voile et les femmes qui le portent deviennent un cas d'« accommodements raisonnables » sur lequel tous peuvent se prononcer. Deuxièmement, l'appartenance à part entière des femmes portant le voile à la société québécoise est remise en question par l'idée qu'elles sont enfermées dans une communauté qui les domine ou, lorsqu'elles revendiquent le droit d'être voilées, par l'idée qu'elles s'opposent aux valeurs québécoises comme l'égalité sexuelle. Troisièmement, en construisant le voile comme incarnant l'inégalité sexuelle, il devient (ainsi que les femmes qui le portent) un problème social menaçant les droits et les acquis de la majorité culturelle.

L'analyse des axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation menée dans le chapitre suivant permettra de comprendre plus en profondeur les significations que revêt le voile dans la couverture des « accommodements raisonnables » et de confirmer ou d'infirmer les tendances féministes colonialistes relevées dans le présent chapitre.

CHAPITRE III

ANALYSE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU VOILE

Ce troisième et dernier chapitre est constitué d'une analyse quantitative et qualitative sur un corpus réduit aux seuls textes portant sur le thème du voile dans leur titre ou leur chapeau, afin d'observer plus en profondeur l'intersection des mécanismes sexistes et racistes dans *La Presse* et *Le Devoir*. Ce chapitre est divisé selon les trois derniers axes de la méthode OSCaR, soit les axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation.

D'abord, l'axe du sujet nous permettra de conclure s'il y a une objectivation des femmes issues des minorités ethnoculturelles, notamment des femmes musulmanes, et une subjectivation des femmes issues de la majorité, comme le propose le féminisme postcolonial. Pour ce faire, nous observerons d'abord la répartition des différentes instances énonciatives entre représentants de la majorité ethnoculturelle ou de minorités ethnoculturelles, puis le type de prise de parole des sujets, l'assertion des sources et le positionnement des sujets dans le débat sur les « accommodements raisonnables ».

Ensuite, l'axe de la mise en contexte médiatique est lui-même divisé en trois parties. Premièrement, nous analyserons les différents contextes sociaux, politiques et historiques mis de l'avant dans les médias afin d'expliquer les « accommodements raisonnables ». Nous tenterons ensuite de repérer les mécanismes racistes évoqués par Potvin, puis de cerner les différentes dichotomisations sous-entendues par les *shifters*, afin de déterminer s'il y a édification de frontières ethnosexuelles dans notre corpus.

Enfin, l'axe de la rationalisation permettra de déterminer si les textes concluent en une opposition entre égalités sexuelle et culturelle et si les stratégies et représentations symboliques de la majorité ethnoculturelle sont priorisées sur celles des minorités.

3.1 L'axe du sujet : Objectivation et subjectivation

Pour mieux faire ressortir les grandes tendances de l'axe du sujet, nous avons décidé de diviser les sources employées dans le corpus sur le voile entre représentants d'une majorité ethnoculturelle et représentant d'une minorité ethnoculturelle. Considérant que les citoyens issus de la majorité sont généralement plus représentés dans les institutions étatiques et paraétatiques, nous avons associé les gouvernements, les municipalités, les institutions scolaires et les forces de l'ordre des pays occidentaux à la majorité culturelle. De plus, les opposants politiques mentionnés comme sources dans le corpus appartiennent tous à la majorité culturelle. Cette division peut sembler essentialisante et est sans aucun doute généralisatrice. Notons toutefois que nous ne tentons pas d'opposer deux groupes ontologiquement, mais bien de les distinguer comme des catégories contingentes construites dans les discours (notamment les médias) et les pratiques politiques.

Par ailleurs, nous n'avons pas comptabilisé les journalistes, éditorialistes et chroniqueurs dans les catégories majorité ethnoculturelle ou minorité, car ils sont des auteurs récurrents et affiliés à un quotidien plutôt que des sources, même s'ils sont tout de même des sujets énonciateurs. Nous avons néanmoins comptabilisé les auteurs de lettres des lecteurs dans ces catégories, car ils sont des sujets sélectionnés par le quotidien (un peu comme le serait une source ou un acteur apparaissant dans un article, un éditorial ou une chronique) et nous avons noté le positionnement des éditorialistes et des chroniqueurs dans le débat sur les « accommodements raisonnables ».

3.1.1 L'appartenance culturelle des sujets

L'analyse de l'axe du sujet démontre que 76 % (73 % pour *La Presse* et 81 % pour *Le Devoir*) des 304 sujets intervenant dans les textes du corpus réduit de 102 textes sont issus de la majorité ethnoculturelle. Dans *La Presse*, les acteurs/sources provenant de la majorité constitue 100 % des sujets apparaissant dans les lettres des lecteurs. ¹⁰⁰ Les principaux sujets intervenant dans les textes sont d'abord les associations ¹⁰¹ et les citoyens issus de la majorité avec chacun 11 % de l'ensemble des

⁹⁹ C'est sur cette distinction entre catégories essentialistes et contingentes qu'Avtar Brah oppose le féminisme noir au féminisme blanc, qu'elle qualifie ainsi: « fields of contestation inscribed within discursive and material processes and practices in a post-colonial terrain. » (Brah dans Bhavnani, 2001, p. 461.)

¹⁰⁰ Voir la figure C.1 en appendice.

¹⁰¹ Parmi ces associations de la société civile, on retrouve des associations féministes, sportives, syndicales ou nationalistes.

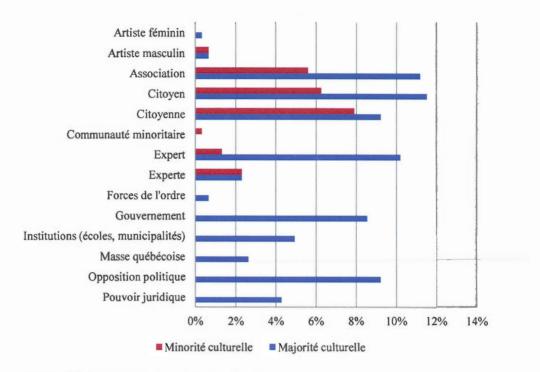


Figure 3.1 Pourcentage des catégories de sujets présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008

fréquences des acteurs/sources, suivis des experts¹⁰² de la majorité avec 10 %, puis des citoyennes de la majorité, de l'opposition politique et du gouvernement avec chacun 9 % des fréquences. Viennent ensuite les citoyennes issues des minorités ethnoculturelles avec 8 % des fréquences, puis les associations et les citoyens provenant des minorités avec tous deux 6 % des fréquences. La figure 3.1 illustre la répartition des différentes catégories de sujets en fonction de leur appartenance culturelle.

Quoique la faible présence de sujets issus de minorités ethnoculturelles soit éloquente en soi d'un point de vue féministe postcolonial, nous utiliserons cette division entre sujets de la majorité et des minorités pour déterminer s'il existe une différence de traitement entre ces sujets au niveau de la prise de parole, de l'assertion, et du positionnement dans le débat sur les « accommodements raisonnables ».

¹⁰² À titre d'experts, on retrouve, entre autres, des professeurs, des conseillers en relations interculturelles, des avocats spécialisés et des sociologues.

3.1.2 Le type de prise de parole des sujets

En ce qui concerne la prise de parole des différents sujets, rien de significatif n'a pu être constaté. Dans l'ensemble, 82 % des sujets identifiés à la majorité ethnoculturelle s'expriment directement dans les textes. Cette proportion s'élève à 86 % pour les sujets des minorités ethnoculturelles. Tous les formats médiatiques de La Presse, à l'exception des lettres des lecteurs dans lesquelles aucune minorité ne s'exprime, confirment cette tendance. Cette tendance est cependant inversée dans Le Devoir où les propos des sujets appartenant à la majorité culturelle sont rapportés directement à 80 %, tandis que ceux des sujets des minorités le sont à 71 %. Toutefois, ces différentes proportions à elles seules n'indiquent pas clairement s'il y a une différence de traitement entre les propos des sujets issus de la majorité et ceux issus des minorités, ce que pourra toutefois nous révéler l'étude de l'assertion des propos des différents sujets.

3.1.3 L'assertion des propos des sources ou acteurs

L'assertion des propos des sources ou acteurs (révélant la façon dont sont pris en charge leurs propos par les auteurs) est de loin l'élément le plus complexe, car le plus subjectif, de l'axe du sujet. Nous nous sommes grandement inspirée des types d'assertion relevés par Maingueneau pour départager les différentes prises en charge des sujets par les journalistes, éditorialistes et chroniqueurs. Néanmoins, les prises en charge considérées comme étant trop sujettes à l'interprétation, comme étant difficiles à classer ou comme étant trop peu révélatrices ont été assignées dans la catégorie « neutre/inclassable ». C'est notamment le cas des termes lance, réplique, ne bronche pas utilisés pour introduire des propos. Hormis cette catégorie, nous avons départagé les prises en charge en sept catégories : vrai, faux, certain, non certain, jugement neutre, jugement appréciatif et jugement dépréciatif. Notons que les propos d'un même sujet peuvent être pris en charge plus d'une fois.

La catégorie « vrai » suppose que l'auteur de l'article, de l'éditorial, de la chronique ou de la lettre ne remet pas en cause les propos énoncés par un sujet. Il les endosse donc comme étant vrais, que ce soit en les introduisant simplement avec des termes comme dire, déclarer, affirmer, attester, assurer; en supposant une vérité dissimulée ou déjà établie par des termes comme confier, admettre; en omettant d'introduire les propos autrement que par des guillemets (ce qui laisse les propos en suspens, sans aucune prise en charge visible, comme s'ils allaient de soi); ou encore en appuyant clairement la véracité des propos en soulignant leur évidence avec des expressions comme à preuve, constatez par vous-mêmes, effectivement.

La catégorie « faux » cherche à invalider les propos d'une source en en refusant clairement la prise en charge, sans pour autant déprécier les propos selon un système de valeurs. Ceci peut être fait en faisant suivre les propos par des termes comme *cependant* ou *mais*; en précisant que personne d'autre ne partage cette opinion; ou en déclarant explicitement la fausseté des propos.

La catégorie « certain » recoupe quelque peu la catégorie « vrai », mais elle s'en distingue par son insistance sur la probabilité plutôt que sur la véracité, comme en témoigne l'expression probablement. Au contraire, la catégorie « non certain » laisse planer un doute sur la véracité ou la probabilité des propos, sans toutefois les invalider explicitement. Par ce type d'assertion, l'auteur cherche à affaiblir sa prise en charge, à ne pas se porter garant de propos, notamment par l'utilisation de verbes au conditionnel (aimerait, refuserait); de verbes et d'expressions exprimant une opinion, une expérience ou une volonté personnelle comme croire, estimer, juger, souhaiter, suggérer, déplorer, dénoncer, accuser, se réjouir, selon, aux yeux de; ou de verbes comme sembler.

Les trois dernières catégories se rapportent au jugement de valeur en faisant appel à des modalités appréciatives ou dépréciatives. Certaines expriment un jugement sans qu'il soit possible de déterminer hors de tout doute si l'auteur cherchait à discréditer ou à valoriser une source. C'est le cas notamment de détails sur la source non pertinents à la compréhension de ses propos comme a fondu en larmes, un peu fatigué ou d'expressions comme a réagi laconiquement, s'est permis de confronter. Ces assertions ont donc été classées dans la catégorie « jugement neutre ». Les jugements appréciatifs regroupent quant à eux des expressions dénuées d'ambiguïté comme fin observateur, a le courage de ses opinions, une petite phrase qui fait du bien, mais aussi des expressions qui prennent leur sens positif dans le contexte dans lequel elles sont insérées : issu du vrai monde, n'est pas passé inaperçue. Les jugements dépréciatifs se divisent eux aussi en expression explicite (bêtise, litigieux) et implicite (a défié, fameux, exige, crient à la discrimination), en plus de l'utilisation de l'ironie (ça promet). Les fréquences de toutes ces catégories d'assertion par appartenance culturelle sont représentées dans la figure 3.2.

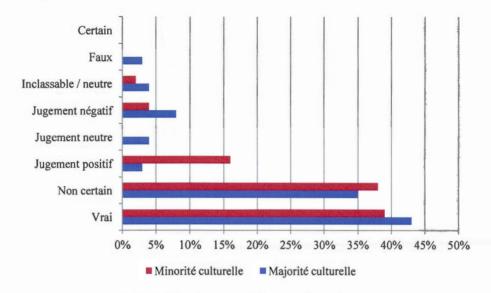


Figure 3.2 Pourcentage d'assertion des propos des sujets dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau en fonction de leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008

Les catégories « faux », « jugement neutre » et « neutre/inclassable » sont les moins représentées, tandis que la catégorie « vrai » est la plus fréquente, format et quotidien confondus. Sans surprise, elle est la plus empruntée par les articles des deux quotidiens, avec 43 % des assertions des propos de sources de la majorité ethnoculturelle et 39 % de ceux des sources des minorités. En effet, lorsque utilisée pour simplement introduire les propos (hormis lorsqu'elle appuie explicitement des propos), elle se conforme le plus aux exigences de neutralité des journalistes, qui ne sont généralement pas appelés à remettre en question les propos des sources ou acteurs. Toutefois, les différences sont plus marquées si l'on compare les quotidiens. Dans Le Devoir, c'est la catégorie « non certain » qui constitue l'assertion la plus courante pour les propos des minorités ethnoculturelles, dans une proportion de 50 % contre 28 % de la catégorie « vrai ». Dans ce même quotidien, les propos de la majorité se retrouvent à 40 % dans la catégorie « vrai » et à 37 % dans la catégorie « non certain ». Pour ce qui est de La Presse, 42 % des propos des minorités ethnoculturelles appartiennent à la catégorie « vrai » contre 35 % dans la catégorie « non certain », tandis que 44 % des propos de la majorité appartiennent à la catégorie « vrai » et 37 % à la catégorie « non certain ».

Toujours dans La Presse, 8 % des propos des sources de la majorité sont jugés négativement, contre 3 % de ceux des sources de minorités ethnoculturelles. Dans Le Devoir, ce rapport est inversé avec respectivement 7 % contre 11 %. Toutefois, dans Le Devoir comme dans La Presse, une plus

grande proportion de propos des sources de minorités sont jugés positivement avec une moyenne de 16 % contre 3 % des propos des sources issues de la majorité.

Ainsi, même si les propos des sujets des minorités ethnoculturelles sont généralement décrits plus positivement que ceux de la majorité ethnoculturelle, ils sont aussi ceux qui le sont plus souvent jugés négativement dans *Le Devoir*. Pour les deux quotidiens, ils sont aussi ceux qui sont le moins souvent supposés vrais et ceux qui sont le plus souvent estimés non certains, de sorte qu'il se dégage l'impression que les propos des sujets issus des minorités ethnoculturelles sont questionnables. Doublé à la faible représentation des sujets issus des minorités ethnoculturelles dans le corpus sur le voile, ce constat tend à subjectiver les sources issues de la majorité ethnoculturelle en les habilitant à traiter d'un enjeu touchant directement les minorités et à objectiver les sources des minorités, moins fiables et moins présentes.

3.1.4 Le positionnement des sujets dans le débat

Pour cette partie, nous avons opté pour une acception large du débat afin d'englober les sujets qui ne se positionnent pas directement sur les « accommodements raisonnables », mais qui prennent tout de même position sur l'immigration, l'intégration, la tolérance et le racisme. Cet amalgame est nécessaire à l'analyse puisque les médias ont eux-mêmes créé la confusion entre ces différents éléments. Cinq types de positionnement ont été remarqués quant au débat « large » sur les « accommodements raisonnables ». Certains sujets sont pour ou contre les « accommodements » ou sont mitigés, d'autres sont neutres en ce qu'ils ne se prononcent pas sur le débat ou refusent d'y prendre part et d'autres encore soulignent le caractère artificiel du débat, comme quoi la crise aurait été créée par les médias ou les politiciens. Pour chaque sujet, nous avons retenu le positionnement qui ressortait le plus de ses propos. Par exemple, si un sujet exprimait l'impression que le débat est une création des médias, mais se prononçait tout de même en faveur des « accommodements » ou prônait la tolérance, nous lui avons attribué le positionnement pour les accommodements. Néanmoins, comme nous le verrons plus loin, son impression sur le débat aura été notée dans l'axe de la mise en contexte médiatique. Notons également que nous avons séparé les positionnements des éditorialistes et des chroniqueurs de ceux du reste des sujets, considérant la position institutionnelle particulière des éditorialistes et des chroniqueurs, surtout pour les premiers qui sont en quelque sorte la voix d'un quotidien.

La position sur la création des débats, quotidien et format confondu, est la moins répandue; en tout, seulement 3 % des 304 sujets (excluant les éditorialistes et les chroniqueurs) la partagent. Bien qu'aucun sujet issu de la majorité ethnoculturelle ne l'ait exprimé de façon tranchée, elle compte toutefois pour 12 % des positionnements des sujets provenant de minorités. Les positionnements mitigés et neutres recueillent respectivement 10 et 11 % des sujets et les proportions sont sensiblement les mêmes entre les sujets issus de la majorité et de minorités ethnoculturelles. Les positionnements pour et contre sont ceux les plus représentés, avec respectivement 39 et 37 %. On observe cependant dans la figure 3.3 que chez les sujets de la majorité, le contre l'emporte par 47 % alors que le pour est formé de 31 % de ces sujets. Chez les sujets des minorités ethnoculturelles, la différence est encore plus marquée avec 65 % des sujets se prononçant pour les « accommodements » contre 4 % se positionnant contre.

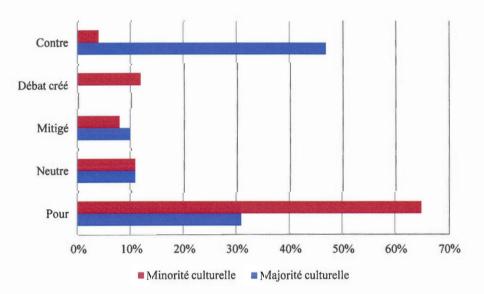


Figure 3.3 Pourcentage des positionnements des sujets dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau en fonction de leur appartenance culturelle, de mars 2006 à mai 2008

Du côté des éditorialistes et des chroniqueurs, les opinions sont plutôt partagées. ¹⁰³ Sur les neuf éditoriaux de *La Presse*, les éditorialistes se prononcent quatre fois contre les « accommodements », deux fois pour, deux sont mitigés et un seul soulève la création du débat. Au contraire, sur les 23 chroniques de *La Presse*, les chroniqueurs ne s'expriment que deux fois contre les accommodements. Huit chroniques leur sont en faveur, neuf sont mitigés, deux sont neutres et deux dénoncent la création du débat par les médias. Enfin, le seul éditorial et la seule chronique du *Devoir* figurant dans notre corpus du voile présentent tous deux une position mitigée.

3.1.5 Synthèse de l'axe du sujet

Pour conclure, si les résultats concernant la prise de parole des sujets ne sont pas très concluants, il ressort tout de même de cette analyse de l'axe du sujet que les minorités ethnoculturelles sont beaucoup moins présentes dans notre corpus sur le voile que ne l'est la majorité ethnoculturelle et que leurs propos sont jugés plus questionnables que ceux de la majorité. De même, les femmes minoritaires sont moins souvent considérées comme des locutrices légitimes que les femmes majoritaires, car elles sont légèrement moins présentes que les femmes de la majorité, même si l'objet traité dans le corpus, le voile, les touche particulièrement. De cette simple proportion, nous pouvons corroborer la présence d'un trait féministe colonialiste dans notre corpus, soit l'objectivation des femmes non occidentales et la subjectivation des femmes occidentales, car ces dernières (de même que l'ensemble de la majorité ethnoculturelle) sont appelées à dire l'Autre. Par ailleurs, la faible présence des minorités ethnoculturelles dans notre corpus signifie aussi un nombre moindre de positionnements en faveur des « accommodements raisonnables » ou dénonçant la création du débat, puisque le positionnement en défaveur des « accommodements raisonnables » est le plus représenté chez la majorité ethnoculturelle.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les études précédentes portant sur les médias et les minorités ethnoculturelles, notamment celles de van Dijk, Henry et Tator, Gusse et Potvin, présentent ces mêmes conclusions. Dans le cas spécifique de la couverture des « accommodements raisonnables », Potvin affirme que plusieurs individus issus des minorités ethnoculturelles ayant été directement concernés par un événement rapporté dans les médias ont difficilement pu fournir leurs visions des faits. D'autres ont vu leurs lettres envoyées aux médias tronquées ou tout simplement non publiées. 104 Selon van Dijk, cette marginalisation des sources et

¹⁰³ Voir la figure C.2 en appendice.

¹⁰⁴ Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées

acteurs issus des minorités ethnoculturelles s'explique par le fait que les minorités sont considérées comme étant partiales dans les questions ethnoculturelles, tandis que les autorités provenant de la culture majoritaire, comme le gouvernement dans notre corpus, sont jugées culturellement neutres. 105

Outre ces considérations culturelles, certains traits propres aux organisations médiatiques peuvent accentuer les difficultés d'accès aux médias pour les minorités ethnoculturelles. Par exemple, pour satisfaire au critère de crédibilité que se donnent les médias, ceux-ci recueilleront d'abord et surtout les propos de l'élite d'une société : « c'est l'un des rôles des médias que de rendre compte des acteurs de l'espace public les plus en vue, ayant des responsabilités collectives, ce qui pose du même coup le problème de l'accès aux médias pour les anonymes et les groupes minoritaires. » ¹⁰⁶ Le citoyen, quant à lui, apparait plus rarement et généralement en tant que victime ou revendicateur : « le citoyen ne devient intéressant que s'il souffre, victime d'une injustice sociale ou d'un malheur que lui envoie le destin, ou s'il clame réparation et va jusqu'à se battre pour l'obtenir. Alors le citoyen fait partie des intrigues dramatiques du monde social et peut être donné en spectacle. » ¹⁰⁷

Autre trait organisationnel mentionné cette fois-ci par Bourdieu est la dépendance des médias envers des sources fiables et faciles d'accès, ce qui valorise inévitablement l'accès aux médias des autorités publiques ou des organisations ayant un service de relations publiques. S'ajoute à cette contrainte le manque de temps des journalistes dans le cas des articles, induit notamment par les pressions économiques qu'exerce la concurrence sur le métier de journaliste, les poussant à ne pas contre-vérifier ou critiquer les informations provenant de ces sources. ¹⁰⁸ Considérant le peu de groupes de femmes de diverses origines à Montréal et leur sous-financement, voire leur non-financement, il n'est pas étonnant qu'ils ne puissent répondre à l'exigence de facilité d'accès nécessitée par les journalistes. ¹⁰⁹ Si on y ajoute le caractère partial que leur accordent les journalistes selon van Dijk, ces associations ne répondent pas plus, d'un point de vue médiatique, au critère de fiabilité.

aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 203.

¹⁰⁵ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, pp. 153-154.

¹⁰⁶ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 116.

¹⁰⁷ Ibid., p. 161.

¹⁰⁸ Pierre Bourdieu. Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme, Paris, Raisons d'agir, 1996, p. 21.

¹⁰⁹ Yasmina Chouakri. Les femmes et la diversité ethnoculturelle à Montréal, ou, Comment la table des groupes de femmes de Montréal peut-elle faire une place aux femmes et aux groupes des femmes de diverses origines et intégrer leurs préoccupations?: une recherche action, Montréal, Table des groupes de femmes de Montréal, 2001, p. 16.

3.2 L'axe de la mise en contexte médiatique : Égalité sexuelle et racisme

3.2.1 Les contextes historiques, sociaux et politiques

Pour chaque texte de notre corpus sur le voile, nous avons tenté de repérer les conjonctures historiques, sociales ou politiques évoquées pour situer ou faire sens en ce qui a trait aux « accommodements raisonnables ». En tout, 261 mises en contexte ont été dégagées des 102 textes de notre corpus, certains textes en comportant plus d'une. Ces mises en contexte ont pu être regroupées en 15 catégories distinctes. Parfois, certains contextes qui semblent contradictoires peuvent se côtoyer dans un même texte, car ils sont évoqués par deux sources différentes à l'intérieur d'un même texte. C'est surtout le cas des articles qui, par souci d'objectivité, font appel à différentes sources. La figure 3.4 représente les fréquences relatives de tous ces contextes, lesquels seront ensuite analysés plus en détails.

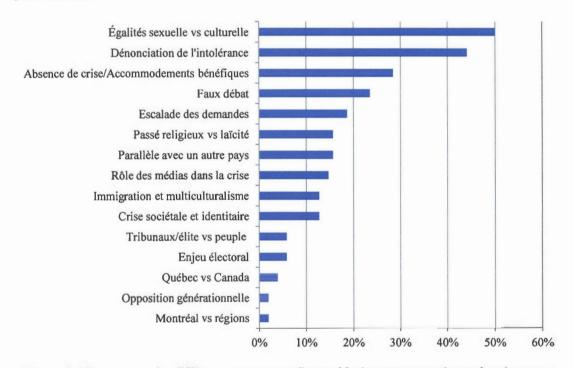


Figure 3.4 Pourcentage des différents contextes sur l'ensemble des contextes présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, de mars 2006 à mai 2008

¹¹⁰ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 163.

¹¹¹ Les variations des fréquences entre les quotidiens se retrouvent dans la figure C.3 en appendice.

Le contexte le plus présent dans notre corpus est le débat entre les égalités sexuelle et culturelle. En effet, 50 % des textes de notre corpus s'y réfèrent. Cette proportion diminue à 47 % pour *La Presse*, mais atteint 59 % pour *Le Devoir*. Certains textes soulèvent l'incompatibilité des « accommodements raisonnables » avec la défense des droits des femmes, comme l'illustrent ces extraits : « La présence de femmes enterrées sous un voile heurte une valeur fondamentale du Québec: l'égalité entre les sexes. Au Québec, nos femmes sont libres. » 112; « On commence seulement maintenant à reconnaître que certains de ces accommodements peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux des enfants, par exemple, [...] ou qu'ils limitent l'autonomie des femmes » 113; «L'égalité entre les femmes et les hommes est-elle négociable? » 114. D'autres sont plus implicites et soulèvent l'opposition entre les valeurs québécoises et une panoplie d'« accommodements raisonnables » se rapportant aux femmes.

Enfin, certains textes cadrent dans ce débat entre les égalités sexuelle et culturelle, sans pour autant entériner l'opposition : « Le voile, toujours le voile, le foutu voile. Il cristallise la peur de l'autre, la peur d'être noyé par les immigrants, la peur que l'égalité entre les hommes et les femmes soit compromise. Comme si 1,5% de musulmans pouvaient changer la face du Québec. » Le Barreau rejette notamment l'avis du Conseil du statut de la femme qui veut que l'égalité homme-femme ait préséance sur la liberté de religion. "La dignité humaine fait que nous sommes un tout, complexe, pas seulement un homme ou une femme" » 116

Près de la moitié des textes (44 %), situe le débat sur les « accommodements raisonnables » dans un climat d'intolérance. En voici deux exemples : « Le plus troublant, actuellement, c'est plutôt la montée d'un courant de ras-le-bol contre le hidjab, qui cache surtout un ras-le-bol contre la différence. »¹¹⁷ ; « Nous tenons à dénoncer l'intolérance, voire l'intégrisme du discours ambiant, car la laïcité et les valeurs québécoises sont instrumentalisées, sinon pour éliminer, du moins pour diluer la diversité. »¹¹⁸.

¹¹² Michèle Ouimet. « Le voile dans tous ses états ». La Presse (Montréal), 23 september 2006, p.PLUS5.

¹¹³ Manon Cornellier. « Vivre et laisser vivre ». Le Devoir (Montréal), 3 mars 2007, p.B1.

¹¹⁴ Pierre-Paul Gagné. « Encore les accommodements ». La Presse (Montréal), 9 septembre 2007, p.A21.

¹¹⁵ Michèle Ouimet. « C'est la faute au voile ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A7.

¹¹⁶ Laura-Julie Perreault. « Un devoir de réserve élargi ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A6.

¹¹⁷ Alain Dubuc. « Le monde merveilleux du sport ». La Presse (Montréal), 18 avril 2007, p.A31.

¹¹⁸ Kathleen Lévesque. « Le PQ attise la colère des immigrants ». Le Devoir (Montréal), 18 octobre 2007, p.A1.

Rares sont les sources et les auteurs, toutefois, dénonçant ouvertement le racisme ou l'islamophobie présents dans le débat sur les « accommodements raisonnables », dont voici quelques exemples : « Lors d'un dîner informel précédant un congrès organisé par des universitaires féministes à l'université Wilfrid-Laurier, les participants ont exprimé à l'unanimité leur frustration devant l'obsession actuelle autour du port du voile islamique et l'islamophobie grandissante. » (En larmes, il a raconté comment sa famille et lui ont perdu tous leurs préjugés à l'endroit du voile islamique après avoir été en contact quotidien avec une éducatrice de garderie. "Perdre un préjugé m'a rendu plus riche. Et c'est mon devoir de lutter contre l'islamophobie", a dit hier le leader de la SSJB [Société Saint-Jean-Baptiste. » (120)

D'autres, comme dans les deux extraits suivants, expriment des réserves quant à l'utilisation du racisme pour décrire le contexte québécois : « Car comment crier au racisme quand on sait qu'au sein même de la communauté musulmane, on ne s'entend pas sur la nécessité de porter le voile? Comment crier au racisme quand on sait que les plus farouches opposants au hidjab sont souvent euxmêmes musulmans? »¹²¹ ; « Elle a brossé un tableau sombre du Québec en dénonçant la montée de l'islamophobie, la peur du voile et les réflexes discriminatoires des employeurs. Je ne reconnaissais pas le Québec - son Québec -, mais bon, je ne suis pas une musulmane voilée qui se cherche du travail. Elle a peut-être raison. »¹²²

Sans souligner le climat d'intolérance au Québec, 28 % des textes de notre corpus sur le voile nient l'existence d'une « crise des accommodements raisonnables » en insistant sur la réussite de l'intégration au Québec, en défendant les avantages de certains « accommodements » ou du principe d'accommodement ou encore en faisant la promotion de la diversité culturelle. Ce contexte est présent dans 25 % des textes de *La Presse* et dans 38 % de ceux du *Devoir*. Les deux extraits suivants sont issus d'articles : « Le principe de base de l'accommodement raisonnable est simple. Pour garantir l'égalité de tous, l'État et ses subdivisions (école, hôpitaux, municipalités) doivent s'adapter aux demandes des minorités si leurs requêtes ne causent pas de tort indu à la société. »¹²³ ; « "Je suis de pensée libérale" dans le sens propre du terme, a-t-il ajouté. Le chef péquiste a rappelé que les

¹¹⁹ Roksana Bahramitash. «Un défilé de solidarité pour le port du voile ». Le Devoir (Montréal), 31 décembre 2007, p.A7.

¹²⁰ Laura-Julie Perreault. « Un devoir de réserve élargi ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A6.

¹²¹ Rima Elkouri. « Que cela nous plaise ou non ». La Presse (Montréal), 21 avril 2007, p.A7.

¹²² Michèle Ouimet, « C'est la faute au voile ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A7.

¹²³ Laura-Julie Perreault. « Une ouverture dictée par les tribunaux ». La Presse (Montréal), 10 mai 2006, p.A3.

accommodements raisonnables sont accordés à des individus au cas par cas; il ne s'agit pas d'un droit collectif. »¹²⁴; « Les musulmans invisibles sont légion au Québec. Invisibles parce qu'ils se fondent dans la masse, s'intègrent à la société québécoise aussi bien au travail qu'à l'école. »¹²⁵

Environ le quart des textes (24%) ont dénoncé l'appellation d'« accommodements raisonnables » pour des événements ou des situations qui ne relèvent pas du principe juridique ou encore pour souligner le fait qu'aucun accommodement n'a été demandé par une communauté sur certains cas débattus dans les médias. La proportion s'élève à 26 % pour *La Presse* et diminue à 17 % pour *Le Devoir*. C'est avec les controverses entourant le port du voile dans des tournois sportifs qu'est surtout ressorti ce contexte. Plusieurs textes et sources ont soutenu qu'il ne s'agissait pas là d'accommodements raisonnables, mais d'une question de sécurité ou de conformité dans les sports. Cette affirmation permet de justifier le refus du voile dans les sports, comme le démontre cet extrait d'une lettre : « Le soccer est un sport très strict où l'arbitre lui-même intervient lorsque le chandail n'est pas bien rentré dans les shorts ou lorsque les bas ne recouvrent pas entièrement le protège-tibia. Alors les accommodements raisonnables ne sont pas en question ici, M. Boisclair. »¹²⁶ Toutefois, quelques textes et sources ont dénoncé le capital politique fait sur de faux accommodements raisonnables, comme dans cet extrait d'un article : « M. Boisclair, qui dit se tenir " loin de la démagogie ", reproche à Jean Charest de s'être mêlé d'une " affaire de nature privée ", d'en avoir fait ses " choux gras ". " »¹²⁷

Dans le cas du vote à visage voilé, certains auteurs et sources ont tenu à préciser qu'aucune demande d'accommodement à ce sujet n'a été formulée et qu'il s'agit d'une fausse controverse : « La porte-parole du Conseil canadien des relations islamo-américaines, Sarah Elgazzar, déplore cette controverse puisque les femmes portant le niqab ou la burqa acceptent de se dévoiler dans de telles circonstances. " »¹²⁸ Ce sont généralement des sujets issus des minorités culturelles qui ont soulevé ce point.

¹²⁴ Robert Dutrisac, Kathleen Lévesque et Antoine Robitaille. « Boisclair prend la défense de la footballeuse au hijab ». Le Devoir (Montréal), 28 février 2007, p.A1.

¹²⁵ Katia Gagnon. « L'autre visage des musulmans ». La Presse (Montréal), 4 février 2007, p.A6.

¹²⁶ Anne-Marie Allard. « Un sport très stricte ». La Presse (Montréal), 1^{er} mars 2007, p.A22.

¹²⁷ Tommy Chouinard et Laura-Julie Perreault. « Port du hidjab au soccer. Boisclair siffle l'arbitre... et Charest ». La Presse (Montréal), 28 février 2007, p.A11.

¹²⁸ Sébastien Rodrigue, Malorie Beauchemin et Hugo De Grandpré. « Vote des femmes voilées ». La Presse, 24 mars 2007, p.A8.

Dans 19 % des textes du corpus (15 % dans *La Presse* et 28 % dans *Le Devoir*), il se dégage une impression d'escalade des « accommodements raisonnables ». Ces textes ne réfèrent pas explicitement à une crise sociétale ou identitaire, mais laissent tout de même entendre une aggravation du problème des « accommodements raisonnables » et une certaine exaspération face à ce problème, que ce soit par une longue énumération d'« accommodements » ou par des expressions comme « jusqu'où »¹²⁹, « demandes de plus en plus pressantes »¹³⁰, « heurts de plus en plus fréquents »¹³¹, « encore une fois »¹³², « multiplication accélérée »¹³³, « montée de l'intégrisme »¹³⁴.

Que ce soit pour justifier ou expliquer la crainte qu'inspirent les « accommodements raisonnables » à la majorité culturelle, 16 % du corpus renvoie à l'histoire religieuse du Québec. La proportion s'élève jusqu'à 21 % dans *Le Devoir*, mais redescend à 14 % dans *La Presse*. Ce contexte est parfois évoqué dans les lettres des lecteurs pour démontrer la nécessité de la laïcité, comme dans ces deux extraits : « Je me souviens que, jusque dans les années 60, les femmes devaient se couvrir la tête en entrant dans les églises. Ceci n'a plus cours. »¹³⁵ ; « [...] nous avons réussi, avec la Révolution tranquille, à nous débarrasser de la main-mise [sic] de la religion catholique sur toutes les sphères de notre société. Mais j'enrage à l'idée de certains «accommodements raisonnables» pour des religions encore plus stupides que la religion catholique. »¹³⁶

Les deux extraits suivants tirés d'éditoriaux mentionnent ce contexte à des fins différentes : « De quel droit les Québécois, qui se sont définis pendant plus de trois siècles par leur religion, regarderaient-ils de haut ceux qui n'ont pas en même temps qu'eux vu la lumière laïque? » 137; « Dans une société qui a souffert de l'autorité exercée durant de nombreuses années par l'Église, la moindre revendication pour des motifs religieux provoque un malaise et une certaine méfiance. On préférerait

¹²⁹ André Pratte. « L'inquiétude ». La Presse (Montréal), 13 mai 2006, p.A27.

¹³⁰ Michèle Quimet, « Pot-pourri multiculturel », La Presse (Montréal), 14 octobre 2006, p.A7.

¹³¹ Mario Roy, « Des dessins et de la viande ». La Presse (Montréal), 29 octobre 2006, p.A16.

¹³² Angéline Clark. « Où sont passées les féministes? », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

¹³³ Paul Bégin. « Accommodements raisonnables? Non, cafouillages sociétaux! ». Le Devoir (Montréal), 29 janvier 2007, p.A7.

¹³⁴ Yolande Geadah. « Hidjab, soccer et manipulation ». Le Devoir (Montréal), 14 mars 2007, p.A7.

¹³⁵ Bernard Charrier. « Le religieux et le coutumier ». Le Devoir (Montréal), 19 janvier 2007, p.A8.

¹³⁶ Serge Robert, « Contre les «accommodements raisonnables» ». Le Devoir (Montréal), 7 avril 2007, p.B4.

¹³⁷ André Pratte. « La ville sans clochers ». La Presse (Montréal), 16 septembre 2007, p.A16.

que la religion demeure une affaire privée qui ne s'exprime pas si visiblement dans la vie publique. » ¹³⁸ Dans le premier extrait, le passé religieux du Québec sert en quelque sorte à rappeler que la religiosité n'est pas un phénomène circonscrit aux communautés ethnoculturelles dont le Québec, laïc, pourrait juger en toute impartialité. Dans le second, le passé religieux sert d'explication à la crispation de certains face aux « accommodements raisonnables ».

Dans 16 % du corpus, un parallèle est fait entre le débat québécois sur les « accommodements raisonnables » et la gestion des demandes religieuses dans d'autres pays ou dans des organisations internationales. Dans l'extrait suivant tiré d'un article, la comparaison sert à valoriser la laïcité ouverte du Québec : « Pour le reste, a dit Mme Langevin, "contrairement à la France où la laïcité est à tout crin, on considère au Québec que l'État est laïque mais que la religion fait partie intégrante des personnes, qui peuvent rester elles-mêmes dans l'espace public. » Dans un autre extrait issu d'une chronique, la comparaison permet plutôt de rejeter un « accommodement » : « Il y a deux ou trois ans, la championne du monde de karaté était marocaine, Selma el Attar. Elle portait un voile sur le podium. Elle n'en portait pas pour se battre. Parce que c'est le rè-gle-ment [sic]. » 140

Une proportion de 15 % du corpus relève la responsabilité des médias dans la création de la « crise des accommodements », comme en témoigne ces deux extraits : « C'est en médiatisant des personnages marginaux, mais excessifs, comme l'imam Jaziri, en créant des événements là où il n'y en a pas, comme le vote voilé, on en additionnant des événements, souvent mineurs, parfois vrais, parfois faux, que l'on finit par créer une grosse bulle qui nourrit l'indignation et la peur. » ¹⁴¹; « On ne m'enlèvera pas de la tête que cette Commission, c'est une réaction - effrayée - à ces musulmans-là. Qui vivent dans notre imaginaire. Et dans les médias. » ¹⁴² Dans un article du *Devoir*, ce contexte est amené par une source, le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) :

La CCIQ accuse les médias de se livrer au sensationnalisme quand ils traitent d'accommodements raisonnables, en montant en épingle la pose de vitres teintées au YMCA ou un passe-droit accordé par un propriétaire de cabane à sucre qui n'ont rien à voir avec des accommodements raisonnables au sens de la Charte des droits de la personne. »¹⁴³

¹³⁸ Nathalie Collard. « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

¹³⁹ Louise Leduc. « Les féministes restent divisées sur la question du voile ». La Presse (Montréal), 23 mai 2008, p.A6.

¹⁴⁰ Pierre Foglia. « Sport et voile ». La Presse (Montréal), 21 avril 2007, p.A7.

¹⁴¹ Alain Dubuc. « La liste secrète ». La Presse (Montréal), 5 décembre 2007, p.A25.

¹⁴² Patrick Lagacé. « Voile maudit ». La Presse (Montréal), 26 novembre 2007, p.A3.

¹⁴³ Robert Dutrisac. « Les musulmans de Québec se plaignent de discrimination ». Le Devoir (Montréal), 30 octobre 2007, p.A3.

Cette source ajoute que la couverture sensationnaliste des « accommodements » a engendré une stigmatisation de la communauté musulmane québécoise et particulièrement des femmes voilées.

Une proportion de 8 % des textes de *La Presse* et de 24 % de ceux du *Devoir*, pour une moyenne de 13 %, dépeint négativement l'immigration et le multiculturalisme ou laisse entendre que le débat sur les « accommodements raisonnables » devrait en être un sur l'immigration. Cet extrait d'une lettre rend le multiculturalisme responsable des problèmes d'intégration des immigrants :

Le multiculturalisme canadien, ou québécois, est une politique naïve et généreuse qui est devenue, par un effet pervers, discriminatoire. En voulant assurer des relations harmonieuses entre les différentes cultures issues de l'immigration, en encourageant chacune d'entre elles à s'épanouir, le multiculturalisme a favorisé la ghettoïsation et l'apparition de barons ethniques qui se sont empressés d'exercer le pouvoir sur leurs communautés. 144

Une autre lettre s'en prend à l'incapacité des immigrants à respecter les valeurs québécoises : « Nous sommes devenus une société laïque et il faudrait que nos émigrés [sic] le comprennent. »¹⁴⁵

Une proportion de 13 % du corpus sur le voile suggère que les « accommodements raisonnables » ont engendré une crise sociétale ou identitaire qui pose une menace pour les valeurs ou les institutions québécoises. La proportion s'élève à 15 % pour *La Presse*, alors qu'elle n'est que de 7 % pour *Le Devoir*. Sans employer le mot crise, les deux extraits suivants traitent d'une menace palpable aux valeurs québécoises : « Ces débats qui ne peuvent faire autrement que de déboucher dans certains cas sur des changements individuels et collectifs profonds dans nos façons d'être, de penser et de vivre. » ¹⁴⁶; « C'est à ce moment-là qu'un grand nombre de Québécois ont commencé à penser que l'on se dirigeait vers une impasse qui pourrait remettre en cause certaines de nos valeurs les plus fondamentales. » ¹⁴⁷ Outre ces extraits, des expressions comme « crise du voile, « crise du kirpan » ou « choc culturel » sont récurrentes dans le corpus.

D'autres contextes beaucoup moins présents ont été mentionnés pour expliquer ou situer le débat sur les « accommodements raisonnables ». Une proportion de 6 % des textes du corpus a fait des « accommodements raisonnables » un enjeu électoral. Un autre 6 % des textes suggère qu'il existe une opposition entre le peuple québécois, les gens « ordinaires », et une certaine élite, qu'il s'agisse

¹⁴⁴ Jacques Godbout. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire ». Le Devoir (Montréal), 3 avril 2007, p.A7.

¹⁴⁵ Serge Robert. « Contre les «accommodements raisonnables» ». Le Devoir (Montréal), 7 avril 2007, p.B4.

 ¹⁴⁶ Paul Bégin. « Accommodements raisonnables? Non, cafouillages sociétaux! ». Le Devoir (Montréal), 29 janvier
 2007, p.A7.
 147 Pierre-Paul Gagné. « Encore les accommodements ». La Presse (Montréal), 9 septembre 2007, p.A21.

d'intellectuels, de juristes ou de politiciens, comme l'illustre cet extrait d'une lettre provenant d'un ancien ministre : « [...] l'État, les organismes publics, les défenseurs des droits et libertés, les intellectuels et les politiciens ont laissé pratiquement toute la place aux tribunaux pour décider seuls de l'étendue, des limites et même de l'existence de certains de nos droits et de certaines de nos libertés les plus fondamentaux » 148.

Dans 4 % du corpus, le débat sur les « accommodements raisonnables » prend la forme d'un conflit entre le Québec et le reste du Canada ou s'explique par la différence du Québec avec le reste du Canada. L'extrait suivant d'une chronique suggère que les problèmes d'intégration sont dus à la politique fédérale du multiculturalisme : « Trudeau, c'est toi. Si tu ne veux pas que ce soit toi, alors ce n'est pas une commission sur les accommodements raisonnables que ça prend. C'est un référendum. » 149

L'opposition entre Montréal et les autres régions du Québec est présente dans 2 % du corpus.

Dans l'extrait suivant, on retrouve à la fois ce contexte et une opposition entre les Québécois « ordinaires » et une élite intellectuelle :

Devant un auditoire de 300 étudiants, majoritairement acquis au principe des accommodements, Taylor et Bouchard semblent croire que le Québec des régions va se taire et rentrer dans le rang. C'est bien mal connaître le Québec profond, comme le nomment (par dérision) les intellos à la mode. 150

Enfin, une proportion de 2 % voit dans les « accommodements raisonnables » une division entre les générations. Dans un article, une source résume ainsi le problème des « accommodements » : « Votre combat est fait et on vous remercie. Vous avez gagné beaucoup de choses pour nous. Nous, maintenant, on va s'occuper de l'intégration des immigrants et nous, on a une manière de faire qui est accommodante. »¹⁵¹

En résumé, l'importance des thèmes concernant les femmes révélée dans notre second chapitre se confirme dans l'importance du contexte relevant du débat entre l'égalité sexuelle et l'égalité culturelle. Néanmoins, la prépondérance de ce contexte ne signifie pas pour autant que les médias concluent nécessairement en l'opposition intrinsèque de ces principes ou qu'ils favorisent l'un

¹⁴⁸ Paul Bégin. « Accommodements raisonnables? Non, cafouillages sociétaux! ». Le Devoir (Montréal), 29 janvier 2007, p.A7.

¹⁴⁹ Pierre Foglia. « En brassant le couscous ». La Presse (Montréal), 25 octobre 2007, p.A5.

¹⁵⁰ Bernard Lavallée, cité par Pierre-Paul Gagné. « Encore les accommodements ». La Presse (Montréal), 9 septembre 2007, p.A21.

¹⁵¹ Laura Julie-Perreault et Caroline Touzin. « Avant de fermer les micros ». La Presse (Montréal), 15 décembre 2007, p.A8.

plutôt que l'autre, mais bien qu'il s'agit d'un thème dans lequel doivent être débattus ou compris les « accommodements raisonnables ». C'est l'analyse de la rationalisation qui nous permettra de dégager les conclusions émises à ce sujet. Toutefois, la façon dont sont formulés certains contextes se rapportant au débat entre égalités sexuelle et culturelle nous permet d'entrevoir l'érection de frontières ethnosexuelles implicites, que nous confirme l'analyse des mécanismes racistes.

3.2.2 Les emprunts aux discours racistes

Pour cette partie de l'analyse, nous n'avons noté que les mécanismes racistes pris en charge par les auteurs d'articles, d'éditoriaux, de chroniques ou de lettres des lecteurs. Ainsi, contrairement à l'étude de Potvin, les emprunts aux discours racistes provenant de sources ou de leaders politiques comme Mario Dumont n'ont été comptabilisés que s'ils étaient clairement endossés par les auteurs. De plus, nous avons constaté que plusieurs mécanismes se chevauchent implicitement; nous avons donc essayé de garder les mécanismes les plus explicites. Fait étonnant, nous avons remarqué que certains mécanismes racistes sont utilisés même par des auteurs favorables aux « accommodements raisonnables », notamment la dichotomisation négative et la généralisation.

Dans l'ensemble, plus du quart (27 %) des textes du corpus présentent des mécanismes racistes. Plus précisément, 25 % du corpus de *La Presse* comportent ces mécanismes et 34 % de celui du *Devoir*. Pour les deux quotidiens, comme le détaille la figure 3.5, la concentration de ces mécanismes dans les articles se limite à 7 % avec des manifestations de dichotomisation négative, de généralisation et de victimisation de la majorité. Cependant, plus de la moitié des éditoriaux de *La Presse* (56 % ou 5 éditoriaux sur 9) et des lettres des lecteurs du *Devoir* (62 % ou 8 lettres sur 13) empruntent des éléments aux discours racistes, allant de la dichotomisation négative à la diabolisation. Les lettres des lecteurs de *La Presse* affichent elles aussi une présence importante de mécanismes racistes (45 % ou 5 lettres sur 11), cette fois-ci allant jusqu'au désir d'expulser l'Autre. Quant aux chroniques de *La Presse*, 26 % d'entre elles (6 chroniques sur 23) contiennent des mécanismes racistes, soit la dichotomisation négative, l'infériorisation, la généralisation et la victimisation de la majorité. Enfin, le seul éditorial du *Devoir* ne présente aucun mécanisme, tandis que sa seule chronique manifeste de la dichotomisation négative, de l'infériorisation et de la généralisation.

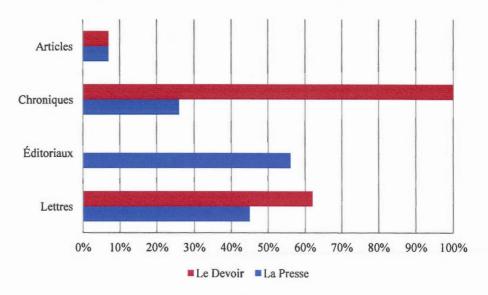


Figure 3.5 Pourcentage de textes contenant des mécanismes racistes sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008

Sur les 81 fréquences de mécanismes, 27 % sont de l'ordre de la dichotomisation négative, comme le démontre la figure 3.6. Parmi ces dichotomisations, on retrouve surtout celle entre la société québécoise et les minorités ethnoculturelles. Alors que des auteurs acclament la modernité, la libéralité, la laïcité et la « supériorité d'une société industrialisée comme la nôtre en matière des rapports hommes-femmes et de traditions démocratiques »¹⁵², les minorités ethnoculturelles sont en contrepartie jugées traditionnelles, autoritaires, patriarcales, pratiquant des religions marginales ou ayant une « identité religieuse très affirmée »¹⁵³. D'autres auteurs extrapolent cette dichotomie à une opposition civilisationnelle entre l'Occident et l'Islam (dont l'Iran devient l'archétype), voire entre les femmes occidentales et les femmes musulmanes.¹⁵⁴

¹⁵² Alain Dubuc. « De l'hystérie dans l'air ». La Presse (Montréal), 12 septembre 2007, p.A23.

¹⁵³ Nathalie Collard. « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

¹⁵⁴ Michèle Ouimet. « Le voile dans tous ces états ». La Presse (Montréal), 23 september 2006, p.PLUS5.

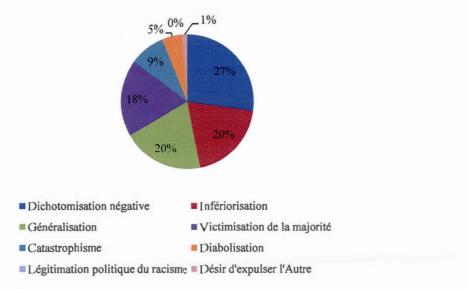


Figure 3.6 Pourcentage des différents mécanismes racistes sur l'ensemble des fréquences de mécanismes racistes présents dans les textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau, de mars 2006 à mai 2008

D'autres encore visent plus particulièrement les musulmans, les hassidims et les sikhs et font parfois même la distinction entre les « bons » et les « mauvais » immigrants, dont les groupuscules conservateurs ou les islamistes intégristes refusant de faire une distinction entre les sphères privée et publique. C'est notamment le cas de la chronique « Voile maudit » où l'auteur, pourtant en faveur des « accommodements raisonnables », distingue les musulmans du « vrai monde » des « barbus en tunique blanche » et autres portes paroles de la communauté émettant des « communiqués de presse puant le militantisme, l'opportunisme politique ou la victimisation érigée en lobby » 155.

De l'observation des mécanismes d'infériorisation, qui constituent 20 % des mécanismes répertoriés, ressort surtout le retard civilisationnel de l'Autre. On s'interroge notamment sur la nécessité et la possibilité de moderniser l'Islam¹⁵⁶, sur la possibilité que des mesures comme les « accommodements raisonnables » entravent la modernisation des communautés immigrantes et leur adoption « des valeurs individualistes, libérales, rationalistes et séculières qui constituent le propre des sociétés démocratiques et libérales avancées. »¹⁵⁷ Certains vont même jusqu'à dénoncer que « des

¹⁵⁵ Patrick Lagacé. « Voile maudit ». La Presse (Montréal), 26 novembre 2007, p.A3.

¹⁵⁶ Mario Roy. « Des dessins et de la viande ». La Presse (Montréal), 29 octobre 2006, p.A16.

¹⁵⁷ José Woehrling. « À propos de certaines réactions au jugement sur le kirpan ». Le Devoir (Montréal), 4 mars 2006, p.B5.

religions encore plus stupides que la religion catholique [...] nous ramènent au Moyen-Âge »¹⁵⁸ et se plaindre de « l'intrusion d'un monde féodal dans nos vies »¹⁵⁹.

En outre, l'infériorisation s'appuie parfois sur l'égalité sexuelle. Le Québec est alors considéré comme un modèle en cette matière, auquel on oppose un amalgame de pratiques sexuées les plus extrêmes et les plus exotiques, allant du port du voile à la lapidation, en passant par l'excision, comme dans l'éditorial « Le défi de la diversité » 160.

L'infériorisation prend aussi une forme plus inquiétante où les minorités ethnoculturelles sont source de problèmes ou de menaces qui, comme nous le verrons, se transforme aussi en une victimisation de la majorité. Ainsi, certains auteurs craignent que les fondamentalistes ne fassent « dérailler la société » ¹⁶¹, d'autres dénoncent la création de tensions par les religions marginales ¹⁶² et d'autres encore insinuent que les islamistes sont « armés » ¹⁶³ de symboles religieux.

La généralisation compte elle aussi pour 20 % des mécanismes racistes repérés. Il est entre autres question d'amalgames entre « accommodements raisonnables », immigration et intégrisme religieux. Certains auteurs associent l'ensemble des religions, y compris le catholicisme, au patriarcat et à la lutte contre les institutions laïques. D'autres sont plus précis et stigmatisent l'ensemble des musulmans comme étant patriarcaux et promoteurs de la charia ou utilisent le terme « islamistes » pour désigner l'ensemble des musulmans. Des pratiques culturelles aussi distinctes que le port du voile, la polygamie et l'excision sont généralisées à l'ensemble des musulmans d'ici comme d'ailleurs dans le monde. En outre, certains suggèrent soit que toutes les femmes portant le voile sont forcées de le faire ou que celles le faisant représentent un islam combattant. Enfin, dans « Des dessins et de la viande », l'éditorialiste rapporte les propos outrageux d'un dignitaire musulman sur les femmes (vues comme instigatrices des violences sexuelles qu'elles subissent) comme étant emblématiques de la culture musulmane. La comparaison entre ces propos et l'histoire des caricatures danoises de Mohamed

¹⁵⁸ Serge Robert. « Contre les «accommodements raisonnables» ». Le Devoir (Montréal), 7 avril 2007, p.B4.

¹⁵⁹ Alain Dubuc. « De l'hystérie dans l'air ». La Presse (Montréal), 12 septembre 2007, p.A23.

¹⁶⁰ Nathalie Collard. « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

¹⁶¹ Pierre-Paul Gagné, « Un profond malaise », La Presse (Montréal), 3 avril 2006, p.A15.

¹⁶² André Pratte. « L'inquiétude », La Presse (Montréal), 13 mai 2006, p.A27.

¹⁶³ Jacques Godbout. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire ». Le Devoir (Montréal), 3 avril 2007, p.A7.

permet à l'éditorialiste d'affirmer que « ces deux affaires constituent une parfaite illustration du gouffre qui sépare deux cultures- certains diront: du conflit qui oppose deux civilisations. » 164

La victimisation représente 19 % des mécanismes racisants. Dans notre corpus, les auteurs qui l'évoquent cherchent à la fois à démontrer la menace qui pèse sur la société québécoise si l'on continue à accommoder les minorités, voire à les accueillir, et à justifier l'intolérance envers ces minorités en inversant les rôles de la victime et de l'agresseur. Bref, selon cette perspective, l'intolérance et le racisme doivent être compris comme l'expression d'une vulnérabilité, d'un sentiment d'impuissance face aux minorités ethnoculturelles ou face à des institutions au service de celles-ci:

Il n'y a pas de doute que bon nombre de nos correspondants font montre de racisme et d'intolérance. À tout le moins d'un manque de sensibilité. Mais il y a plus. Il y a un profond malaise entre ce qu'est prête à accepter l'ensemble de la société, d'une part, et l'application de la Charte des droits, d'autre part. [...]Et beaucoup regardent évoluer la situation en se disant que la société canadienne (et québécoise) est en train de changer dans un sens qu'ils n'ont jamais souhaité et sur lequel ils n'ont jamais eu voix au chapitre. 165

Une auteure se demande entre autres pourquoi des femmes doivent se cacher dans un centre sportif, tandis que le voile islamique est accepté dans les écoles laïques ou encore pourquoi Noël et les sapins de Noël sont devenus tabous, alors que des musulmans se réservent des locaux de prières dans les universités. 166

La victimisation passe parfois par le rappel des souffrances passées induites par l'Église catholique. Ceci permet à la fois de justifier l'intolérance et de signaler la menace que constituent les autres religions pour les acquis du Québec en matière de laïcité ou de droits des femmes :

Ce n'est pas vrai que je vais me tasser sur le trottoir parce qu'un hassidim passe par là. [...] Je ne m'accommode plus de ces insignifiances de groupuscules qui nous font revenir 40 ans en arrière. J'ai déjà porté le foulard catholique et ce n'est pas vrai que des intégristes vont faire reculer la condition et les droits des femmes. 167

La victimisation prend aussi la forme d'un appel à « se tenir debout » ¹⁶⁸ et à s'affirmer, voire même à retrouver nos racines catholiques plutôt que de laisser « le dernier réfugié économique arrivé du fond de la Mandchourie » ¹⁶⁹ nous définir.

¹⁶⁴ Mario Roy. « Des dessins et de la viande ». La Presse (Montréal), 29 octobre 2006, p.A16.

¹⁶⁵ Pierre-Paul Gagné. « Un profond malaise ». La Presse (Montréal), 3 avril 2006, p.A15.

¹⁶⁶ Lucie Chagnon. « Accommodements : une mise au point s'impose ». Le Devoir (Montréal), 8 janvier 2007, p.A6.

¹⁶⁷ Angéline Clark. « Où sont passées les féministes? », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

¹⁶⁸ Jean-Pierre Fortin. « Bravo aux Français », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

Le recours au mécanisme de la victimisation glisse parfois vers celui du catastrophisme, qui constitue 9 % de l'ensemble des mécanismes repérés dans notre corpus sur le voile. Les textes faisant preuve de catastrophisme comportent généralement des termes soulignant l'urgence d'agir ou d'autres renvoient à la menace d'extinction de la société québécoise : « [...] qui peut nous sortir de ce piège considérable dans lequel nous nous enfonçons comme si nous étions dans des sables mouvants et qu'il n'y avait rien à faire d'autre que d'attendre inexorablement la fin? »¹⁷⁰ La crainte de la disparition de « nos » valeurs les plus profondes est récurrente et certains appellent à les « défendre à tout prix ».¹⁷¹ D'autres dramatisent des cas anecdotiques d'« accommodements raisonnables » en prédisant qu'en continuant d'accommoder, l'excision sera un jour tolérée ou les policières devront porter le tchador lorsqu'elles interviendront avec les musulmans.¹⁷² Enfin, le catastrophisme se dénote aussi dans le sentiment d'escalade du problème des accommodements, comme le souligne des expressions comme « jusqu'où? »¹⁷³, « où cela va-t-il s'arrêter? »¹⁷⁴ ou « heurts de plus en plus fréquents entre les valeurs occidentales et musulmanes ».¹⁷⁵

Quatre cas de diabolisation ont été repérés dans notre corpus sur le voile. Ces cas renvoient principalement aux stratagèmes utilisés par les fondamentalistes pour manipuler leur société d'accueil ou répandre leur religion, comme en fait foi cet extrait d'une lettre : « Nous sommes les jouets de provocations systématiques auxquelles les médias donnent des échos bruyants. Des religieux prosélytes veulent se présenter en victimes ou en martyrs, nous serions de faibles démocrates si nous acceptions d'entrer dans ce jeu. » 176

2007, p.A7.

p.A9.»

169 Joseph Giguère. « Un accommodement raisonnable avec nous-mêmes ». Le Devoir (Montréal), 31 janvier 2007, p.A9.»

170 Paul Bégin. « Accommodements raisonnables? Non, cafouillages sociétaux! ». Le Devoir (Montréal), 29 janvier

¹⁷¹ Nathalie Collard. « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

¹⁷² Marc Dallaire. « Où cela va-t-il s'arrêter », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

¹⁷³ André Pratte. « L'inquiétude ». La Presse (Montréal), 13 mai 2006, p.A27.

¹⁷⁴ Marc Dallaire. « Où cela va-t-il s'arrêter », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

¹⁷⁵ Mario Roy. « Des dessins et de la viande ». La Presse (Montréal), 29 octobre 2006, p.A16.

¹⁷⁶ Jacques Godbout. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire ». Le Devoir (Montréal), 3 avril 2007, p.A7.

Cette diabolisation implique d'ailleurs l'idée d'une tromperie, voire d'un complot, comme le suggère l'extrait suivant d'une lettre :

C'est là une des stratégies favorites du mouvement intégriste, qui insiste sur le port du hidjab sous prétexte d'expression identitaire positive. [...] Une autre stratégie consiste à provoquer la victimisation devant tout refus de céder aux revendications religieuses, ce qui permet au mouvement intégriste de tirer profit du sentiment d'injustice et de révolte qu'il suscite chez les croyants et de rallier du même coup l'opinion publique en faveur des victimes. 177

Enfin, sans renvoyer directement à l'idée d'une manipulation ou d'un complot, la diabolisation peut aussi camper l'Autre dans la position de l'« ennemi », comme l'insinue par ses propos un lecteur de *La Presse* : « Le sihk [sic] a un poignard à la ceinture. Pourquoi? Pour pouvoir me tuer. »¹⁷⁸ Cette manifestation de diabolisation, ainsi que les précédentes, réfère explicitement au mécanisme de victimisation.

Le désir d'expulser l'Autre, situé au sommet de l'échelle des mécanismes racistes, n'a été observé qu'une seule fois, et ce, dans une lettre : « Si c'est impossible pour eux, ils peuvent toujours choisir d'aller vers une autre terre d'accueil, qui serait plus flexible à leur égard »¹⁷⁹.

En résumé, aucun cas explicite de légitimation politique du racisme n'a été repéré dans notre corpus sur le voile, bien que nous ayons pu constater une certaine banalisation du racisme sous forme de *disclaimer*, comme quoi les réactions de la population sont légitimes parce qu'elles expriment une crainte de perte identitaire. L'analyse des mécanismes racistes a permis de mettre davantage en relief les frontières ethnosexuelles présagées dans l'analyse des contextes. Ces frontières prennent surtout la forme de dichotomisations négatives, de généralisation, d'infériorisation et de victimisation et impliquent une certaine conception de l'essence culturelle québécoise et de celle des communautés qu'elles excluent.

¹⁷⁷ Yolande Geadah. « Hidjab, soccer et manipulation ». Le Devoir (Montréal), 14 mars 2007, p.A7.

¹⁷⁸ Roland Bazerghi. « La forme ou le fond? ». La Presse (Montréal), 6 février 2007, p.A22.

¹⁷⁹ Marc Dallaire. « Où cela va-t-il s'arrêter », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

3.2.3 Les shifters de dichotomisation

Grâce à l'analyse des *shifters* dans notre corpus sur le voile, nous avons pu déterminer que le tiers des textes contiennent des dichotomies « nous/eux ». Pour *Le Devoir*, cette proportion s'élève à 40 %, tandis qu'elle est de 30 % pour *La Presse*. Pour cette dernière, ce sont surtout les éditoriaux (44 %) et des chroniques (39 %) qui présentent des dichotomies, alors que pour *Le Devoir*, ce sont surtout les lettres des lecteurs (62 %), comme le démontre la figure 3.7. La seule chronique du *Devoir* en contient, contrairement à son seul éditorial. Pour les deux quotidiens, environ seulement 20 % des articles en contiennent.

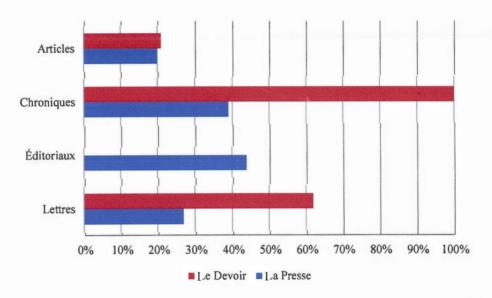


Figure 3.7 Pourcentage de textes contenant des *shifters* de dichotomisation sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008

Les dichotomies « nous/eux » s'expriment généralement sous la forme d'une opposition entre la société québécoise et les minorités ethnoculturelles, les immigrants ou les fondamentalistes, à entendre principalement les musulmans et, parfois, les juifs hassidiques. Parmi les formules accompagnant le « nous » dichotomique, l'on retrouve : « nos valeurs », « nos institutions », « notre histoire », « notre pays », « notre société », « notre avenir », « nos rues ». En voici deux exemples : « Avant que ceux-ci [les groupuscules fondamentalistes » ne fassent dérailler *notre* société, il est temps de promulguer une loi sur le caractère laïque de *nos* institutions publiques. » ¹⁸⁰; « La même logique pourrait m'obliger à porter un foulard quand je sors pour ne pas offenser les musulmans qui se promènent dans *nos* rues. » ¹⁸¹ Bien que le *shifter* « eux » n'accompagne pas toujours le « nous », la manière dont ce dernier est employé dans les exemples ci-dessus renvoie implicitement à une dichotomisation entre soi et l'Autre. Cet Autre prend aussi la forme de l'Orient ou de l'Islam, alors mis en opposition avec l'Occident en général ou, comme dans l'extrait suivant tiré d'une chronique, avec les femmes occidentales : « Pour une Occidentale, c'est le choc. Toutes ces femmes voilées, ensevelies sous le noir, séparées des hommes. » ¹⁸²

Enfin, l'analyse des *shifters* de dichotomisation permet de révéler les différentes formes que prend l'altérité dans notre corpus sur le voile, bien qu'elle n'observe pas comment est traitée l'altérité comme le permet de le faire l'analyse des mécanismes racisants. Cette altérité semble être à la fois très vaste et très spécifique. De même, les frontières du « nous » se déplacent de « nos rues » à « notre pays » et occupent différents espaces temporels, de « notre histoire » à « notre avenir ».

3.2.4 Synthèse de l'axe de la mise en contexte médiatique

L'analyse des contextes a révélé l'importance du débat entre égalités sexuelle et culturelle comme limite idéologique, pour reprendre le terme de van Dijk, définissant l'enjeu des « accommodements raisonnables » et du port du voile. En d'autres mots, sans que ce contexte de débat entre égalités sexuelle et culturelle force à conclure en l'incompatibilité des demandes des minorités ethnoculturelles avec les droits des femmes, il incite néanmoins les lecteurs à penser en termes d'opposition entre ces deux éléments :

¹⁸⁰ Denise Daoust, cité par Pierre-Paul Gagné. « Un profond malaise ». La Presse (Montréal), 3 avril 2006, p.A15.

¹⁸¹ Monique Lagacé. « Curieux accommodement ». La Presse (Montréal), 11 novembre 2006, p.PLUS6.

¹⁸² Michèle Ouimet. « Le voile dans tous ses états ». La Presse (Montréal), 23 september 2006, p.PLUS5.

The crucial question is not primarily how the media specifically influence what people think, or even what people think about, but it is which role the media play in determining how the public thinks about social and political reality, that is, what structural role the media have in the reproduction of culture and dominant ideologies. 183

Par ailleurs, la prédominance du contexte du débat entre égalités sexuelle et culturelle corrobore l'importance accordée aux thèmes concernant les femmes dans le traitement médiatique des « accommodements raisonnables », comme le soutient le chapitre précédent.

La présence de mécanismes racistes dans tous les formats médiatiques, même dans les articles, et à plus forte raison dans *Le Devoir*, démontre la circulation d'un discours raciste à travers les formats et les quotidiens. Sa présence dans les éditoriaux est inquiétante, car la mission des éditoriaux est de représenter les opinions et les intérêts d'un quotidien et car ils sont circulées auprès des élites politiques. Le Quant à la présence importante des mécanismes dans les lettres des lecteurs, on ne peut que supposer la réception du discours raciste par les lecteurs, discours qui, du reste, doit déjà être présent dans la société pour être reçu. Nous ne pouvons écarter la possibilité que la rédaction des quotidiens aient volontairement sélectionné des lettres présentant des opinions stéréotypées et extrêmes afin d'entretenir le débat plutôt lucratif des « accommodements raisonnables » et justifier le cadrage dramatique qu'ils ont utilisé. Par ailleurs, l'expression de la victimisation dans les chroniques et les éditoriaux a pu légitimer les dérapages racistes dans les lettres des lecteurs et décourager l'expression d'opinions favorables aux « accommodements raisonnables ».

Sans dénier le rôle que jouent les médias dont la presse écrite dans la reproduction des rapports sociaux inégalitaires, quelques traits organisationnels des médias peuvent expliquer la présence de mécanismes racistes dans la couverture des « accommodements raisonnables ». La logique de captation (ce que Bourdieu nomme la dictature de l'Audimat), à des fins commerciales, encourage la transmission de lieux communs et de stéréotypes qui à la fois facilite la compréhension des lecteurs et crée un lien de complicité avec eux. Les explications brèves, déterministes et suscitant une lecture normative des événements sont donc privilégiées :

Pour être motivant, le raisonnement devra impliquer de façon directe ou indirecte le consommateur-citoyen. [...] D'une part, les arguments qui servent à étayer l'analyse sont choisis en fonction de leur *valeur de croyance*, plus que de connaissances, car celles-ci étant celles qui sont le plus amplement partagées par le grand public, elles sont susceptibles de l'atteindre plus sûrement. 185

¹⁸³ Teun A. van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, p. 225.

¹⁸⁴ Ibid., p. 134.

 $^{^{185}}$ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 149.

Pour que la communication ait lieu, ces lieux communs et stéréotypes doivent déjà être présents dans la société. Ils ne sont pas créés par les médias, mais ces derniers peuvent reproduire la dimension idéologique du racisme qui légitime sa dimension sociale. La présence de mécanismes racistes dans la couverture des « accommodements raisonnables », et particulièrement des mécanismes de dichotomisation négative, d'infériorisation, de généralisation et de victimisation, a donc pu entrainer la marginalisation et la stigmatisation de certaines communautés ethnoculturelles, en plus de légitimer le rejet de certaines demandes culturelles.

3.3 L'axe de la rationalisation : Perspectives majoritaires ou minoritaires?

3.3.1 Les buts et stratégies

Dans notre corpus sur le voile, nous avons repéré 148 énoncés proposant des buts et des stratégies concernant le débat large sur les « accommodements raisonnables », allant de l'immigration aux pratiques culturelles et religieuses. Ces buts et stratégies ont pu être départagés en trois catégories : présentation du point de vue de la majorité ethnoculturelle, présentation du point de vue de minorités ethnoculturelles et présentation de point de vue de la majorité et des minorités. La première catégorie comprend les stratégies qui visent à défendre les valeurs et les institutions de la majorité ou à promouvoir l'intégration ou l'assimilation. La seconde contient les stratégies cherchant à protéger les droits des minorités ou à dénoncer l'intolérance ou le racisme. La dernière catégorie correspond aux stratégies incitant au dialogue et au compromis.

L'analyse de ces différents buts et stratégies suggérés dans les textes révèle que 46 % de ces buts et stratégies sont énoncés selon le point de vue de la majorité ethnoculturelle. En contrepartie, 39 % des buts et stratégies énoncés présentent le point de vue de minorités ethnoculturelles. Le reste des buts et stratégies présentés, soit 15 %, abordent le point de vue tant de la majorité que des minorités. 186

La plupart (37 %) des stratégies et buts présentant le point de vue de la majorité ethnoculturelle préconisent l'interdiction de certaines pratiques culturelles et religieuses et tout particulièrement le port du voile dans la fonction publique et parapublique ou dans les sports. Viennent ensuite les stratégies visant l'affirmation identitaire de la majorité ou visant à rétablir ses prérogatives dans une proportion de 35 %. Par exemple, un lecteur propose de remplacer le concept

¹⁸⁶ La figure C.4 en appendice détaille les différences entre les quotidiens pour chacun des points de vue.

d'accommodement raisonnable par celui d'« adaptation raisonnable » pour les « groupes sectaires » ¹⁸⁷. Un chroniqueur reprend la même stratégie en faisant peser le poids de l'« accommodement raisonnable » sur les immigrants :

Ce n'est pas parce que les intégristes ont le droit de se promener voilés des pieds à la tête dans les rues que le public, y compris la majorité musulmane modérée, n'a pas le droit d'avoir une opinion à ce sujet et de l'exprimer. [...]La religion a sa place dans la vie publique des pays modernes. Ce qui ne l'a pas, c'est la ségrégation, la provocation et le refus obstiné de tout accommodement raisonnable. 188

Plusieurs autres propositions reprennent l'idée de défendre « nos » valeurs et institutions, de revoir la Charte des droits et libertés pour mieux protéger « notre » culture ou de hiérarchiser les droits afin de défendre nos acquis en matière d'égalité sexuelle.

Le paternalisme, soit la tendance à veiller sur les autres de façon autoritaire ou condescendante, revient dans 18 % des stratégies présentant le point de vue de la majorité ethnoculturelle. Il est entre autres question de moderniser les communautés immigrantes, particulièrement les musulmans et d'interdire la charia et la polygamie pour protéger les femmes des communautés ethnoculturelles. L'extrait suivant tiré d'un éditorial de *La Presse* illustre clairement ce paternalisme, doublé du désir d'affirmation identitaire :

Lorsqu'une femme instruite et autonome financièrement vient nous dire qu'à ses yeux, son voile ne symbolise pas l'oppression et qu'elle le choisit librement, il faut lui expliquer qu'au Québec, la symbolique de ces quelques mètres de tissu est sans équivoque. L'accepter ou la tolérer, c'est nier nos convictions. 189

Un lecteur suggère quant à lui de différencier le coutumier du religieux pour déterminer quelles pratiques sont tolérables, car essentielles aux membres des communautés religieuses. ¹⁹⁰ Il appartiendrait donc à la majorité culturelle de trancher quelles pratiques minoritaires sont profondément religieuses et lesquelles sont plutôt traditionnelles.

La tolérance des pratiques culturelles et religieuses dans le but de faciliter l'intégration forme 6 % des stratégies promues par la majorité ethnoculturelle. Ces stratégies sont considérées comme un point de vue de la majorité, puisque elle qui détient le pouvoir de tolérer, d'« endurer » des pratiques qui lui sont désagréables, à condition qu'elles suscitent l'intégration. C'est également la majorité qui

¹⁸⁷ Marc Dallaire. « Où cela va-t-il s'arrêter », dans Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23.

¹⁸⁸ Christian Rioux. « Le retour du foulard ». Le Devoir (Montréal), 20 octobre 2006, p.A3.

¹⁸⁹ Nathalie Collard « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

¹⁹⁰ Bernard Charier. « Le religieux et le coutumier ». Le Devoir (Montréal), 19 janvier 2007, p.A8.

décide quelles pratiques sont tolérables et lesquelles sont inacceptables. Le dialogue avec les minorités ethnoculturelles semble donc être exclu de ces stratégies. Il est plutôt question de distinguer les demandes individuelles (acceptables) des collectives (inacceptables) pour éviter la ghettoïsation ou encore de rejeter les demandes trop coûteuses. Enfin, 4 % des stratégies adoptant le point de vue de la majorité ethnoculturelle tente de ridiculiser les « accommodements raisonnables », notamment en proposant de porter un masque de hockey pour aller voter dans l'éventualité où les femmes musulmanes puissent voter le visage voilé. 191

Du point de vue des minorités ethnoculturelles, les stratégies se divisent en quatre catégories : celles visant à protéger les droits des minorités et à dénoncer le racisme ou l'intolérance (58 %); celles cherchant à sensibiliser la population à la différence et à promouvoir une meilleure compréhension des autres cultures et religions (25 %); celles tentant de relativiser la crise et de débattre des enjeux affectant l'insertion des membres des minorités (14 %); et celles suggérant des façons d'éviter la discrimination (4 %).

Parmi la première catégorie, l'on retrouve le refus de faire primer les droits sexuels sur les droits culturels, comme l'illustre les propos du Barreau du Québec rapportés dans un article : « La dignité humaine fait que nous sommes un tout, complexe, pas seulement un homme ou une femme » ¹⁹². Dans un autre article, on rapporte les propos du Groupe d'action politique des Québécoises et Québécois issus de l'immigration du Parti Québécois (GAP-QI) qui dénonce le lien entre laïcité fermée et intolérance : «Nous tenons à dénoncer l'intolérance, voire l'intégrisme du discours ambiant, car la laïcité et les valeurs québécoises sont instrumentalisées, sinon pour éliminer, du moins pour diluer la diversité. » ¹⁹³

Dans la deuxième catégorie, certains acteurs dénoncent la mésinformation qui circule sur les minorités ethnoculturelles, tout particulièrement sur les communautés musulmanes, et soutiennent que c'est principalement cette méconnaissance et cette peur de l'Autre qui suscitent l'intolérance et envenime le débat sur les « accommodements raisonnables ». Des communautés sont ainsi stigmatisées pour des pratiques culturelles qui n'ont pas cours, comme la lapidation ou l'excision. Il est aussi question de consulter les femmes qui seraient touchées par certaines mesures de protection,

¹⁹¹ Alain Poitras. « Pourquoi un masque de gardien de but? ». La Presse (Montréal), 11 septembre 2007, p.A29.

¹⁹² Laura-Julie Perreault. « Un devoir de réserve élargi ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A6.

¹⁹³ Kathleen Lévesque. « Le PQ attise la colère des immigrants ». Le Devoir (Montréal), 18 octobre 2007, p.A1.

notamment dans le cadre du projet de loi contre le vote au visage voilé, afin d'éviter qu'elles se sentent prises à partie et refusent de voter. 194

D'autres acteurs, comme le Conseil canadien des femmes musulmanes, suggèrent de recentrer la crise sur les enjeux minant l'intégration ou sur des facteurs de discrimination, notamment la pauvreté et le chômage chez les femmes issues de minorités ethnoculturelles :

Le Conseil du statut de la femme du Québec, en tant qu'organisme public, devrait concentrer ses efforts sur la discrimination à laquelle font face les femmes, [...] par exemple, s'assurer que les femmes immigrantes ont accès à des emplois, promouvoir l'embauche de plus de femmes et de minorités dans la fonction publique, et encourager l'élection de plus de femmes à tous les niveaux gouvernementaux. Voici quelques-uns de vrais enjeux pour l'égalité des femmes. 195

Enfin, pour ce qui est des stratégies d'évitement de la discrimination, un article rapporte le récit d'une femme noire et musulmane ayant quitté le Québec pour l'Ontario, perçue comme une province plus accueillante. Dans un autre article, la mère de deux filles musulmanes soutient que celles-ci ne porteront pas le voile à l'extérieur de la maison et qu'elles devront ajouter un patronyme québécois dans leur curriculum vitae par crainte de discrimination.

Les stratégies présentant les points de vue de la majorité et des minorités ethnoculturelles sont partagées à 68 % contre 32 % entre le compromis et le dialogue. Pour ce qui est du compromis, il est question de promouvoir des ententes à l'amiable, au cas par cas ou encore de défendre une laïcité ouverte, notamment en reconnaissant la neutralité de l'État, tout en n'empêchant pas les fonctionnaires ou les enseignants d'arborer des signes religieux. À titre d'exemple, les présidents de la Commission Bouchard-Taylor ont écrit une lettre au quotidien *Le Devoir* signifiant qu'il fallait juger de l'impartialité des fonctionnaires strictement selon leurs actes. ¹⁹⁸ Quant au dialogue, quelques acteurs insistent sur la nécessité de créer un espace de rencontre entre les cultures pour échanger des valeurs ou des projets, plutôt que d'imposer aveuglément les valeurs de la majorité. C'est d'ailleurs ce que suggère cet extrait d'un éditorial de *La Presse*:

¹⁹⁴ Sébastien Rodrigue, Malorie Beauchemin et Hugo De Grandpré. « Vote des femmes voilées ». La Presse, 24 mars 2007, p.A8.

¹⁹⁵ Stéphane Baillargeon. « Musulmanes et féministes ». Le Devoir (Montréal), 11 décembre 2007, p.A1.

¹⁹⁶ Isabelle Hachey. « Le Québec me tue ». La Presse (Montréal), 25 novembre 2007, p.PLUS2.

¹⁹⁷ Stéphanie Martin. « Quand Dieu cohabite avec Allah ». La Presse (Montréal), 21 janvier 2008, p.ACTUEL1.

¹⁹⁸ Gérard Bouchard et Charles Taylor. « Pourquoi la laïcité ouverte? ». La Presse (Montréal), 24 mai 2008, p.B6.

la majorité devrait savoir faire la différence entre ce qui la dérange, la rend inconfortable et ce qui lui est absolument intolérable. Les Québécois de cette majorité sont suffisamment nombreux et devraient avoir assez confiance en eux pour convaincre l'autre, par le dialogue et par l'exemple, d'adhérer à leurs valeurs plutôt d'imposer celles-ci partout et en tout temps. Qui sait, ils pourraient sortir eux-mêmes grandis de ce dialogue... 199

Bien que les stratégies abordant le point de vue de la majorité ethnoculturelle soient les plus représentées dans notre corpus sur le voile, l'ensemble des stratégies portent généralement sur la protection ou la promotion des minorités ethnoculturelles, pour une 43 % des stratégies, dont 45 % provenant de *La Presse* et 36 % du *Devoir*. En contrepartie, 36 % des stratégies dans les deux quotidiens visent la protection ou la promotion de la majorité culturelle. Le reste des stratégies (une moyenne de 21 %, dont 19 % pour *La Presse* et 26 % pour *Le Devoir*) sont dirigées à la fois vers la protection et la promotion de la majorité et des minorités culturelles. La prépondérance des stratégies ayant pour but de protéger ou promouvoir les minorités s'explique par le paternalisme de certaines stratégies mises de l'avant par la majorité ethnoculturelle, soit par un véritable souci pour la protection des femmes minoritaires ou soit par opportunisme en justifiant des mesures d'inégalités culturelles au nom de l'égalité culturelle.

3.3.2 Les conclusions sur l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle

Sur les 102 textes de notre corpus sur le voile, 43 % concluent qu'il existe une opposition entre l'égalité sexuelle et l'égalité culturelle. Cette proportion atteint 50 % pour *Le Devoir*, alors qu'elle diminue à 40 % pour *La Presse*. Pour celle-ci, se sont surtout les lettres des lecteurs (60 %) et les éditoriaux (56 %) qui présentent cette opposition. Les lettres des lecteurs du *Devoir* présentent elles aussi majoritairement cette conclusion. La seule chronique du *Devoir* de notre corpus qui porte sur le voile conclut elle aussi à l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle, tandis que son seul éditorial ne partage pas cette opposition. Pour les deux journaux, les articles sont les textes qui rejettent le plus la conclusion de l'opposition, dans une proportion de 70 % pour *La Presse* et de 57 % pour *Le Devoir*. Les différences de proportion par format médiatique et par quotidien sont résumées dans la figure 3.8.

¹⁹⁹ André Pratte. « La ville sans clochers ». La Presse (Montréal), 16 septembre 2007, p.A16.

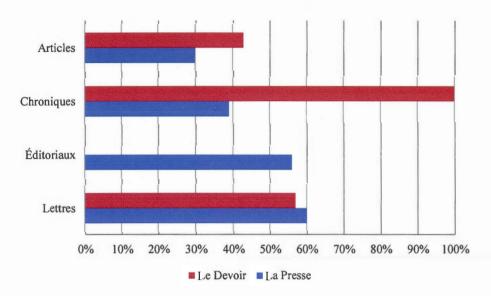


Figure 3.8 Pourcentage de textes concluant à l'opposition entre les égalités sexuelle et culturelle sur l'ensemble des textes traitant du voile dans le titre ou le chapeau selon le quotidien et le format médiatique, de mars 2006 à mai 2008

Les conclusions affirmant l'incompatibilité de la défense des droits des femmes avec les « accommodements raisonnables » ou certaines pratiques culturelles sont soutenues par plusieurs arguments. Parmi ceux-ci, la menace que de petites concessions ici et puissent entrainer l'implantation de la charia ou dans l'acceptation de la polygamie et de l'excision. On retrouve aussi l'argument que les « accommodements raisonnables » (y compris, parfois, le port du voile) sont une atteinte à notre État laïc, voire à notre société laïque. Or, pour certains, comme la présidente du CSF, la laïcité est garante de l'égalité sexuelle : « Pour nous (au Conseil), laïcité et égalité entre les hommes et les femmes vont de pair, et la laïcité préconisée par le rapport ressemble plus à du gruyère qu'autre chose »²⁰⁰. Dans d'autres cas, on dénonce le caractère archaïque et patriarcal de certaines pratiques, mettant ainsi l'emphase sur le fossé séparant la culture québécoise des autres cultures, comme l'illustre cette citation : « La présence de femmes enterrées sous un voile heurte une valeur fondamentale du Québec: l'égalité entre les sexes. Au Québec, nos femmes sont libres. Après tout, nous ne vivons pas en Iran. »²⁰¹ Certains arguments soulèvent aussi l'importance de protéger les membres plus vulnérables des minorités ethnoculturelles et dénoncent les mesures multiculturelles « qui autorisent ou favorisent

²⁰⁰ Louise Leduc. « Les féministes restent divisées sur la question du voile ». La Presse (Montréal), 23 mai 2008, p.A6.

²⁰¹ Michèle Ouimet. «Le voile dans tous ses états ». La Presse (Montréal), 23 september 2006, p.PLUS5.

les pratiques de certaines religions traditionnelles dans la mesure où celles-ci véhiculent une conception du monde conservatrice, théocratique, souvent autoritaire et patriarcale. »²⁰² Ce faisant, ces arguments reproduisent souvent la dichotomie négative entre la culture québécoise plus avancée et les cultures plus archaïques.

Cependant, certaines conclusions réfutent l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle et dénoncent ce qu'elles considèrent être du paternalisme, comme le soutient cet extrait tiré d'une lettre :

L'approche du CSF peut être interprétée comme une tentative par les Québécoises d'imposer une tutelle aux musulmanes, ces dernières étant incapables de défendre leurs propres droits ou de prendre des décisions correctes. Quelle ironie! Nous trouvons-nous dans la même situation où, jadis, les féministes s'opposaient au fait que les décisions concernant les femmes étaient prises par les hommes?²⁰³

Plusieurs textes se contentent enfin de traiter de certaines pratiques sexuées sans pour autant soulever leur caractère inégalitaire ou, du moins, controversé.

3.3.3 Les interprétations des pratiques culturelles

Notre dernier indicateur révèle que plus de la moitié des interprétations des pratiques culturelles sexuelles discutées dans notre corpus sur le voile, soit 56 %, sont issues du système de signification de la majorité ethnoculturelle. En contrepartie, 39 % des interprétations abordent le point de vue des minorités culturelles. Dans 5 % des cas, les interprétations présentent le point de vue de membres de minorités qui confortent la majorité dans son opinion négative de certaines pratiques culturelles. ²⁰⁴

Quelques thèmes sont récurrents dans les interprétations issues de la majorité ethnoculturelle : la tension entre l'objectivation et la subjectivation, l'immuabilité ou l'universalité de certains principes et la dichotomie modernité/tradition. En termes d'objectivation, on retrouve l'idée que les femmes musulmanes se « font » voiler et que ce voile les consacre comme des êtres inférieurs et les subordonne à leurs pères, frères ou maris. On retrouve aussi l'association entre le voile intégral et la perte d'identité et l'anéantissement, l'ensevelissement, l'enterrement et l'enfouissement. En contrepartie, aussi bien par le voile que par le voile intégral, les femmes musulmanes deviennent des

²⁰² José Woehrling. « À propos de certaines réactions au jugement sur le kirpan ». Le Devoir (Montréal), 4 mars 2006, p.B5.

²⁰³ Roksana Bahramitash. « Un défilé de solidarité pour le port du voile ». Le Devoir (Montréal), 31 décembre 2007, p.A7.

²⁰⁴ Les détails pour chaque quotidien sont présentés dans la figure C.5 en appendice.

sujets provocateurs et militants. Le voile devient alors un étendard, un drapeau islamiste synonyme de prosélytisme et de combat politique. Il est à noter, néanmoins, que pour certains auteurs et sujets, les femmes musulmanes demeurent parfois des objets manipulés par les véritables sujets provocateurs : les hommes musulmans intégristes.²⁰⁵

D'autres interprétations consistent en l'opposition systématique entre le port du voile et des principes comme l'égalité sexuelle, la laïcité, la sécurité et la conformité. Les autres significations qu'il peut revêtir sont oblitérées par ce qu'il représente vis-à-vis des valeurs et institutions québécoises. Au nom de ces principes peuvent donc être abandonnées des objectifs politiques plus concrets, comme l'insertion des femmes musulmanes dans la fonction publique ou parapublique et leur participation et représentation politique.

Certaines interprétations ajoutent une dimension temporelle à l'opposition entre la société québécoise et les communautés musulmanes. Ces dernières se retrouvent figées à une époque révolue et le port du voile ou du voile intégral est perçu comme une pratique traditionnelle et conservatrice, voire comme une régression, un retour au Moyen-Âge, à un mode de vie féodal.

À ces thèmes s'ajoutent la confusion et l'amalgame entre des pratiques pourtant aussi différentes que le port du voile, la lapidation et l'excision. Ainsi, la confusion est souvent maintenue entre le hijab et les voiles intégraux comme le niqab et la burqa. Bien que le sujet principal de certains textes porte sur ces voiles intégraux, on y utilise souvent des raccourcis comme « voile » ou « femmes voilées ». C'est d'ailleurs cette confusion qui permet à un article de *La Presse* d'être titré « Julius Grey dit non au voile », alors même que ce dernier se prononce en faveur du port du hijab dans l'article et ne s'oppose qu'au port du voile complet. Il se produit ainsi un glissement du voile au voile intégral, où l'un est associé à l'autre et où il devient plus facile, dès lors, de les rejeter en bloc. Dans un autre article intitulé « Crucifix contre hijab », l'hijab est appelé à incarner le symbole de l'accommodement raisonnable, sans même qu'il en soit question dans le chapeau ou le corps de l'article. Son apparition dans le titre ne fait que créer une fausse opposition entre les symboles religieux québécois et ceux musulmans.

En ce qui concerne les interprétations issues des minorités ethnoculturelles, la plupart s'opposent à l'objectivation des femmes musulmanes voilées et soulignent que le voile peut être choisi librement, et ce pour plusieurs raisons. On peut le porter par foi religieuse ou pour le sentiment d'appartenance qu'il procure. Pour certaines, le voile peu aussi signifier le rejet de l'hypersexualisation

²⁰⁵ Mario Girard. « En bref Yolande Geadah reçoit le prix Condorcet ». La Presse (Montréal), 10 décembre 2007, p.A7.

de la femme, alors que pour d'autres il peut être porté de façon coquette. Le voile peut même signifier une plus grande liberté, « car en se voilant, certaines veulent envoyer à leur famille le message qu'elles sont de bonnes musulmanes pieuses. Elles gagnent ainsi la confiance de leurs parents et acquièrent une plus grande liberté. »²⁰⁶ Bref, ce qui ressort de ces interprétations est que le voile n'empêche pas les femmes musulmanes qui le portent de prendre part entièrement à la vie en société. Certaines interprétations issues des minorités cherchent à corriger des préjugés répandus sur certaines pratiques culturelles. On explique ainsi que la lapidation et l'excision ne sont pas pratiquées au Québec et que la violence envers les femmes n'est pas exclusive à certaines cultures ou religions.

Enfin, certaines interprétations proviennent de membres de minorités ethnoculturelles qui militent pour la laïcité et contre le port du voile. Celles-ci y voient un symbole des islamistes militants, une soumission de la femme aux volontés de l'homme et une tradition arabe tribale plutôt qu'un symbole religieux.²⁰⁷

3.3.4 Synthèse de l'axe de la rationalisation

Conformément à notre hypothèse, la majorité des buts et des interprétations constituant l'axe de la rationalisation sont issus de la majorité ethnoculturelle. Cette priorisation des points de vue et des systèmes de signification de la majorité constitue en soi un trait féministe colonialiste. En effet, comme le précise Ong, l'historicisme caractérisant le féminisme occidental le conforte dans sa prétention de supériorité culturelle. L'altérité féministe n'est alors plus conçue comme étant le patriarcat, mais est incarnée par les autres cultures (incluant les femmes issues de ces cultures), dont les pratiques culturelles et les buts doivent être réévalués à l'aune des buts et des représentations symboliques des féministes occidentales :

With common roots in the Enlightenment, masculinist and feminist perspectives share the notion that enlightened reason has been a critical force in social emancipation. Western standards and goals—rationality and individualism—are thereby used to evaluate the cultures and histories of non-Western societies. [...] When feminists look overseas, they frequently seek to establish their authority on the backs of non-Western women, determining for them the meanings and goals of their lives. ²⁰⁸

En d'autres mots, la subjectivité des féministes occidentales se voit renforcée et celle des femmes ou féministes non occidentales est occultée par la tendance des premières à décontextualiser les pratiques

²⁰⁶ Rima Elkouri. « Le voile, encore le voile ». La Presse (Montréa), 24 septembre 2007, p.A3.

²⁰⁷ Rima Elkouri. « Musulmane mais laïque ». La Presse (Montréa), 7 octobre, p.PLUS7.

²⁰⁸ Aihwa Ong. « Colonialism and Modernity: Feminist Re-presentations of Women in Non-Western Societies », pp. 108-120, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 108.

culturelles des secondes et à les détacher de leur système de valeurs afin de les insérer dans des catégories mesurables d'oppression.

L'objectivation des femmes non occidentales est réaffirmée par cet exercice qui atteste le degré d'oppression plus élevé qu'elles subissent, en raison entre autres de la subsistance de pratiques traditionnelles dans leurs communautés. Comme nous l'avons vu, il s'agit en effet d'une interprétation récurrente dans notre corpus sur le voile. Ce dernier est souvent considéré comme une pratique tribale n'ayant pas cours dans les sociétés modernes comme le Québec ou nous replongeant dans une époque moyenâgeuse. Cette dichotomisation entre modernité et tradition renforce le préjugé orientaliste envers les musulmans, comme quoi leur culture et leur religion sont figées dans le temps et que l'oppression des femmes de leurs sociétés est attribuable à leur incapacité d'atteindre la modernité.

Le colonialisme qui caractérise notre corpus sur le voile est également inscrit dans plusieurs stratégies défendues par la majorité ethnoculturelle, mais surtout celles visant à interdire le voile ou à baliser le droit de le porter. Tout comme l'affirme Lionnet à propos de l'excision en France, nous pouvons comprendre la volonté d'interdire le voile comme l'expression d'un rapport savoir-pouvoir dans lequel la majorité construit l'intégrité biologique du corps et l'identité d'une personne selon des principes de droits individuels. Les significations de voile renvoyant à l'appartenance culturelle ou religieuse, qui sont certes relatives, sont ainsi obnubilées par les significations d'une culture prétendant être neutre ou universelle. 209 Du reste, l'obligation de se voiler ou de se dévoiler limite pareillement l'autonomie des femmes, stigmatise les femmes musulmanes et revient à verrouiller les significations que peuvent prendre le corps de l'ensemble des femmes. D'une façon ou d'une autre, les femmes de la majorité ethnoculturelle et des minorités se voient relayées au rôle de gardienne de la nation, de la culture, incarnée dans leur corps. 210 Les stratégies d'affirmation identitaire repérées dans le corpus sur le voile témoignent des significations nationalistes apposées au voile et au corps de la femme. Le voile peut alors devenir une menace aux valeurs et aux institutions nationales, que le port du voile soit concu comme l'acceptation d'une pratique sexuée inégalitaire pouvant menacer les droits des femmes ou comme une provocation islamiste.

²⁰⁹ Françoise Lionnet. « Feminism and Universalism: "Universal Rights" and the Legal Debate Around the Practice of Female Excision in France" », pp. 368-380, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, pp. 377-378.

²¹⁰ Steans, Jill. « Gender in the Theory and Practice of "State-Making" », pp. 33-46, dans *Gender and International Relations: Issues, Debates and Future Directions*, Malden, Polity Press, 2006, p. 40.

3.4 Conclusion

Pour conclure, l'ensemble des hypothèses formulées autour des axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation s'est avéré juste. Même si les femmes musulmanes sont particulièrement concernées par le port du voile, elles sont moins considérées comme des locutrices légitimes que les femmes issues de la majorité ethnoculturelle et apparaissent en victimes. Conformément à la critique féministe postcolonial, les femmes majoritaires s'en trouvent subjectivées et celles minoritaires objectivées, car les premières deviennent autorisées à dire et définir l'Autre. L'analyse des contextes, des mécanismes racistes, des dichotomisations et des conclusions a permis de confirmer la construction de frontières ethnosexuelles fondées sur l'incompatibilité de certaines demandes culturelles avec le principe d'égalité sexuelle. En outre, la dichotomisation négative, l'infériorisation, la généralisation et la victimisation évoquées pour justifier ces frontières ont marginalisé et stigmatisé certaines communautés ethnoculturelles, plus spécifiquement la communauté musulmane québécoise. Finalement, l'objectivation des femmes issues des minorités s'est poursuivie dans l'axe de la rationalisation avec l'importance accordée aux stratégies et systèmes de signification de la majorité ethnoculturelle. Ces stratégies et significations ont pris tour à tour une forme historiciste - où la société québécoise est jugée culturellement supérieure - et nationaliste - où certaines pratiques culturelles peuvent être conçues comme une menace à la préservation de l'identité de la majorité ethnoculturelle.

CONCLUSION

En répondant à la question de recherche qui guide ce mémoire, soit la façon dont les pratiques discursives féministes colonialistes dans la presse écrite francophone délégitimisent les demandes d' « accommodements raisonnables », nous avons voulu démontrer que le discours médiatique féministe sur les « accommodements raisonnables » pouvaient masquer des logiques racistes, mais également sexistes. Nous avons démontré que non seulement le féminisme colonialiste véhiculé dans *La Presse* et *Le Devoir* de mars 2006 à mai 2008 a véhiculé une opinion défavorable des « accommodements raisonnables », mais qu'il a construit une image objectivante, dichotomisante et stigmatisante du voile musulman et des femmes qui le portent. Nous avons également soutenu que la présence d'un discours féministe colonialiste dans la presse écrite est en partie attribuable à l'aspect idéologique des médias, en tant que pouvoir hégémonique de la majorité ethnoculturelle, et en partie aux logiques organisationnelles et commerciales de captation et de crédibilité propres au champ médiatique.

Notre analyse discursive s'est structurée à l'aide de la méthode OSCaR qui a permis de faire ressortir la production de sens selon l'axe de l'objet (chapitre 2) et la production de sens selon les axes du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation (chapitre 3). L'analyse des axes de l'objet, du sujet, de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation a permis de confirmer la présence d'un discours féministe colonialiste dans la couverture du voile et des « accommodements raisonnables ». En effet, l'axe de l'objet nous a permis de confirmer le voile en tant que préoccupation exotique et orientaliste de la majorité ethnoculturelle. Les axes du sujet et de la rationalisation nous ont révélé l'objectivation des femmes musulmanes et la subjectivation des femmes de la majorité ethnoculturelle. De plus, l'axe de la mise en contexte médiatique ainsi que l'axe de la rationalisation nous a permis de mettre en relief la création de frontières ethnosexuelles autour de différenciations culturelles basées sur la prétention de supériorité de la société québécoise en matière de rapports hommes-femmes.

L'analyse de l'axe de l'objet a permis de confirmer que les thèmes concernant les femmes, et tout particulièrement le voile, représentent un cadrage central de la couverture des « accommodements raisonnables ». De plus, la récurrence des thèmes de l'égalité sexuelle et de l'autonomie/oppression dans notre corpus sur le voile laisse présager la forme que prennent les préoccupations de la majorité

ethnoculturelle quant au voile, qui doit généralement être compris dans la relation qu'il entretient avec l'égalité sexuelle, l'autonomie et l'oppression.

En plus de révéler l'importance démesurée accordée au voile dans la couverture des « accommodements raisonnables », l'analyse de l'axe de l'objet a aussi confirmé le caractère exotique associé au voile par sa cooccurrence avec les thèmes du voile intégral, de la ségrégation sexuelle et de la charia. L'analyse des axes de la mise en contexte médiatique et de la rationalisation a permis de révéler qu'il ne s'agit pas uniquement de cooccurrence, mais bien d'un amalgame entre le voile musulman et ces pratiques reliées à l'intégrisme islamique dans certains pays d'Orient. La violence faite aux femmes s'ajoute dans une moindre mesure à ces préoccupations liées au voile.

L'exotisme qu'évoquent ces thèmes doit en fait se comprendre comme une manifestation orientaliste basée sur les stéréotypes de la femme musulmane soumise et cloîtrée, de l'homme musulman violent, de la porosité entre la sphère publique et la sphère privée dans les pays musulmans (la religion envahissant la place et les institutions publiques et semblant être l'essence culturelle et politique de ces pays). Il en résulte une perception tronquée de l'expérience des femmes portant le voile, perçues comme étant plus opprimées que les femmes québécoises, réinscrivant de fait les femmes voilées dans un rapport d'objectivation. Cette attitude est attribuable à ce que Bhavnani et Coulson nomment l'« analyse féministe arithmétique », qui prend l'expérience des femmes blanches ou occidentales comme modèle de base auquel sont ajoutées les femmes de diverses origines. ²¹¹ Selon ce modèle, toutes les femmes sont opprimées par les hommes ; si les femmes voilées sont plus opprimées que les autres femmes, c'est en raison de leur culture encore plus patriarcale. Une telle conception de l'expérience des femmes voilées ne laisse évidemment aucune place à la reconnaissance des aspects positifs pouvant découlés de l'appartenance à une culture ou à une religion et oblitère les rapports de domination culturelle pouvant exister entre les femmes, comme le soutient Spellman. ²¹²

L'analyse de l'axe du sujet nous a permis de confirmer l'hypothèse de la faible présence des femmes issues de minorités ethnoculturelles en tant que locutrices légitimes. Malgré que le port du voile concerne particulièrement les femmes musulmanes, elles sont moins appelées à se prononcer à ce sujet que ne le sont les femmes québécoises. En fait, l'ensemble des acteurs ou sources issus des minorités ethnoculturelles est nettement moins représenté que ceux issus de la majorité.

²¹¹ Kum-Kum Bhavnani et Margaret Coulson. « Transforming Socialist Feminism: The Challenge of Racism », pp. 65-73, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 69.

²¹² Elizabeth V. Spelman. « Gender and Race: The Ampersand Problem in Feminist Thought », pp. 74-88, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 80.

Nous avons vu que la marginalisation de ces sources est en partie attribuable au fait que les minorités sont jugées partiales dans les questions ethnoculturelles, alors que les autorités représentant la majorité sont généralement perçues comme culturellement neutres par les médias. La prétention de neutralité accordée aux élites de la culture dominante dévoile pourtant comment cette culture est considérée dans les milieux journalistiques comme étant la norme, le point central de la société dont les autres cultures sont périphériques, notamment parce que les postes de journalistes et de direction sont largement occupés par des membres de la majorité ethnoculturelle. De fait, la reconstruction des questions ethnoculturelles « s'érige donc à partir des modèles mentaux, des scripts, des opinions des membres du groupe dominant, qui dirigent ces médias, dont le point de vue est dominant ».²¹³ Il en résulte une dichotomisation de type « nous/eux » qui favorise et légitime l'exclusion des minorités en tant qu'instances énonciatives dans le traitement des questions ethnoculturelles.

Nous avons également vu que les tensions organisationnelles propres aux médias influencent la sélection des sources : d'une part, à des fins de crédibilité, les médias auront tendance à recueillir les propos de l'élite d'une société ; d'autre part, suivant une logique de captation, le citoyen n'est généralement interrogé que lorsqu'il est une victime ou un revendicateur. S'il s'agit bien d'un rôle qui a été réservé à plusieurs sujets des minorités ethnoculturelles dans notre corpus, dont bon nombre dénonce la création de la « crise des accommodements raisonnables » ou se plaint de discrimination, il semble néanmoins que la parole ait surtout été accordée aux sujets de la majorité ethnoculturelle « victimes » des « accommodements raisonnables ». Selon cette perspective, la majorité ethnoculturelle serait davantage considérée comme une victime dans le débat sur les « accommodements » que ne le seraient les minorités. Lorsque celles-ci sont appelées à prendre parole dans les médias, c'est peut-être avant tout pour créer une impression de confrontation répondant à une logique de captation, ou encore à titre d'alibi, comme le souligne Charaudeau, afin de donner une « illusion d'exhaustivité de l'échantillon »²¹⁴ sensé représenté l'ensemble des catégories sociales impliquées dans un débat.

Enfin, la dépendance des médias envers des sources fiables et faciles d'accès favorise la représentation des autorités publiques ou d'organisations de grande notoriété et limite l'accès aux organisations ayant peu de ressources. Néanmoins, les organisations représentant les minorités ethnoculturelles, dont des organisations féministes, produisent régulièrement un savoir sur les discriminations et le racisme. Or, comme l'indique Gusse, les médias ne font appel à ces organisations

²¹³ Isabelle Gusse. « Le racisme dans la presse écrite : analyses des pratiques discursives à partir desquelles *La Presse* et *Le Devoir* construisent leurs récits journalistiques sur l'immigration et les immigrants : de janvier 1987 à juin 1989 ».
Mémoire, Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991, p. 24.

²¹⁴ Patrick Charaudeau. Les médias et l'information: l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, p. 163.

minoritaires que lorsqu'elles crient, revendiquent, menacent, bref lorsqu'elles remettent en cause l'ordre social. ²¹⁵ Cette participation limitée et bien circonscrite des associations défendant les minorités ethnoculturelles contribue à l'objectivation de ces dernières et entretient un rapport savoir-pouvoir qui avantage la majorité ethnoculturelle, comme le résume ainsi Das Gupta:

Kirby and McKenna (1989) have talked about how "subordinate groups have been structurally blocked from the process of selecting, naming, disseminating, and evaluating knowledge. Knowledge production reflects both the distribution of power and the principles of social control." The non-recognition of community knowledge is a crystallization of who controls and owns the production and reproduction of social and economic resources. 216

De même, la faible présence des femmes des minorités ethnoculturelles, et encore moins des femmes voilées, suggère que leurs expériences et leurs points de vue sur le port du voile ou sur les « accommodements raisonnables » en général sont moins significatifs que ceux des femmes représentant la majorité ethnoculturelle. Comme nous l'avons vu dans l'analyse de l'axe du sujet, le résultat en est une diminution des points de vue favorables au voile musulman ou à l'accommodement d'autres pratiques culturelles. Bref, les femmes de la majorité sont amenées à traiter d'un enjeu qui ne les concerne qu'indirectement, tandis que les femmes musulmanes sont utilisées en victime de discrimination ou pour défendre leur pratique culturelle ou religieuse, ce qu'elles doivent faire en considérant la définition de l'enjeu donnée par la majorité ethnoculturelle, soit celle de l'égalité sexuelle, de l'autonomie et de l'oppression (comme nous l'avons vu avec l'axe de l'objet). De ce fait, les femmes musulmanes sont doublement objectivée : d'une part, ce sont les femmes de la majorité ethnoculturelle qui définissent les termes du débat, d'autre part, les termes définis font du voile un objet victimisant, oppressant.

L'analyse des contextes dans l'axe de la mise en contexte médiatique et l'analyse de l'axe de la rationalisation a permis de constater qu'une grande proportion de textes véhicule la conclusion d'une incompatibilité entre l'égalité sexuelle et l'égalité culturelle, justifiant de fait la présence de stratégies visant à rejeter ou baliser certains « accommodements », dont le port du voile. L'opposition entre égalités sexuelle et culturelle est également doublée de préoccupations identitaires ou nationalistes, tant dans l'axe de la rationalisation avec les stratégies d'affirmation identitaire que dans l'axe de la mise en contexte médiatique avec les contextes de crises sociétales ou nationalistes.

²¹⁵ Isabelle Gusse. « Le racisme dans la presse écrite : analyses des pratiques discursives à partir desquelles La Presse et Le Devoir construisent leurs récits journalistiques sur l'immigration et les immigrants : de janvier 1987 à juin 1989 ».
Mémoire, Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991, p. 77.

²¹⁶ Tania Das Gupta. « The Politics of Multiculturalism: "Immigrant Women" and the Canadian State », pp. 187-206, dans Enakshi Dua et Angela Robertson. Scratching the Surface: Canadian Anti-Racist, Feminist Thought, Toronto, Women's Press, 1999, p. 193.

L'on retrouve effectivement à plusieurs reprises dans le corpus des énoncés exigeant la défense de la valeur fondamentale qu'est l'égalité sexuelle au Québec contre la menace que représentent les « accommodements raisonnables » ou prescrivant la primauté de l'égalité sexuelle sur celle culturelle dans la Charte québécoise. Bilge est d'avis qu'un tel discours participe à un processus de formation, de sauvegarde et de transformation de frontières aboutissant à une homogénéisation culturelle :

Conformément à la prémisse selon laquelle la construction du corps national exige la production simultanée de différences signifiantes susceptibles de légitimer l'exclusion de certains éléments du «nous» — que ce «nous» se rapporte ou non à des communautés imaginées (Anderson, 1983) nationales ou supranationales (comme l'Europe ou l'Occident) —, on considérera que le discours de l'égalité de genre et des libertés sexuelles fait partie intégrante des processus d'homogénéisation et de totalisation qui accompagnent la constitution et la réaffirmation de l'identité nationale.

Comme le confirme notre corpus, cette volonté d'homogénéisation s'appuie sur la croyance en la supériorité culturelle du Québec en matière de rapports hommes-femmes, justifiant soit l'exclusion des éléments culturels qui pourraient menacer la cohésion nationale ou soit un paternalisme visant à guider l'altérité dans la voie de l'égalité sexuelle.

Tout comme le dénonce Bilge dans son étude sur les « accommodements raisonnables », nous avons remarqué dans notre corpus sur le voile l'articulation de l'opposition entre égalités sexuelle et culturelle autour des dichotomies modernité/tradition et laïcité/religion, lesquelles se chevauchent souvent. Comme nous l'avons vu dans l'analyse des interprétations de pratiques culturelles, les pratiques sexuées jugées inégalitaires sont souvent conçues comme des symptômes de l'incapacité de certaines communautés à atteindre la modernité, en raison entre autres de l'intrusion de la religion dans la sphère publique. La laïcité serait donc garante de la défense des droits des femmes, tel que le suggère le CSF dans notre corpus. Or, en se référant au concept de sexularism de Joan Scott, Caroline Jacquet souligne la relation qui peut exister entre sexisme et sécularisme :

la modernité séculière n'est pas structurellement ou téléologiquement liée à la suppression des oppressions sur la base du sexe. D'autre part, les féministes se battent souvent à l'intérieur de leur religion et à partir d'arguments religieux : l'autonomie et la capacité d'action des femmes ne sont pas nécessairement niées par les religions, et elles ne le sont pas même davantage par les religions que par les idéologies laïques.²¹⁸

²¹⁷ Sirma Bilge. « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi" : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté », *Sociologie et sociétés*, vol. 42, no 1 (2010), p. 198.

²¹⁸ Caroline Jacquet. « Féministes contre l'interdiction du niqab », FéminÉtudes, vol. 16 (2011), p. 18.

La stigmatisation et la subjectivation des femmes musulmanes qui résultent de la fixation médiatique sur le voile (et qui seraient amplifiées par l'application d'une laïcité fermée) remettent effectivement en question ce raccourci entre égalité sexuelle et laïcité.

Par ailleurs, l'utilisation des dichotomies modernité/tradition et laïcité/religion constitue un préjugé orientaliste, relevé par plusieurs féministes postcoloniales, dont Lazreg, qui réduit la multiplicité du vécu des femmes musulmanes à la seule expérience religieuse :

Religion is perceived as the bedrock of the societies in which Islam is practised. In an uncanny way, the feminist discourse on women mirrors that of the theologians. Writers invoke religion as the main cause (if not the cause) of gender inequality, just as it is made the source of underdevelopment in much of modernization theory. Two extreme interpretations of women have ensued. Women are seen either as embodiments of Islam, or as helpless victims forced to live by its tenets. ²¹⁹

Afin de dépasser ce « paradigme religieux », la religion doit être conçue comme un processus social et historique, plutôt que comme un carcan anhistorique. Son importance dans la définition des rapports de sexes doit être réévaluée en prenant compte des différentes applications et significations que lui accordent les femmes et les hommes qui lui sont associés. Ceci aurait impliqué, dans notre corpus, de prioriser les représentations symboliques mises de l'avant par les femmes des minorités ethnoculturelles. Cependant, le corpus sur le voile a plutôt mis l'accent sur les stratégies et les interprétations de la majorité ethnoculturelle et sur la différentiation culturelle. Comme l'atteste l'analyse des mécanismes racistes et des *shifters* de dichomisation, l'accent sur les différences culturelles est à la base du *New Racism*.²²⁰

Même si nous avons remarqué dans notre corpus sur le voile que le contexte social et politique entourant les « accommodements raisonnables » est souvent qualifié d'intolérant, il est plus rare que l'existence du racisme soit reconnue. Pourtant, nous avons pu repérer une grande variété de mécanismes racistes dans le corpus, allant de la dichotomisation négative (plutôt fréquente) au désir d'expulser l'autre (beaucoup plus rare). Trois d'entre eux retiennent notre attention en tant que mécanismes féministes colonialistes stigmatisant tout particulièrement les communautés musulmanes et même arabes : la dichotomisation négative, l'infériorisation et la généralisation.

²¹⁹ Marnia Lazreg. « Decolonizing Feminism », pp. 281-296, dans Kum-Kum Bhavnani (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 289.

²²⁰ Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 27.

À quelques reprises dans notre corpus, l'idée d'une opposition civilisationnelle entre l'Occident et l'Orient a été avancée pour justifier l'incompatibilité de certaines demandes culturelles avec les valeurs d'égalité sexuelle ou de laïcité, considérées comme des traits de la modernité occidentale. La dichotomisation négative s'est d'ailleurs reportée à l'intérieur même des groupes minoritaires afin de distinguer les « bons » musulmans (à entendre ceux qui restent silencieux et invisibles) des « mauvais » musulmans (ceux qui se plaignent, voire même ceux qui affichent leur appartenance religieuse). D'une façon ou d'une autre, la dichotomisation négative nous renvoie à la conception féministe colonialiste de l'altérité comme étant ethnosexuelle, en ce sens où elle est constituée d'une différenciation culturelle basée sur des rapports sexuels plus inégalitaires.

L'infériorisation s'est manifestée à travers l'accusation de retard civilisationnel de l'islam, l'amalgame de pratiques exotiques et violentes et l'édification de l'altérité en une menace pour les valeurs et les institutions québécoises. De façon indirecte, elle est aussi devenue apparente dans l'objectivation des femmes des minorités ethnoculturelles. En effet, en remettant en question l'autonomie des femmes musulmanes et leur capacité de se prononcer elles-mêmes sur le port du voile, certains sujets leur ont renié un principe pourtant fondamental de l'égalité et de la citoyenneté : l'agentivité.

Quant à la généralisation, elle a surtout pris la forme d'un amalgame entre « accommodements raisonnables », intégrisme religieux et immigration. Plus spécifiquement, les musulmans ont été qualifiés à plusieurs reprises d'islamistes, les femmes voilées étant perçues comme des victimes de l'islamisme ou comme ses porte-étendards. La généralisation de l'oppression sexuelle à l'ensemble des femmes musulmanes s'apparente à la généralisation de la catégorie préanalytique des femmes du tiers-monde auquel procède le féministe colonialiste. Avant que ne soient analysés les contextes sociaux, politiques et historiques dans lesquels elles évoluent et les significations des rapports sexuels qui s'y ancrent, les femmes non occidentales sont regroupées artificiellement par leur oppression commune et plus marquée que celles des femmes occidentales.²²¹

Malgré la présence de plusieurs mécanismes racistes, le racisme semble tabou dans la couverture des « accommodements raisonnables ». À l'image des études précédentes sur le traitement médiatique des minorités ethnoculturelles, le racisme dans notre corpus est souvent nié ou justifié par une inversion des rôles où la victime devient la majorité ethnoculturelle menacée par des demandes culturelles de plus en plus pressantes. Il est également banalisé lorsqu'il prend la forme de différences

²²¹ Chandra Talpade Mohanty. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », pp. 49-74, dans Sara Mills et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, p. 51.

culturelles plutôt que raciales, même si ces différences sont jugées immuables et irréconciliables. Cette forme de racisme plus insidieuse prend le nom de *New Racism* :

Il ne s'appuie plus sur la construction d'une « infériorisation biologique » des minoritaires mais sur la construction de leur « inassimilabilité » en vertu de différences définies comme pathologiques ou irréductibles. En reposant sur la présomption d'une identité nationale, il sert moins à justifier la domination sur d'autres continents que la préservation des « acquis » de l'histoire ou de l'unité nationale. 222

Bien qu'il puisse affecter la définition du « nous » et du « eux » d'une société, cette forme de racisme est masqué par la coexistence de cultures « différentes » partageant les mêmes droits démocratiques.²²³ Il nie les rapports de domination pouvant être liés à la culture et conçoit l'antiracisme comme une forme de racisme inversé, où culture dominante devient la victime, comme dans notre corpus.

En conclusion, l'intérêt principal de notre démarche féministe postcoloniale a été de mettre en évidence que le féminisme québécois et les droits des femmes au Québec ne sont pas exempts de considérations ethnoculturelles et nationalistes. Ce constat ne signifie pas que les quotidiens montréalais francophones ne peuvent aborder des enjeux concernant les femmes de diverses origines, comme le port du voile, mais qu'ils devraient le faire en dialogue avec ces femmes pour s'efforcer de comprendre les significations que prennent certaines pratiques culturelles et religieuses à leurs yeux, même si cela implique que certaines positions soient irréconciliables. En ce sens, une enquête sur les associations féministes de femmes de diverses origines ou sur le féminisme islamique au Québec pourrait s'avérer intéressante. Ensuite, pour reprendre une formulation de Mohanty, cela signifie que le concept de sororité, déjà éclatée au Québec par la dichotomisation entre les femmes québécoises et les femmes des minorités ethnoculturelles, soit remplacé par celui de solidarité. Bref, il importe de déhiérarchiser les systèmes d'oppression pour comprendre comment certaines logiques féministes peuvent participer de la racisation des femmes de diverses origines. Plus concrètement, les acteurs féministes au Québec doivent surtout encourager l'autonomie des femmes de diverses origines, notamment en réglant les problèmes de chômage et de déqualification professionnelle, mais aussi en

²²² Maryse Potvin (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, p. 27

²²³ Teun A van Dijk. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, pp. 28-29.

²²⁴ Chandra Talpade Mohanty. « Genealogies of Community, Home, and Nation », pp. 124-138, dans *Feminism without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*, Durham, Duke University Press, 2003, p. 125.

révisant certaines politiques d'immigration renforçant la dépendance des femmes immigrantes envers leurs conjoints.²²⁵

Pour pousser plus loin la réflexion, il serait intéressant d'employer un corpus plus diversifié, contenant, entre autres, un quotidien québécois anglophone. D'une part, la taille de notre corpus a rendu difficile la comparaison entre les divers formats médiatiques, surtout dans le cas du *Devoir*, où un seul éditorial et une seule chronique traitaient du thème du voile dans le titre ou le chapeau. D'autre part, la comparaison entre des quotidiens francophones et anglophones pourrait nous éclairer davantage sur les liens entre nationalisme et féminisme. Rappelons aussi que notre analyse discursive s'est concentrée au plus fort de la couverture médiatique des « accommodements raisonnables », à un moment où la couverture incessante et dramatisante a pu exacerber ou du moins légitimer des opinions défavorables aux « accommodements raisonnables » et des dérapages racistes, en plus de décourager l'expression d'opinions plus favorables. Une réactualisation de cette étude, à un moment où le thème des « accommodements raisonnables » apparait occasionnellement dans les quotidiens, mais ne canalise plus toute l'attention médiatique et politique, pourrait possiblement donner des résultats quelques peu différents.

Enfin, soulignons que notre analyse a abordé de façon large le discours féministe colonialiste, sans pouvoir distinguer clairement les auteurs et les sujets s'identifiant au féminisme et ceux instrumentalisant des arguments féministes afin de justifier le racisme ou le colonialisme. Des études futures pourraient donc dépasser cette confusion entre un discours féministe aux effets colonialistes et un discours instrumentalisant des arguments féministes à des fins colonialistes, confusion qui constitue la principale limite de notre analyse.

²²⁵ Voir à ce sujet le Rapport de la Commission Bouchard-Taylor (2008, p. 228) et Arat-Koc (1999, pp. 211-212).

APPENDICE A

TABLEAU RÉFÉRÉ AU CHAPITRE I

A.1	Ensemble des variables employées dans l'analyse du corpus	. 10	5
-----	---	------	---

Tableau A.1 Ensemble des variables employées dans l'analyse du corpus

rales	Date
généi	Titre
ions	Auteur
Informations générales	Quotidien
Info	Format médiatique
	Thème large
	Thèmes liés aux femmes dans le titre
t	Thèmes liés aux femmes dans le chapeau
Objet	Thèmes liés aux femmes dans le corps
	Objet principal
	Objet secondaire
	Objet non pertinent
	Nom des sources/acteurs
	Statut (citoyens, experts, etc.)
Sujet	appartenance culturelle
S	Type de prise de parole
	Position sur les accommodements
	Assertion des propos
ex- tion	Contextes
Contex- tualisation	Mécanismes racisants
	Shifters
ation	Buts/stratégies
ali-sa	Intentions
Rationali-sation	Conclusions
Z.	Interprétations

APPENDICE B

FIGURES RÉFÉRÉES AU CHAPITRE II

B.I	Pourcentage de textes traitant du voile selon le format et le quotidien
B.2	Importance du voile dans la structure narrative des textes selon le quotidien
B.3	Pourcentage de textes traitant de l'égalité sexuelle selon le format et le quotidien
B.4	Pourcentage de textes traitant de la ségrégation sexuelle selon le format et le quotidien 108
B.5	Pourcentage de textes traitant du voile intégral selon le format et le quotidien
B.6	Pourcentage de textes traitant des vêtements et du corps selon le format et le quotidien 109

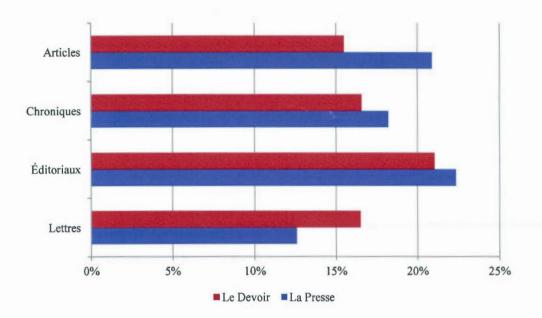


Figure B.1 Pourcentage de textes traitant du voile selon le format et le quotidien

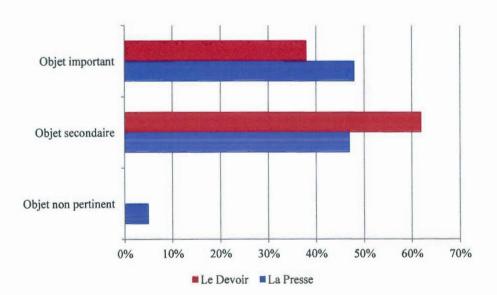


Figure B.2 Importance du voile dans la structure narrative des textes selon le quotidien

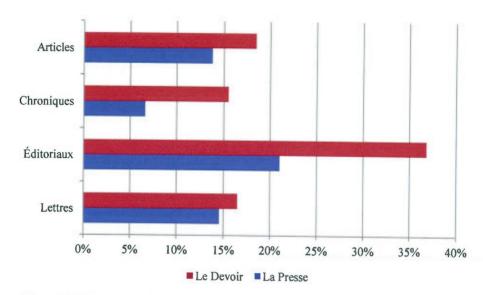


Figure B.3 Pourcentage de textes traitant de l'égalité sexuelle selon le format et le quotidien

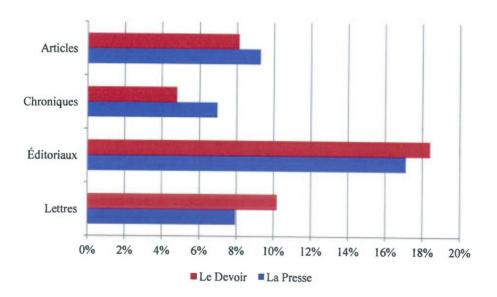


Figure B.4 Pourcentage de textes traitant de la ségrégation sexuelle selon le format et le quotidien

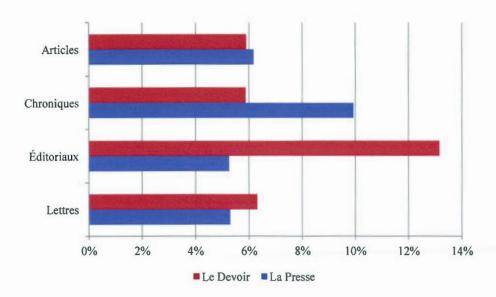


Figure B.5 Pourcentage de textes traitant du voile intégral selon le format et le quotidien

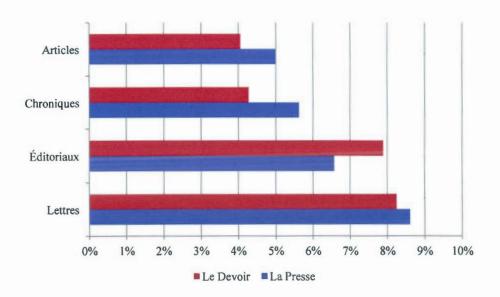


Figure B.6 Pourcentage de textes traitant des vêtements et du corps selon le format et le quotidien

APPENDICE C

FIGURES RÉFÉRÉES AU CHAPITRE III

C.1	Distribution des fréquences des sujets en fonction de leur appartenance culturelle, du
forma	t et du quotidien
C.2	Distribution des fréquences des chroniqueurs et des éditorialistes en fonction de
leur p	ositionnement sur les « accommodements raisonnables » et du quotidien111
C.3	Distribution des fréquences des contextes selon le quotidien
C.4	Distribution des fréquences des buts et stratégies selon le quotidien
C 5	Distribution des fréquences des interprétations selon le quotidien

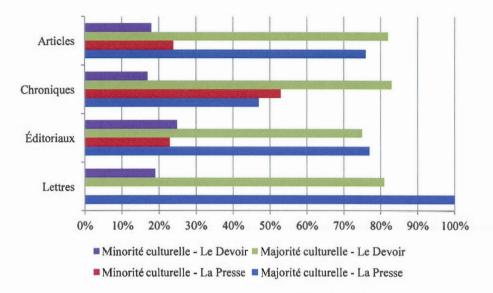


Figure C.1 Distribution des fréquences des sujets en fonction de leur appartenance culturelle, du format et du quotidien

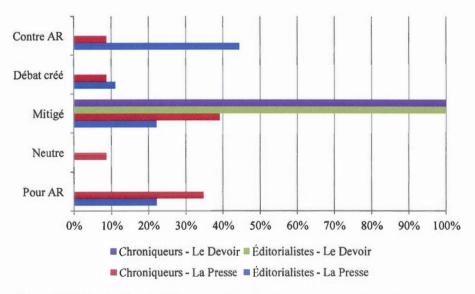


Figure C.2 Distribution des fréquences des chroniqueurs et des éditorialistes en fonction de leur positionnement sur les « accommodements raisonnables » et du quotidien

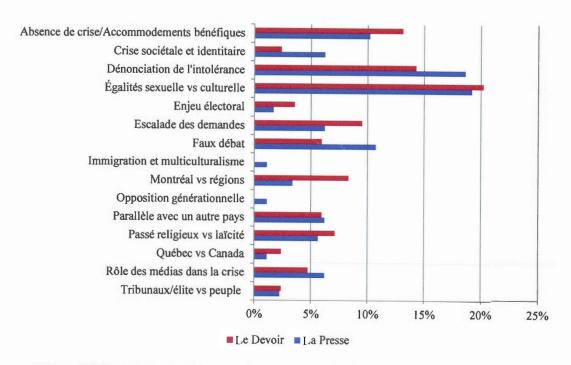


Figure C.3 Distribution des fréquences des contextes selon le quotidien

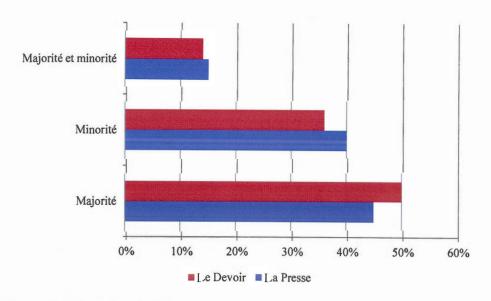


Figure C.4 Distribution des fréquences des buts et stratégies selon le quotidien

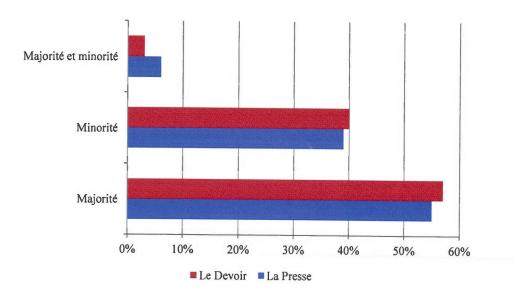


Figure C.5 Distribution des fréquences des interprétations selon le quotidien

BIBLIOGRAPHIE

Livres

- Bourdieu, Pierre. Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme, Paris, Raisons d'agir, 1996, 95 p.
- Charaudeau, Patrick. Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours, Bruxelles, De Boek, 2005, 250 p.
- Chouakri, Yasmina. Les femmes et la diversité ethnoculturelle à Montréal, ou, Comment la table des groupes de femmes de Montréal peut-elle faire une place aux femmes et aux groupes des femmes de diverses origines et intégrer leurs préoccupations?: une recherche action, Montréal, Table des groupes de femmes de Montréal, 2001, 100 p.
- De Beauvoir, Simone. Le deuxième sexe II, L'expérience vécue, Paris, Gallimard, 2000, 663 p.
- Foucault, Michel. L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 2008, 288 p.
- Henry, Frances et Carol Tator. Discourses of Domination, Racial Bias in the Canadian English-Language Press, Toronto, University of Toronto Press, 2002, 291 p.
- Iyengar, Shanto et Donald Kinder. News That Matters: Television and American Opinion, Chicago, University of Chicago Press, 1988, 196 p.
- Lippmann, Walter. Public Opinion, New York, Free Press Paperbacks, 1997, 272 p.
- Maingueneau, Dominique. L'analyse du discours: Introduction aux lectures de l'archive, Paris, Hachette, 1991, 268 p.
- Okin, Susan Moller (sous la dir.). Is Multiculturalism Bad for Women?, Princeton, University Press, 1999, 146 p.
- Pateman, Carole. The Sexual Contract, Stanford, Stanford University Press, 1988, 276 p.
- Sormany, Pierre. Le métier de journaliste. Guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec, Montréal, Boréal, 2000, 494 p.
- Soroka, Stuart N. Agenda-setting dynamics in Canada, Vancouver, University of British Columbia Press, 2002, 168 p.
- Van Dijk, Teun A. Racism and the Press, New York, Routledge, 1991, 276 p.

Chapitres de livres

Anand, Dibyesh. « Nationalism », pp. 280-291, dans Shepherd, Laura J. (sous la dir.). Gender Matters in Global Politics: A Feminist Introduction to International Relations, New York, Routledge, 2010, 440 p.

- Ang, Ien. « I'm a Feminist but... "Other" Women and Postnational Feminism », pp. 190-206, dans Mills, Sara et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, 754 p.
- Antonius, Rachad. « Les représentations médiatiques des Arabes et des musulmans au Québec », pp. 254-259, dans Venne, Michel et Miriam Fahmy (sous la dir.). L'annuaire du Québec 2007, Montréal, Éditions Fides, 2007, 456 p.
- Arat-Koc, Sedef. « Gender and Race in "Non-discriminatory" Immigration Policies in Canada: 1960s to the Present », pp. 207-236, dans Dua, Enakshi et Angela Robertson. Scratching the Surface: Canadian Anti-Racist, Feminist Thought, Toronto, Women's Press, 1999, 336 p.
- Bhavnani, Kum-Kum et Margaret Coulson. « Transforming Socialist Feminism: The Challenge of Racism », pp. 65-73, dans Bhavnani, Kum-Kum (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, 559 p.
- Bunting, Annie et Shadi Mokhtari. « Migrant Muslim Women's Interests and the Case of 'Shari'a' Tribunals in Ontario », pp. 232-264, dans Agnew, Vijay (sous la dir.). Racialized Migrant Women in Canada: Essays on Health, Violence and Equity, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 329 p.
- Das Gupta, Tania. « The Politics of Multiculturalism: "Immigrant Women" and the Canadian State », pp. 187-206, dans Dua, Enakshi et Angela Robertson. Scratching the Surface: Canadian Anti-Racist, Feminist Thought, Toronto, Women's Press, 1999, 336 p.
- Kymlicka, Will. « Disentangling the Debate », pp. 135-157, dans Stein, Janice. *Uneasy Partners*. Multiculturalism and Rights in Canada, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 184 p.
- ———— « Two Models of Pluralism and Tolerance. », pp. 81-105, dans Heyd, D. *Toleration:* An Elusive Virtue, Princeton, Princeton University Press, 1996, 252 p.
- Lazreg, Marnia. « Decolonizing Feminism », pp. 281-296, dans Bhavnani, Kum-Kum (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, p. 559 p.
- Lionnet, Françoise. « Feminism and Universalism: "Universal Rights" and the Legal Debate Around the Practice of Female Excision in France" », pp. 368-380, dans Mills, Sara et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, 754 p.
- Mohanty Talpade, Chandra. « Genealogies of Community, Home, and Nation », pp. 124-138, dans Feminism without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity, Durham, Duke University Press, 2003, 312 p.
- O'Meara, Dan. « La théorie marxiste », pp. 195-219, dans Alex Macleod et Dan O'Meara (sous la dir.). *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont, Athéna éditions, 2010, 661 p.
- Okin, Susan Moller. « Multiculturalism and Feminism: No Simple Question, No Simple Answers » dans Avigail Eisenberg et Jeff Spinner-Halev (sous la dir.). *Minorities within Minorities.* Equality, Rights and Diversity, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 390 p.

- Ong, Aihwa. « Colonialism and Modernity: Feminist Re-presentations of Women in Non-Western Societies », pp. 108-120, dans Bhavnani, Kum-Kum (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, 559 p.
- Mohanty, Chandra Talpade. « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », pp. 49-74, dans Mills, Sara et Reina Lewis (sous la dir.). Feminism Postcolonial Theory: A Reader, New York, Routledge, 2003, 754 p.
- Pettman, Jindy. « Migration », pp. 251-264, dans Shepherd, Laura J. (sous la dir.). Gender Matters in Global Politics: A Feminist Introduction to International Relations, New York, Routledge, 2010, 440 p.
- Phillips, Anne. « Dilemmas of Gender and Culture: The Judge, the Democrat and the Political Activist », pp. 113-134, dans Eisenberg, Avigail et Jeff Spinner-Halev. *Minorities within Minorities*. *Equality, Rights and Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 390 p.
- Spelman, Elizabeth V. « Gender and Race: The Ampersand Problem in Feminist Thought », pp. 74-88, dans Bhavnani, Kum-Kum (sous la dir.). Feminism and Race, New York, Oxford University Press, 2001, 559 p.
- Steans, Jill. « Gender in the Theory and Practice of "State-Making" », pp. 33-46, dans Gender and International Relations: Issues, Debates and Future Directions, Malden, Polity Press, 2006, 183 p.
- Van Dijk, Teun A. « Critical Discourse Analysis », pp. 352-371, dans Schiffrin, Deborah et Deborah Tannen (sous la dir.). *The Handbook of Discourse Analysis*, Malden, Blackwell Publishers, 2001, 851 p.
- Vatz Laaroussi, Michèle. « La tension tradition-modernité chez les femmes immigrantes : un construit ethnocentrique excluant? », pp. 99-112, dans Martinez, Andrea et Michèle Ollivier. La tension tradition-modernité : Construits socioculturels de femmes autochtones, francophones et migrantes, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, 112 p.

Articles de périodique

- Benelli, Natalie et al. « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste », NQF, vol. 25, no 3 (2006), pp. 4-12.
- Bilge, Sirma. « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi" : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté », Sociologie et sociétés, vol. 42, no 1 (2010), pp. 197-226.
- « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, no 225 (janvier-mars 2009), pp. 70-88.
- Bullock, Katherine H. et Gul Joya Jafri. « Media (Mis)Representations: Muslim Women in the Canadian Nation. » Canadian Woman Studies, vol. 20, no 2 (2001), pp. 35-40.
- Crenshaw, Kimberle. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum* (1989), pp. 139-168.

- Women of Color », Stanford Law Review, vol. 43, no 6 (juillet 1991), pp. 1241-1299.
- Davis, Kathy. « Intersectionality as Buzzword: A Sociology of Science Perspective on What Makes a Feminist Theory Successful », Feminist Theory, vol. 9, no 1 (2008), pp. 67-85.
- Dayan-Herzbrun, Sonia. « Cheveux coupés, cheveux voilés », Communications, no 60 (1995) pp. 165-183.
- Gagnon, Alain-G. « Plaidoyer pour l'interculturalisme », Possibles, vol. 24, no 4, (automne 2000), pp. 11-25.
- Giasson, Thierry, Colette Brin et Marie-Michèle Sauvageau. « Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la "crise" des accommodements raisonnables au Québec », Revue canadienne de science politique, vol. 43, no 2 (2010) pp. 379-406.
- Jacquet, Caroline. « Féministes contre l'interdiction du niqab », FéminÉtudes, vol. 16 (2011).
- Peterson, V. Spike. « Sexing political Identities. Nationalism as Heterosexism », International Feminist Journal of Politics, vol. 1, no 1 (juin 1999), pp. 34-65.
- Sauer, Brigit. « Headscarf Regimes in Europe: Diversity Policies at the Intersection of Gender, Culture and Religion », *Comparative European Politics*, no 7 (2009), pp. 75–94.
- Spinner-Halev, Jeff. « Feminism, Multiculturalism, Oppression, and the State », *Ethics*, vol. 112, no 1 (octobre 2001), pp. 84-113.

Mémoire

Gusse, Isabelle. « Le racisme dans la presse écrite : analyses des pratiques discursives à partir desquelles *La Presse* et *Le Devoir* construisent leurs récits journalistiques sur l'immigration et les immigrants : de janvier 1987 à juin 1989 ». Mémoire, Montréal : Université du Québec à Montréal, 1991, 171 p.

Documents officiels et gouvernementaux

- Juteau, Danielle. « Rapports de sexe, frontières ethniques et identités nationales », Rapport final préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, décembre 2007, revue et corrigée le 15 mars 2008, pp. 1-67.
- Potvin, Maryse (sous la dir.). « Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007 », Rapport remis à M. Gérard Bouchard, à M. Charles Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), janvier 2008, 231 p.
- Québec. « Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation », Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, 307 p.

Rocher, François et al. « Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme » Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), 21 décembre 2007, 64 p.

Sites Internet

La Presse. « Profil des lecteurs », en ligne,

http://pdf.cyberpresse.ca/ventes/Profil%20La%20Presse%20fr.pdf, page consultée le 24 octobre 2011.

Le Devoir. « Kit Média Le Devoir 2012 », en ligne, http://www.ledevoir.com/documents/pdf/mediakitfr.pdf, page consultée le 12 septembre 2012.

Articles de quotidien

Allard, Anne-Marie. « Un sport très stricte ». La Presse (Montréal), 1er mars 2007, p.A22.

Bahramitash, Roksana. «Un défilé de solidarité pour le port du voile ». Le Devoir (Montréal), 31 décembre 2007, p.A7.

Baillargeon, Stéphane. « Musulmanes et féministes ». Le Devoir (Montréal), 11 décembre 2007, p.A1.

Bazerghi, Roland. « La forme ou le fond? ». La Presse (Montréal), 6 février 2007, p.A22.

Bégin, Paul. « Accommodements raisonnables? Non, cafouillages sociétaux! ». Le Devoir (Montréal), 29 janvier 2007, p.A7.

Bouchard, Gérard et Charles Taylor. « Pourquoi la laïcité ouverte? ». La Presse (Montréal), 24 mai 2008, p.B6.

Chagnon, Lucie. « Accommodements : une mise au point s'impose ». Le Devoir (Montréal), 8 janvier 2007, p.A6.

Charrier, Bernard. « Le religieux et le coutumier ». Le Devoir (Montréal), 19 janvier 2007, p.A8.

Chouinard, Tommy et Laura-Julie Perreault. « Port du hidjab au soccer. Boisclair siffle l'arbitre... et Charest ». La Presse (Montréal), 28 février 2007, p.A11.

Collard, Nathalie. « Le défi de la diversité ». La Presse (Montréal), 24 septembre 2006, p.A16.

Cornellier, Manon. « Vivre et laisser vivre ». Le Devoir (Montréal), 3 mars 2007, p.B1.

Dubuc, Alain. « De l'hystérie dans l'air ». La Presse (Montréal), 12 septembre 2007, p.A23.

« La liste secrète ». La Presse (Montréal), 5 décembre 2007, p.A25.

« Le monde merveilleux du sport ». La Presse (Montréal), 18 avril 2007, p.A31.

Dutrisac, Robert. « Les musulmans de Québec se plaignent de discrimination ». Le Devoir (Montréal), 30 octobre 2007, p.A3. Dutrisac, Robert, Kathleen Lévesque et Antoine Robitaille. « Boisclair prend la défense de la footballeuse au hijab ». Le Devoir (Montréal), 28 février 2007, p.A1. Elkouri, Rima. « Le voile, encore le voile ». La Presse (Montréa), 24 septembre 2007, p.A3. - « Musulmane mais laïque ». La Presse (Montréa), 7 octobre, p.PLUS7. - « Que cela nous plaise ou non ». La Presse (Montréal), 21 avril 2007, p.A7. Foglia, Pierre. « En brassant le couscous ». La Presse (Montréal), 25 octobre 2007, p.A5. - « Sport et voile ». La Presse (Montréal), 21 avril 2007, p.A7. Gagné, Pierre-Paul. « Encore les accommodements ». La Presse (Montréal), 9 septembre 2007, p.A21. ----- « Un profond malaise ». La Presse (Montréal), 3 avril 2006, p.A15. Gagnon, Katia. « L'autre visage des musulmans ». La Presse (Montréal), 4 février 2007, p.A6. Geadah, Yolande. « Hidjab, soccer et manipulation ». Le Devoir (Montréal), 14 mars 2007, p.A7. Giguère, Joseph. « Un accommodement raisonnable avec nous-mêmes ». Le Devoir (Montréal), 31 janvier 2007, p.A9. Girard, Mario. « En bref Yolande Geadah reçoit le prix Condorcet ». La Presse (Montréal), 10 décembre 2007, p.A7. Godbout, Jacques. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire ». Le Devoir (Montréal), 3 avril 2007, p.A7. Hachey, Isabelle. « Le Québec me tue ». La Presse (Montréal), 25 novembre 2007, p.PLUS2. Lagacé, Monique. « Curieux accommodement ». La Presse (Montréal), 11 novembre 2006, p.PLUS6. Lagacé, Patrick. « Voile maudit ». La Presse (Montréal), 26 novembre 2007, p.A3. Leduc, Louise. « Les féministes restent divisées sur la question du voile ». La Presse (Montréal), 23 mai 2008, p.A6. Lévesque, Kathleen. « Le PQ attise la colère des immigrants ». Le Devoir (Montréal), 18 octobre 2007, p.A1. Martin, Stéphanie. « Quand Dieu cohabite avec Allah ». La Presse (Montréal), 21 janyier 2008, p.ACTUEL1. Ouimet, Michèle. « C'est la faute au voile ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A7. - « Le voile dans tous ses états ». La Presse (Montréal), 23 september 2006, p.PLUS5.

- « Pot-pourri multiculturel ». La Presse (Montréal), 14 octobre 2006, p.A7. Perreault, Laura-Julie. « Un devoir de réserve élargi ». La Presse (Montréal), 11 décembre 2007, p.A6. - « Une ouverture dictée par les tribunaux ». La Presse (Montréal), 10 mai 2006, p.A3. Perreault, Laura-Julie et Caroline Touzin. « Avant de fermer les micros ». La Presse (Montréal), 15 décembre 2007, p.A8. Plusieurs auteurs. « Où cela va-t-il arrêter? ». La Presse (Montréal), 16 novembre 2006, p.A23. Poitras, Alain. « Pourquoi un masque de gardien de but? ». La Presse (Montréal), 11 septembre 2007, p.A29.
- Pratte, André. « L'inquiétude ». La Presse (Montréal), 13 mai 2006, p.A27.
- « La ville sans clochers ». La Presse (Montréal), 16 septembre 2007, p.A16.
- Rioux, Christian. « Le retour du foulard ». Le Devoir (Montréal), 20 octobre 2006, p.A3.
- Robert, Serge. « Contre les «accommodements raisonnables» ». Le Devoir (Montréal), 7 avril 2007, p.B4.
- Rodrigue, Sébastien, Malorie Beauchemin et Hugo De Grandpré. « Vote des femmes voilées ». La Presse, 24 mars 2007, p.A8.
- Roy, Mario. « Des dessins et de la viande ». La Presse (Montréal), 29 octobre 2006, p.A16.
- Woehrling, José. « À propos de certaines réactions au jugement sur le kirpan ». Le Devoir (Montréal), 4 mars 2006, p.B5.